

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) DU BARRAGE DE SERRE-PONÇON

Département de Vaucluse



Sommaire

I – Généralités

Procédure de mise en œuvre du plan

- le déclenchement du PP
- les trois stades de l'alerte

Actions à mettre en œuvre aux stades d'alerte La sectorisation du plan départemental

- secteur I amont : de Beaumont de Pertuis à Mérindol
- secteur II aval : de Cheval-Blanc à Avignon
- liste des communes situées dans la zone d'application du PPI
- temps d'arrivée de l'onde de submersion

Doctrine et méthodologie d'une évacuation de masse

- la prise en charge des populations vulnérables
- l'information de la population

Mise en place de la chaîne de commandement

- Organisation du COD
- Carte de localisation des structures du commandement

II - Secteur de Beaumont-de-Pertuis à Mérindol

Présentation du secteur Les enjeux Implantation et composition du PCO Gestion des trafics Centre de regroupement des moyens Évacuation des populations

- les ressources disponibles sur le secteur
- points de rassemblements des évacués
- centres d'hébergement

III - Secteur de Cheval-Blanc à Avignon

Présentation du secteur Les Vulnérabilités et les enjeux Implantation des structures de commandement Les principales mesures à prendre Les principales dispositions opérationnelles

IV – Stratégie d'évacuation anticipée du secteur de Cheval-Blanc à Avignon

Note d'information méthodologique Fiches réflexes d'évacuation Analyse et résultats (étude de faisabilité)

V – Annexes

Cartographies Arrêté préfectoral



ORSEC PPI SERRE-PONCON

Département de Vaucluse

ı

Généralités sur le plan

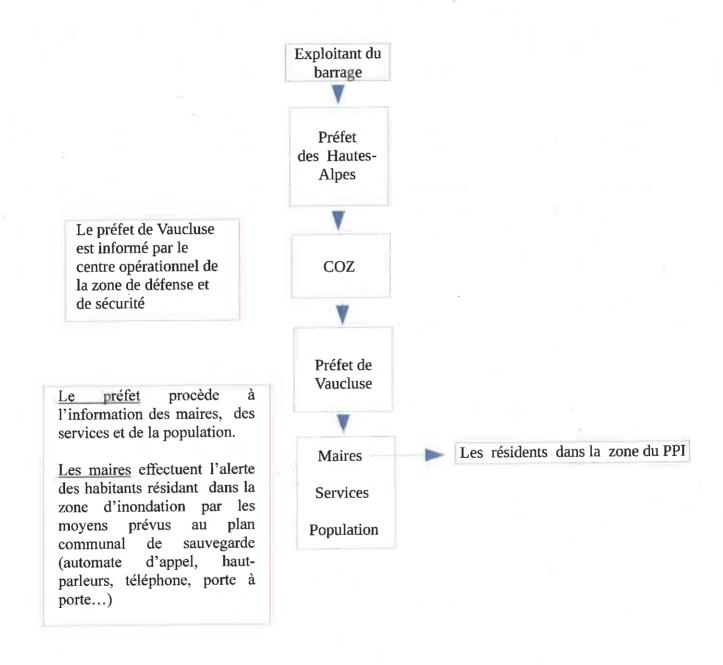
Table des matières

I.1 Les conditions de mise en œuvre du plan	5
I.1.1 Le déclenchement du PPI	3
I.1.2 Les trois stades d'alerte	4
I.2 Les actions à mettre en œuvre aux trois stades du PPI	€
I.3 La sectorisation du plan	9
I.3.1 Secteur I (l'amont) : de Beaumont-de-Pertuis à Mérindol	9
I.3.2 Secteur II (l'aval) : à partir de Cheval-Blanc	.10
I.3.3 Liste des communes situées dans la zone d'application du PPI	.12
1.3.3.4 de Beaumont-de-Pertuis à Mérindol	.12
I.3.3.5 de Cheval-Blanc à Avignon	.13
I.3.4 Temps d'arrivée de l'onde de submersion	.15
I.4 Doctrine et méthodologie d'une évacuation de masse	
I.4.1 La prise en charge des populations vulnérables (à évacuer en priorité)	.19
I.4.1.1 En amont de la crise	
I.4.1.2 Lors du déclenchement du PPI	
I.4.2 Les priorisations de l'évacuation	.20
I.4.3 Le choix du moment de l'évacuation	20
I.4.4 L'information de la population	.20
I.4.4.1 L'information préventive	
I.4.4.2 La communication lors de la crise	
I.5 Mise en place de la chaîne de commandement	22
I.5.1 Le niveau national	
I.5.2 Le niveau de la zone de défense et de sécurité	
I,5.3 Le niveau départemental	
I.5.4 Les maires	
I.5.5 L'organisation départementale	23
I.5.5.1 Le Centre Opérationnel Départemental (COD)	23
I.5.5.2. Les postes de commandement opérationnel (PCO)	23
I 5.6 Assurer la continuité de fonctionnement des centres de décision des acteurs participant	
la gestion de la crise	24

1.1 Les conditions de mise en œuvre du plan

1.1.1 Le déclenchement du PPI

Le **préfet des Hautes-Alpes déclenche le PPI** du barrage de Serre-Ponçon et en informe les préfectures suivant le schéma ci-après ;



<u>Déclenchement du PPI</u>

Cf. procédure de mise en œuvre dans le PPI des Hautes-Alpes

I.1.2 Les trois stades d'alerte

vigilance renforcée - préoccupation sérieuse - péril imminent

Les ruptures de barrages sont des évènements très rares, mais dont les conséquences peuvent être catastrophiques.

Le tiers des ruptures se sont produites lors de la mise en service, les autres ruptures résultent de dommages ou de submersion par des crues.

La moitié des défaillances des barrages en remblai, comme le barrage de Serre-Ponçon, ont pour origine, des « renards hydrauliques »., phénomène d'érosion interne suite à un écoulement qui se produit au sein du remblai ou sous les fondations.

Une rupture n'arrive jamais sans l'apparition de signes, détériorations ou niveau de crue important, qui font l'objet d'une surveillance continue par les opérateurs.

C'est pourquoi le PPI des barrages hydrauliques définit trois stades pour prévenir et sauvegarder les populations (cf. arrêté ministériel du 22 février 2002, voir ciaprès).

l Vigilance renforcée	 en cas de crue risquant d'être dangereuse pour la sûreté de l'ouvrage; en cas de constatation de faits anormaux concernant la tenue de l'ouvrage.
II Préoccupations sérieuses	 soit lorsque les mesures techniques prises par ses soins n'améliorent pas la tenue de l'ouvrage et que le comportement de celui-ci a tendance à s'aggraver; soit lorsque la probabilité de survenance d'un événement extérieur crue exceptionnelle ou glissement de terrain, par exemple se confirme.
III Péril imminent	 Lorsque l'exploitant estime qu'il n'a plus le contrôle de l'ouvrage.

Arrêté du 22 février 2002 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains aménagements hydrauliques

Article 9

Le plan particulier d'intervention définit trois stades dans le but de prévenir et sauvegarder les populations situées en aval de l'ouvrage avec un préavis maximal :

- l'état de vigilance renforcée ;

- l'état de préoccupations sérieuses ;

- l'état de péril imminent.

Pour chacun de ces stades, le plan particulier d'intervention fixe les mesures d'information, de protection et le cas échéant d'évacuation des populations.

Article 10

L'état de vigilance renforcée est prononcé :

- par le représentant de l'Etat dans les situations prévues à l'article L. 1111-2 du code de la défense ;
- à l'initiative de l'exploitant qui prévient sans délai le préfet, dans les circonstances suivantes :
- pendant toute la mise en service de l'ouvrage, c'est-à-dire durant les essais, la première mise en eau ou la première utilisation ;
- en cas de crue risquant d'être dangereuse pour la sûreté de l'ouvrage ;
- en cas de constatation de faits anormaux concernant la tenue de l'ouvrage.

Article 11

L'état de préoccupations sérieuses est prononcé à l'initiative de l'exploitant :

- soit lorsque les mesures techniques prises par ses soins n'améliorent pas la tenue de l'ouvrage et que le comportement de celui-ci a tendance à s'aggraver ;
- soit lorsque la probabilité de survenance d'un événement extérieur crue exceptionnelle ou glissement de terrain, par exemple se confirme.

Dans l'une ou l'autre de ces situations, les éléments d'information disponibles laissent prévoir que dans un délai indéterminé le barrage pourrait échapper au contrôle de l'exploitant.

Article 12

L'état de péril imminent est pris lorsque l'exploitant estime qu'il n'a plus le contrôle de l'ouvrage.

Article 13

Les actions à mettre en oeuvre par l'exploitant et par le préfet pour chaque stade sont définies dans le plan particulier d'intervention. Elles comprennent, notamment, pour l'exploitant :

- dès l'état de vigilance renforcée :

- une surveillance permanente dans les conditions définies à l'article 6 ;
- un échange permanent d'informations entre l'organisation interne de l'exploitant pour la surveillance de l'ouvrage et l'organisation externe des pouvoirs publics. La mise en oeuvre de cette interface doit permettre une réponse graduée dans le temps, notamment en matière d'alerte. Ces liaisons sont maintenues tant que nécessaires ;

- pour l'état de préoccupations sérieuses :

- l'information immédiate du préfet désigné dans le plan particulier d'intervention de toute évolution de la situation ;

- pour l'état de péril imminent :

- le déclenchement des moyens d'alerte des populations prévus à l'article 7 et l'information immédiate du préfet désigné dans le plan particulier d'intervention.

Article 14

Il est inclus dans le plan particulier d'intervention un inventaire, établi par les préfets des départements situés en aval de l'ouvrage, des établissements et des installations dont la submersion peut faire naître un risque supplémentaire.

1.2 Les actions à mettre en œuvre aux trois stades du PPI

STADE	CRITÈRES	ACTIONS
		 Activation du COD en préfecture. Information de la population.
		 Demande aux acteurs (services et collectivités) de préparer une éventuelle évacuation.
		 Recensement des différentes catégories de populations vulnérables:
		- Personnes hospitalisées et en établissements médico-sociaux ; - Malades à domicile et invalides ;
	La crue risque d'etre dangereuse pour la sûreté du barrage.	- Personnes sans moyen d'évacuation ; - Recensement des moyens d'évacuation disponibles pour les
Vigilance renforcée	Des faits anormaux concernent la tenue	 Mise en œuvre de l'évacuation des personnes hospitalisées et hébergées en établissements médico-sociaux, si l'expertise d'EDF montre une probabilité non négligeable de passage au stade de
	du barrage.	préoccupation sérieuse.
		 Coordination avec la zone de défense pour évaluer les capacités
		extra-départementales disponibles pour l'évacuation et pour l'hébergement au regard des moyens départementaux.

Généralités

ACTIONS		 Alerte des maires et de la population. Évacuation de tous les personnels de secours et de sécurité présents dans la zone inondable.
CRITÈRES		L'exploitant estime qu'il n'a plus le contrôle de l'ouvrage. La rupture est possible à tout moment.
STADE	3 Péril imminent	(rupture possible qu'il n'a plus le à tout moment) Arrivée prévisionnelle de la vague de submersion dans le possible à tout département : Beaumont de Pertuis + 5h30 Cavaillon +10h Avignon + 12h

1.3 La sectorisation du plan

31 communes du département de Vaucluse sont situées dans la zone d'inondation spécifique (ZIS) couverte par le PPI.

L'onde de submersion traverse deux zones géographiques distinctes aux vulnérabilités distinctes : - d'abord les contreforts du Lubéron (secteur 1), - puis la plaine d'Avignon. (secteur II).

Si les dommages sur la zone amont sont loin d'être négligeables, les impacts de la submersion sur la zone aval sont considérables, à l'échelle d'une catastrophe d'ampleur nationale.

Les différences importantes en termes de population à évacuer entre les deux zones conduisent à élaborer des organisations différentes pour les deux zones.

Pour le secteur len amont, une organisation avec des dispositions d'évacuation et d'hébergement dans le secteur;

Pour le secteur II en aval, une stratégie de mise en sécurité des populations, sans détailler les moyens pour y parvenir qui relèvent des niveaux zonal et national.

1.3.1 Secteur I (l'amont) : de Beaumont-de-Pertuis à Mérindol

Sur les contreforts du Lubéron, l'onde de submersion, qui ne dépasse que légèrement la zone de crue exceptionnelle de la Durance, atteint des territoires faiblement urbanisés, à l'exception de Pertuis (zones commerciale et industrielle) et de Villelaure (zone urbanisée).

Sur ce secteur, un dispositif d'évacuation et d'hébergement à proximité a été élaboré.

Zone où les hauteurs d'eau de la submersion du barrage sont supérieures à celles des plus fortes crues connues.

1.3.2 Secteur II (l'aval) : à partir de Cheval-Blanc

L'onde de submersion s'étend, au-delà du bassin de la Durance, dans la plaine d'Avignon et du Comtat Venaissin. Elle inonde entièrement ou très fortement sept communes, dont Avignon. La population de la zone submergée est d'environ 213 500 habitants.

Sur ce secteur les vulnérabilités sont majeures :

- zone fortement urbanisée avec une densité de population importante ;
- présence de nombreuses activités économiques ;
- implantation des centres de décision départementaux ;
- -réseaux de communication routiers et ferroviaires d'importance nationale

Un dispositif d'évacuation massive hors du département dans le délai de 24 heures a été étudié avec le Cerema Méditerranée.

L'assurance de réaliser l'évacuation en 24 heures, alors que l'on dispose de 48 heures à minima entre le déclenchement de la phase de préoccupations sérieuses et une possible rupture du barrage, permet de choisir la meilleure période pour son déclenchement.

Nombre de communes	31
Population impactée	219 500
Superficie inondée	400 km2

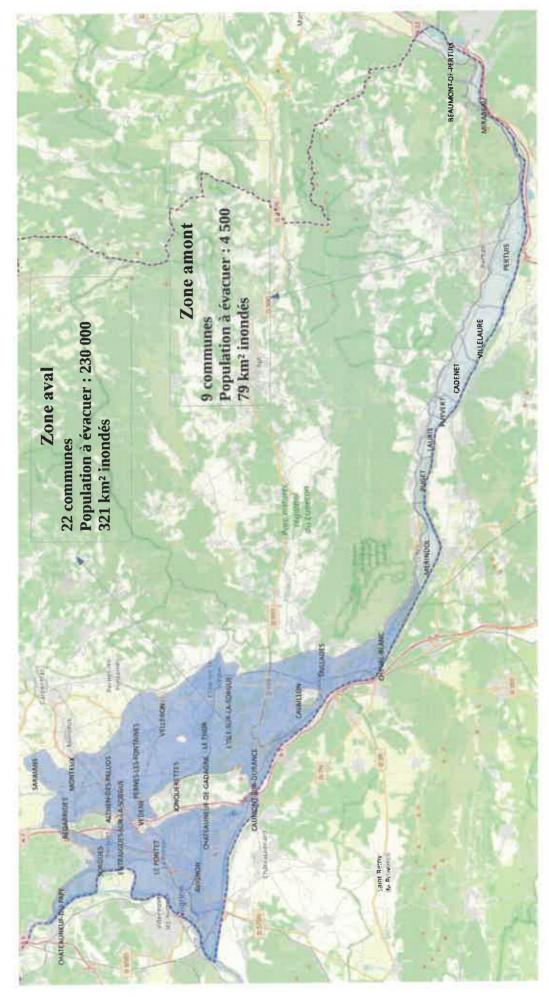
Totalité du PPI

Nombre de communes	9
Population impactée	4500
Superficie inondée	79 km²

Secteur I

Nombre de communes	22
Population impactée	213 500
Superficie inondée	321 km2

Secteur II



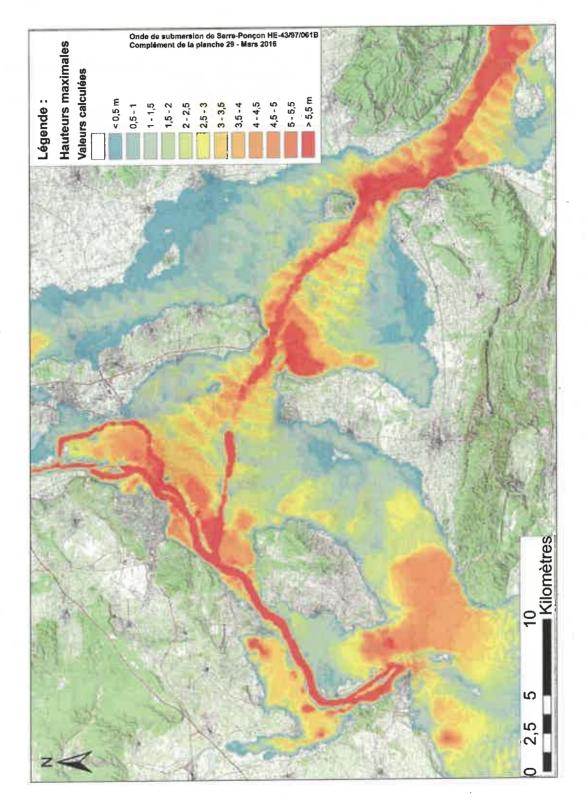
I.3.3 Liste des communes situées dans la zone d'application du PPI 1.3.3.4 de Beaumont-de-Pertuis à Mérindol

Commune	Population dans la zone du PPI	% de la population résidant dans la zone du PPI	% superficie inondée	Observations
Beaumont- de-Pertuis	73	6,59 %	16,40 %	
Cadenet	770	18,12 %	42,04 %	
Lauris	358	9,25 %	18,13 %	
Mérindol	326	16,08 %	33,16 %	
Mirabeau	47	3,85 %	11,41 %	
Pertuis	1 831	9,37 %	36,40 %	Inondation des zones commerciales et industrielles
Puget-sur- Durance	85	12,26 %	21,63 %	
Puyvert	167	0,97 %	36,60 %	
Villelaure	842	25,33 %	61,03 %	Inondation d'une partie de l'agglomération

1.3.3.5 de Cheval-Blanc à Avignon

Commune	Population dans la zone du PPI	% de la population résidant dans la zone du PPI	% superficie inondée
Althen-des-Paluds	2633	95,80 %	100,00 %
Avignon	90416	98,14 %	97,86 %
Bédarrides	3405	67,43 %	47,06 %
Caumont-sur-Durance	2947	61,76 %	75,60 %
Cavaillon	26123	97,82 %	85,44 %
Chateauneuf-de-Gadagne	1335	40,41 %	43,77 %
Chateauneuf-du-Pape	0	0,00 %	3,92 %
Cheval-Blanc	3528	84,95 %	27,66 %
Entraigues-sur-la-Sorgue	8399	100,00 %	100,00 %
Jonquerettes	173	11,87 %	62,87 %
L'Isle-sur-la-Sorgue	15375	78,92 %	55,16 %
Le Pontet	16928	96,39 %	99,25 %
Le Thor	8486	95,58 %	98,75 %
Monteux	430	3,40 %	28,41 %
Morières-les-Avignon	5651	68,94 %	42,59 %
Pernes-les-Fontaines	1104	11,56 %	26,28 %
Saint-Saturnin-les-Avignon	1681	34,89 %	67,78 %
Sarrians	17	0,30 %	5,03 %
Sorgues	13738	75,44 %	68,30 %
Taillades	162	8,38 %	6,61 %
Vedène	8888	79,13 %	48,93 %
Velleron	2130	72,40 %	62,50 %

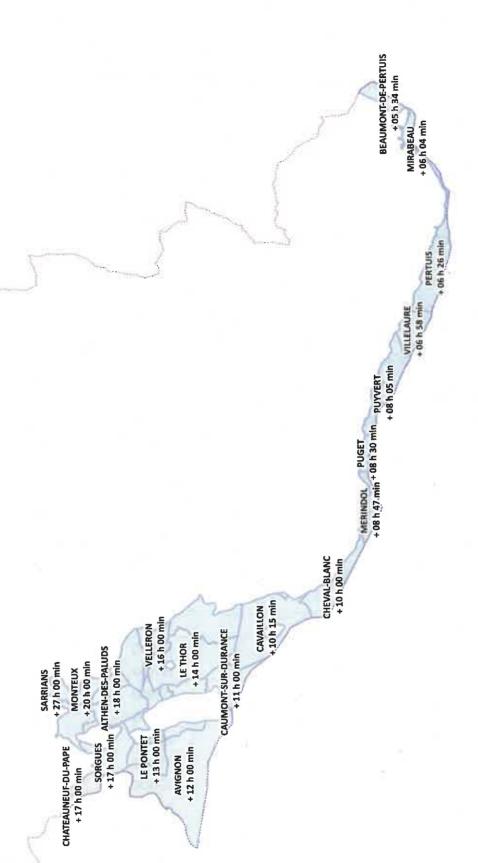
Les hauteurs maximales dans la zone aval (estimation EDF - 2016)



1.3.4 Temps d'arrivée de l'onde de submersion

Communes	Heure d'arrivée de l'onde après la submersion du barrage		
Beaumont-de-Pertuis	5h34		
Mirabeau	6h04	6h	
Pertuis	6h26		
Villelaure	6h58		
Cadenet	7h48		
Puyvert	8h05	8h	
Lauris	8h13		
Puget-sur-Durance	8h30		
Mérindol	8h47		
Cheval-Blanc	10h00	10h	
Cavaillon	10h15		
Taillades	11h00		
Caumont-sur-Durance	11h00		
Avignon	12h00	12h	
Le Pontet	.13h00		
Morières-les-Avignon	13h00		
L'Isle-sur-la-Sorgue	14h00	14h	
Le Thor	14h00		
Vedène	14h30		
Chateauneuf-de-Gadagne	15h00		
Jonquerettes	16h00	16h	
Saint-Saturnin-les-Avignon	16h00		
Velleron	16h00		
Chateauneuf-du-Pape	17h00		
Sorgues	17h00		
Althen-des-Paluds	18h00	18h	
Entraigues-sur-la-Sorgue	18h00		
Pernes-les-Fontaines	18h00		
Monteux	20h00	20h	
Bédarrides	22h00		
Sarrians	27h00		

Arrivée de l'onde de submersion après la rupture du barrage

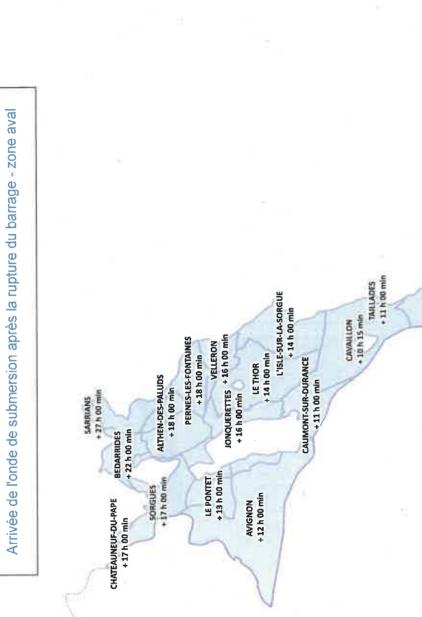


Arrivée de l'onde de submersion après la rupture du barrage - zone amont

PUVVERT + 08 h 05 min

MERINDOL + 08 h 30 min + 08 h 30 min

+ 10 h 00 mln



1.4 Doctrine et méthodologie d'une évacuation de masse

Une évacuation massive est une opération éminemment complexe, il est essentiel que les acteurs, au premier rang les services de l'État et les communes, s'y préparent en amont.

Les éléments déterminants de la stratégie d'évacuation massive concernent :

- Les populations vulnérables : évaluation et moyens spécifiques d'évacuation ;
- les **priorisations de l'évacuation** (personnes vulnérables, secteurs plus fortement inondés:..);
- L'identification des itinéraires d'évacuation ;
- Le choix du moment de l'évacuation ;
- L'information de la population.

I.4.1 La prise en charge des populations vulnérables (à évacuer en priorité)

La vulnérabilité des populations est entendue comme l'incapacité à pouvoir quitter la zone par ses propres moyens, quelle qu'en soit la cause (économique, médicale, matérielle...).

1.4.1.1 En amont de la crise

L'évaluation des populations vulnérables doit être étudiée (notamment dans les plans communaux de sauvegarde) :

- les personnes dont l'évacuation nécessite des **transports médicalisés** et des hébergements spécifiques :
- les personnes résidant dans des établissements de santé ou médicosociaux ;
 - les personnes isolées et en perte d'autonomie à domicile ;
 - les malades à haut risque vital (mhrv).

Pour l'identification des personnes à risque élevé à domicile, les communes utiliseront le registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées et l'ARS la liste des malades à haut risque vital.

- les personnes qui ne disposent pas de moyens de transport personnel. (les communes, dans le cadre des plans communaux de sauvegarde (PCS), peuvent mettre en place un système d'enregistrement en mairie ou sur un site internet).
- la population carcérale.

1.4.1.2 Lors du déclenchement du PPI

Il est indispensable de :

- s'assurer que tous les patients des établissements de santé et pénitentiaires sont bien pris en compte ;
- mettre en place des transports médicalisés pour les malades à domicile ;
- mettre en place des transports en commun pour les gens ne disposant pas de moyens de transport.

1.4.2 Les priorisations de l'évacuation

L'évacuation doit obéir à deux priorités :

- · les personnes vulnérables ;
- les habitants des secteurs les plus fortement inondés (supérieur à 0,5 m)

1.4.3 Le choix du moment de l'évacuation

(heures ouvrables, nuit, jour, matin, soir?)

Le moment du déclenchement de l'évacuation est décisif, car il va déterminer :

- le niveau d'écoute et de réceptivité de la population ;
- La densité du trafic et les risques d'engorgement des voies d'évacuation.
- -le risque de séparation des familles (actifs sur les lieux de travail, enfants à l'école).

Dans le cas du PPI « barrage de Serre-Ponçon » ou l'évacuation sera anticipée, ces éléments sont à prendre en compte, notamment pour la zone aval.

1.4.4 L'information de la population

1.4.4.1 L'information préventive

La réussite d'une évacuation massive repose en grande partie sur le fait que la population va se conformer aux consignes diffusées par les autorités et adopter des comportements adaptés à la situation, ce qui suppose qu'elle y soit préparée.

Dans le cadre des documents réglementaires, la plaquette d'information des populations élaborée dans le cadre du PPI et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) sont les supports de sensibilisation et de préparation.

1.4.4.2 La communication lors de la crise

La maîtrise de l'information est un élément essentiel dans la maîtrise de la crise.

L'explication des mesures prises est indispensable pour maintenir le lien de confiance et éviter une défiance envers les autorités.

La pertinence de la réponse de la population va dépendre de la qualité des informations qui sont communiquées.

La communication doit se concevoir comme la combinaison de messages généraux et d'informations pratiques pour rassurer, mobiliser et responsabiliser la population, pour notamment :

- encourager la solidarité locale (vérifier si son voisin va bien évacuer par exemple);
- donner les priorités populationnelles lors de l'évacuation ;
- communiquer les lieux de ramassage par zone à la population ;
- rappeler les consignes essentielles et les effets personnels à emporter ;
- diffuser les itinéraires de sortie de zone ;
- inciter la population non-vulnérable à envisager un lieu d'hébergement.

1.5 Mise en place de la chaîne de commandement

En cas d'activation du PPI du barrage de Serre-Poçon, l'action de l'État sera conduite à tous les niveaux de décision.

Les maires auront un rôle essentiel pour la conduite de l'évacuation de la population.

1.5.1 Le niveau national

De part l'ampleur d'une rupture du barrage de Serre-Ponçon (6 départements touchés, des évacuations massives à organiser, des dégâts considérables), les actions à mettre en œuvre en cas d'activation du PPI requerront des décisions prises au niveau national de façon interministérielle.

Une cellule interministérielle de crise (CIC) est susceptible d'être activée pour prendre des décisions de portée interzonale ou nationale à des fins de coordination.

1.5.2 Le niveau de la zone de défense et de sécurité

L'ampleur des dispositifs à mettre en en place nécessite la mobilisation des acteurs à tous les niveaux territoriaux et sectoriels. Le rôle du préfet de zone de défense et de sécurité est déterminant en matière de coordination et d'engagement de moyens.

1,5.3 Le niveau départemental

Le préfet de département est l'échelon opérationnel en cas de crise.

Parmi les missions prioritaires que doit assurer le préfet figurent, les mesures d'alerte et d'information des maires et des populations, l'organisation de l'évacuation, le maintien de l'ordre, le contrôle des axes de circulation, le bouclage du périmètre du PPI...

Le préfet doit assurer la coordination entre les acteurs et opérateurs départementaux, régionaux et en lien avec le préfet de zone, les acteurs de portée interrégionale ou nationale.

1.5.4 Les maires

Le maire est un acteur essentiel lors d'une évacuation massive.

Les actions essentielles sont les suivantes :

- Transmettre l'alerte et assurer l'information de la population;
- Identifier les personnes vulnérables qui ne peuvent s'évacuer par leurs propres moyens;
- Mettre en place en liaison avec l'EPCI compétent les transports en commun nécessaires;

Identifier et mettre en place les points de rassemblement;

• Définir et baliser les itinéraires d'évacuation pour rejoindre les axes d'évacuation définis dans le PPI ;

• Protéger les zones évacuées.

1.5.5 L'organisation départementale

Avec la mise en œuvre des dispositions ORSEC PPI, le préfet assure la direction des opérations.

La chaîne de commandement comprend :

- le Centre Opérationnel Départemental (COD),

- un ou des Postes de Commandement Opérationnel (PCO).

1.5.5.1 Le Centre Opérationnel Départemental (COD)

Le COD assure la gestion générale de l'évènement.

Implantation:

En cas d'activation du PPI du barrage de Serre-Ponçon le centre opérationnel départemental sera délocalisé, au déclenchement de la phase de <u>préoccupations</u> sérieuses à la sous-préfecture de Carpentras.

1.5.5.2. Les postes de commandement opérationnel (PCO)

Le PCO est dirigé par un membre du corps préfectoral désigné par le préfet. Le directeur du SDIS ou son représentant assure les fonctions de commandant des opérations de secours.

Implantation:

le PCO est situé au plus près de la zone affectée, mais à l'extérieur du périmètre de danger retenu dans la mise en œuvre du P.P.I. Il est destiné à remplir les missions de terrain et de rendre compte au préfet de la situation.

Les PCO pourront être activés dès la phase de préoccupations sérieuses.

Sites possibles d'implantation des PCO :

a) Pour le secteur 1 amont (de Beaumont de Pertuis à Mérindol)

commune de la Tour d'Aigues.

b) Pour le secteur 2 aval (de Cheval-Blanc à Avignon)

commune de l'Isle sur la Sorgue.

1 5.6 Assurer la continuité de fonctionnement des centres de décision des acteurs participant à la gestion de la crise

Les sièges, les centres de décision de la plupart des services publics et de nombreux opérateurs, situés à Avignon, ne seront plus opérationnels pendant une durée importante, plusieurs jours voire quelques semaines.

Cette problématique demande de prévoir un dispositif permettant d'assurer la continuité de fonctionnement sur un autre site pour assurer avec le personnel nécessaire les missions essentielles.

Des délocalisations, soit symétrique au sein d'un même service départemental, soit fonctionnelle dans une structure départementale de ce service, sont à privilégier.



ORSEC PPI SERRE-PONÇON

Département de Vaucluse

Partie II
Secteur amont : de Beaumont-de-Pertuis à Mérindol

2.1 Présentation du secteur

Ce secteur correspond à la partie amont de la Durance dans le département de Vaucluse.

Il comprend 9 communes, de l'amont vers l'aval : Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau, Pertuis, Villelaure, Cadenet, Puyvert, Lauris, Puget et Mérindol.

En cas de submersion du barrage de Serre-Ponçon, ces communes, situées sur le versant sud du massif du Lubéron, constitueraient un quasi « isolat » dans le département de Vaucluse.

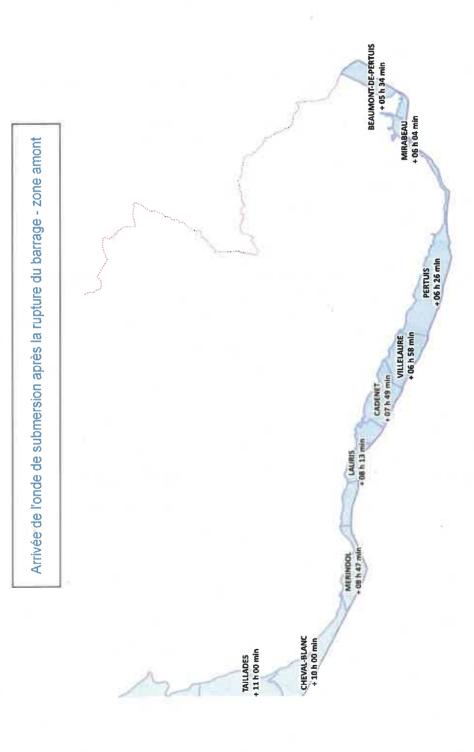
En effet, elles ne seraient accessibles que par la route départementale 943 qui traverse, dans le sens nord-sud, la partie centrale du Lubéron.

Hormis deux communes, Pertuis dont la zone commerciale et la zone d'activité sont entièrement inondées et Villelaure où 30 % de la population réside dans la zone du PPI, les sept autres communes de ce secteur sont faiblement impactées en enjeux humains et bâtimentaires, les agglomérations étant principalement hors de la zone submergée.

Communes	Heure d'arrivée de l'onde après la rupture du barrage
Beaumont-de-Pertuis	5h34
Cadenet	7h48
Lauris	8h13
Mérindol	8h47
Mirabeau	6h04
Pertuis	6h26
Puget-sur-Durance	8h30
Puyvert	8h05
Villelaure	6h58



Zone d'inondation spécifique amont



2.2 Recensement des enjeux

Synthèse des enjeux (établissements et infrastructures) situés dans la zone du PPI

2.2.1 Services publics

Commune	Dénomination	Site de repli éventuel	
Villelaure	Mairie		
Villelaure	Bureau de poste		
Cadenet	Centre de secours	re de secours	
Pertuis	Centre de tri postal		

2.2.2 Établissements de santé

Çommune	Dénomination	Observations
Villelaure	ADEF Résidence	Accueil personnes handicapées mentales
Villelaure	Projet de construction d'un EPAHD	
Pertuis	Institut médico-éducatif La Bouguette	

2.2.3 Établissements d'enseignement

Commune	Dénomination
Villelaure	École maternelle
Villelaure	École élémentaire

2.2.4 ICPE

Commune	Dénomination Station service (2)	
Villelaure		
Mirabeau	Station service	

2.2.5 Infrastructures routières principales

D973	Axe principal de circulation	
D215	Liaison Mirabeau -Bouches-du-Rhône	

D956	Liaison Pertuis - Aix	
D943	Liaison Cadenet - Bouches-du-Rhône	
D32	Liaison Mérindol - Bouches-du-Rhône	

Coincé entre le massif du Luberon au nord et la Durance au sud, le secteur ne serait accessible, en cas de submersion du barrage de Serre-Ponçon, que par la D943 qui traverse le Luberon.

2.2.6 Infrastructures ferroviaires

Ligne Cavaillon - Pertuis	Marchandises
Ligne Pertuis - Aix/Marseille	Voyageurs et marchandises
Gare de Pertuis	

2.2.7 Eau potable et assainissement

Commune	Dénomination	Population alimentée
Mérindol	Production d'eau potable	2 000 habitants
Pertuis	Production d'eau potable	50 000 habitants
Cadenet	Station d'épuration	-
Lauris	Station d'épuration	·-
Pertuis	Station d'épuration	-
Villelaure	Station d'épuration	-

2.2.8 Transport et distribution d'électricité (RTE & ERDF)

Les conséquences de la submersion sur le réseau de distribution d'électricité seraient importantes. Elles ne peuvent être évaluées à la seule échelle du département.

2.2.9 Réseaux de canalisation

Dénomination		Commune
Pipeline PSM (SAGESS Manosque) Geostock	transport d'hydrocarbures	Pertuis (traversée de la Durance)
rans Ethylène Lavera Saint Auban	transport d'éthylène	ertuis (traversée de la Durance)

2.2.10 Autres

Sur la commune de Pertuis, la zone commerciale de St Martin - une quinzaine de grandes surfaces - pouvant accueillir potentiellement de plusieurs milliers de personnes, est entièrement submergée.

2.3 Évaluation des populations à évacuer

Communes	Temps d'arrivée de l'onde	Populatio n (recenseme nt 2015)	Population résidant dans le périmètre du PPI	% population dans le périmètre du PPI
Beaumont-de- Pertuis	5h34	1115	75	6,73 %
Mirabeau	6h04	1228	81	6,60 %
Pertuis	6h26	19544	1502	7,69 %
Villelaure	6h58	3323	1016	30,57 %
Cadenet	7h48	4252	743	17,47 %
Puyvert	8h05	793	107	13,49 %
Lauris	8h13	2515	255	10,14 %
Puget	8h30	695	57	8,20 %
Mérindol	8h47	2027	302	14 ,9 %
Total		35492	4138	11,66 %

La population concernée par l'évacuation est calculée à partir du recensement.

Dans les faits, la population présente au moment de l'évacuation pourra plus ou moins nombreuse en fonction du jour et de l'heure de l'événement (ex. la zone commerciale de Pertuis).

2.4 Poste de commandement opérationnel (PCO)

Localisation

Siège de la communauté de communes COTELUB - La Tour-d'Aigues parc d'activités le Revol, 128 Chemin des Vieilles Vignes.

Salle de 30 places disponible (deux autres salles utilisables)

Pas d'auto-alimentation électrique

Composition

Composition
SDIS
Gendarmerie
SAMU
ARS
DDT
Conseil départemental
Mairies

2.5 Centres de regroupement des moyens

Objectif:

Constituer, à proximité de la zone d'opération (sans encombrer la zone PC), la réserve de moyens d'intervention nécessaires (et/ou prévisible par anticipation);

- Moyens de transport : évacuation par autocars, ambulances...
- Moyens ordre public (réserve tactique, escortes éventuelles)
- Moyens voirie (signalétique, dégagement de chaussées)
- Moyens d'intervention : incendie, accidents, secours à personnes, sauvetage

Localisation:

Le secteur requiert uniquement la constitution de centres de regroupement des moyens de transport collectif et médicalisé pour l'évacuation. La localisation des gendarmeries, des centres de secours et des centres routiers permet une bonne couverture du secteur.

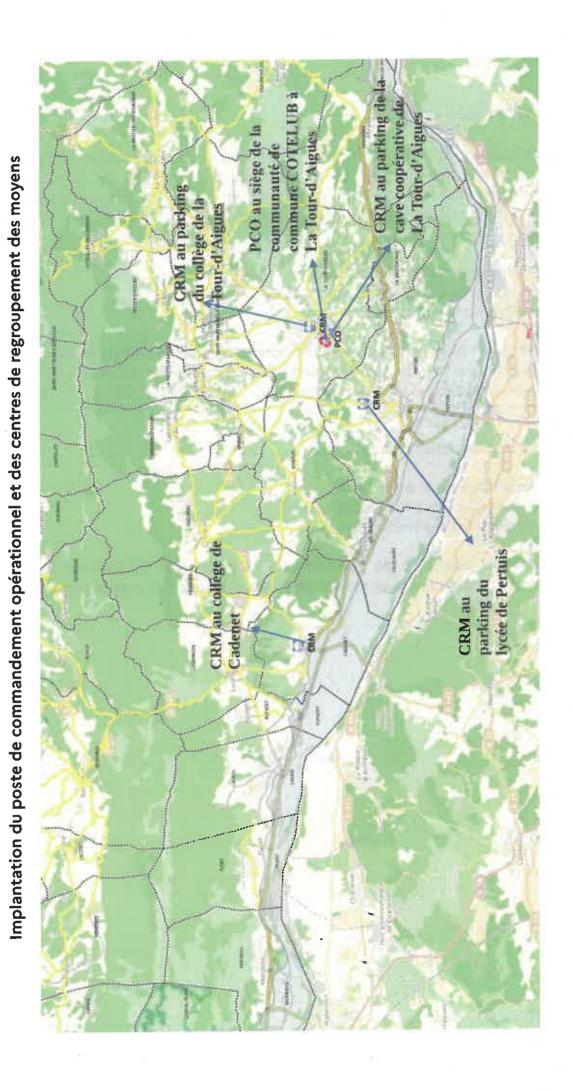
Quatre sites ont été pré-déterminés (Cadenet, La Tour d'Aigues (2) et Pertuis). Il peut être également envisagé d'installer des véhicules sur des portions de routes départementales neutralisées (RD 37, RD 56, RD 135 notamment)

Cadenet parking du collège - route de Cucuron capacité 6 bus

La Tour d'Aigues parking de la cave coopérative - Rue A. Ginies capacité 10 bus

La Tour d'Aigues parking du collège - rue Albert Camus capacité 10 bus

Pertuis parking du lycée - route de la Bonde capacité 10 bus



2.6 Gestion des trafics

Il est nécessaire de procéder à une sectorisation et à un bouclage complet de la zone sinistrée. La délimitation de la zone sinistrée permet de gérer au mieux l'engagement des équipes de secours, la mise en place des chaînes de secours et d'assistance médicale ainsi que la gestion des différents moyens d'assistance et de logistique.

Ce bouclage a deux fonctions:

- éviter les évacuations non contrôlées,
- éviter l'arrivée des badauds.

Parallèlement, un plan de circulation est constitué dans les délais les plus brefs par les services de police, de gendarmerie, la Direction des Routes Méditerranée, (DIRMED) la Direction Départementale des Territoires (DDT) et le Conseil Départemental.

Il doit comprendre notamment :

- le balisage de la zone sinistrée,
- le contrôle des accès à cette zone,
- les déviations à mettre en place.

Les services de police et de gendarmerie sont chargés de faciliter l'accès des secours au point de transit, au centre de regroupement des moyens et au sinistre.

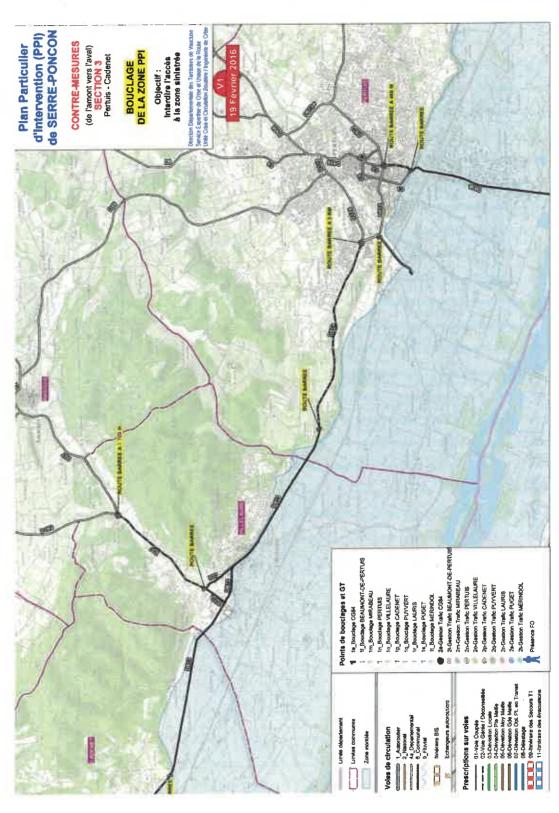
Projet PPI Serre-Ponçon

Bouclage secteur Beaumont-de-Pertuis - Mirabeau

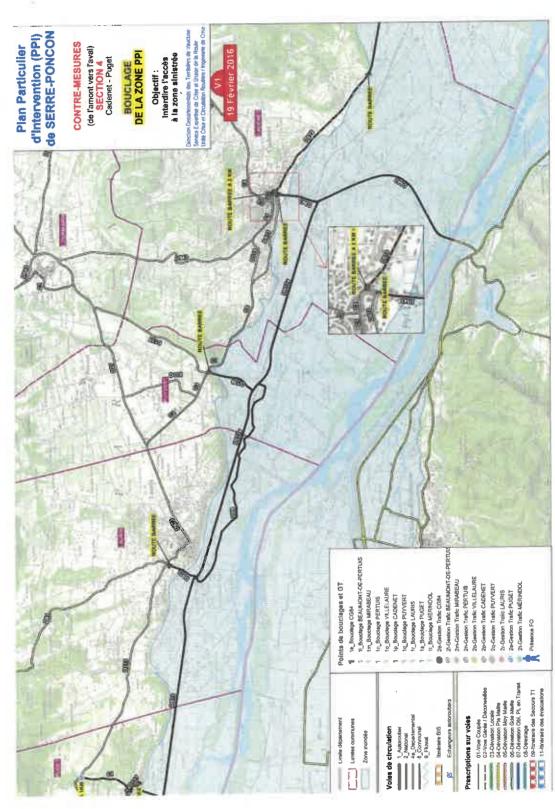
14

Bouclage secteur Mirabeau - Pertuis

Bouclage secteur Pertuis-Cadenet



Bouclage secteur Cadenet-Puget



Bouclage secteur Puget - Mérindol

2.7 Évacuation des populations

L'évacuation des populations est le mode de mise en sécurité appliqué en cas de submersion d'un barrage.

L'évacuation de l'ensemble de la population devra être engagé dès le stade de préoccupations sérieuses, soit environ 48 heures avant une possible rupture du barrage de Serre-Ponçon.

Les trois stades d'alerte sont définis dans le point B. procédures de mise en œuvre du plan. :

1. État de vigilance renforcée;

2. État de préoccupations sérieuses ;

3. Péril imminent.

Après la rupture du barrage, l'onde de submersion mettrait 5h30 pour arriver dans le département, elle atteindrait Cavaillon 10h après et Avignon 12h. Voir tableau n° ... temps d'arrivée de l'onde de submersion - partie I.2 données générales.

Deux catégories de population, deux phases d'évacuation

1.Les **personnes vulnérables** (personnes médicalisées, invalides, malades sous surveillance) nécessiteront une prise en charge.

Elles seront évacuées, par anticipation, dès la phase de vigilance renforcée.

Les personnes prises en charge par une structure (établissements scolaires, hospitaliers, pénitentiaires, d'hébergement pour personnes âgées dépendantes...) feront l'objet d'une évacuation « symétrique », c'est-à-dire dans un établissement similaire.

2. Les **personnes dites « autonomes »** (habitants, gens de passage...) vont s'autoévacuer.

Toutefois, parmi cette population, certaines personnes ne disposeront pas de moyens de locomotion (environ 30 % de la population) et devront être pris en charge aux points de rassemblement des évacuées, lorsque le centre d'hébergement n'est pas situé sur le territoire de la commune.

En phase de préoccupations sérieuses, l'évacuation de <u>l'ensemble</u> des

populations menacées, sera engagée.

Organisation de l'évacuation par les communes

Le maire est un acteur essentiel lors d'une évacuation massive.

Pour se préparer les maires des communes concernées par l'application du PPI doivent décrire dans leurs plans communaux de sauvegarde (PCS) les mesures à mettre en œuvre dans le cadre d'une rupture de barrage par un volet « évacuation » en vue notamment de :

- diffuser un message de préparation à l'évacuation puis celui d'évacuation;
 - · sectoriser les zones à évacuer;

- · identifier les établissements sensibles ;
- · mettre en place des points de rassemblements ;
- prévoir des itinéraires d'évacuation;
- recenser les personnes évacuées (lors de l'évacuation, l'une des priorités est de recenser les populations et de s'assurer de la traçabilité de leur déplacement pour éviter l'éclatement des familles).

Pour l'évacuation des **populations à risque élevé à domicile**, les communes utiliseront le registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées (article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles).

Articulation de différents plans

Le mode d'action ORSEC « soutien aux populations » décrit les dispositions de prise en charge des populations et identifie les ressources et la capacités en hébergement dans le département.

Les communes mettent en œuvre leur plan communal de sauvegarde pour assurer l'alerte et l'évacuation.

Dans le secteur santé, les établissements doivent dans leur plan blanc ou plan bleu définir les moyens pour assurer l'évacuation des malades ou résidents.

Les établissements de l'éducation nationale concernés prennent en considération le risque rupture de barrage dans leur plan particulier de mise en sécurité (PPMS)

Évacuation des personnes vulnérables

L'évacuation des personnes vulnérables :

- Handicapés
- o Personnes médicalisées
- o Malades à haut risque vital et sous surveillance
- o Personnes âgées isolées

est engagée, par anticipation, en phase de préoccupations sérieuses Ces personnes seront recensées et acheminées vers des structures à caractère médico-social sans passer par le Point de Rassemblement des Evacués (PRE).

Actions	Service référent
Établissement par les communes et par l'ARS des listes des personnes vulnérables par les communes - Diffusion au COD et au PCO	ARS
Dimensionnement des moyens de transport par secteur et/ou par commune	COD pour le CRM
Engagement des moyens de transport et attribution des missions aux « transporteurs » : - sanitaire - collectif	AR\$ DDT
Prise en charge (transport des personnes vers établissements désignés) • invalides : ambulance, • valides : Véhicule Sanitaire Léger (VSL)	Transporteur
• autres : Véhicule de Transport de Personnes (VTP)	

Rendre compte de la réalisation de la mission par les établissements d'accueil

2.8 Points de rassemblement des évacués

Les points de rassemblement des évacués seront organisés en priorité dans des bâtiments communaux (salles des fêtes, gymnases, centres aérés ...). Les personnes déplacées et rassemblées y seront recensées puis prises en charge.

Après transit dans les points de rassemblement des évacués, les populations impliquées seront acheminées vers des centres d'hébergement.

Dans les communes où une grande partie du territoire n'est pas inondée et où les capacités d'hébergement sont suffisantes les points de rassemblement des évacués et les centres d'hébergement seront confondus.

La localisation des points de rassemblement doit être précisée dans les plans communaux de sauvegarde (PCS) des communes.

Fonctionnement des points de rassemblement des évacués

Objectifs:

- Regrouper les personnes déplacées dans un lieu abrité et hors zone exposée (mise en sécurité),
- Assurer leur prise en charge de première instance, jusqu'à mise en œuvre de centres d'hébergement (les deux structures peuvent coexister sur le même site (durée théorique : 24 h maximale : 48 h)

Actions:

- o Accueillir et recenser les personnes déplacées
- o Apporter un soutien logistique, sanitaire et psychologique
- o Organiser la diffusion d'informations opérationnelles et l'échange d'informations familiales (entre les différents sites)

Actions	Service
Création du point de rassemblement des évacués	
Balisage, signalétique	Gestionnaire voirie
Organisation parking (stationnement des intervenants et des évacués), sécurisation des manœuvres	
Organisation du point de rassemblement des évacués	
Constitution d'un groupe de commandement pilotage, organisation, évaluation des besoins, répartition des missions, suivi et compte-rendu vers le PC de secteur	DDSP + Gendarmerie + SDIS
Mise en place d'un détachement de forces de l'ordre police judiciaire, maintien de l'ordre	DDSP + Gendarmerie
Mise en place d'une cellule recensement (tableau d'affichage) = Assurera par la suite la fonction de cellule information	1 représentant par commune secrétariat
Mise en place d'une cellule soutien logistique repos, ravitaillement, confort,	Associations
Mise en place d'une cellule soutien sanitaire hygiène, soins bébé, santé, soutien psychologique	Associations CUMP

2.9 Centres d'hébergement

Le présent plan ne concerne que l'hébergement d'urgence apporté aux populations pendant les 72 premières heures. Au-delà, des dispositions définies aux niveaux zonal et national seront mises en œuvre.

Après recensement et prise en charge de première instance au point de rassemblement des évacués, les sinistrés seront dirigés vers des centres d'hébergement.

Toutefois, certains réfugiés seront installés, plus durablement, dans des hôtels ou chez des particuliers.

Lorsque les capacités d'accueil le permettent, l'hébergement est assuré dans la commune de résidence. Dans ce cas, le point de rassemblement des évacués et le centre d'hébergement sont confondus.

Les lieux d'hébergement sont identifiés dans le mode d'action orsec « soutien aux populations »

Orientation vers les communes qui potentiellement seraient sites d'hébergement

Commune	Temps d'arrivée de l'onde	Population résidant dans la zone submergée	Centre d'hébergement
Beaumont-de- Pertuis	5h34	75	Beaumont-de-Pertuis
Mirabeau	6h04	81	Mirabeau
Pertuis	6h26	1502	La Tour d'Aigues Grambois
Villelaure	6h58	1016	Vitrolles-en-Luberon
Cadenet	7h48	743	Cadenet
Puyvert	8h05	107	Puyvert
Lauris	8h13	255	Lourmarin
Puget	8h30	-57	Puget
Mérindol	8h47	302	Mérindol

Fonctionnement des centres d'hébergement

Objectif : assurer dans la durée l'hébergement et la subsistance des personnes évacuées.

Actions

Accueil:

- prendre en charge les évacués aux points d'arrivée
- organiser une alimentation collective
- habillement

Cellule information:

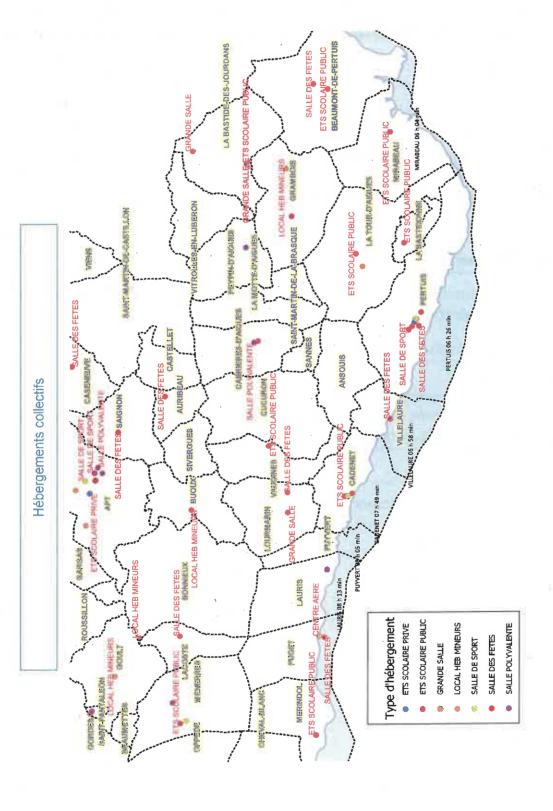
- information aux familles : évacuation de leurs proches, enfants scolarisés, personnes vulnérables ...
- éléments sur l'évolution de la situation

Administration:

• guichet unique, point d'entrée des diverses démarches avec les administrations et les opérateurs : assurance, indemnités et aide financière, relogement ...

Soins:

- dispenser les soins médicaux
- soutien psychologique





ORSEC PPI SERRE-PONÇON

Département de Vaucluse

Partie III

Secteur aval : de Cheval-Blanc à Avignon

ti

Table des matières

Secteur de Cheval-Blanc à Avignon	1
4.1 Présentation du secteur aval de Cheval-Blanc à Avignon	4
4.1.1 Détermination de la zone inondée	
4.1.2 Cartographie de la zone submergée	
4.2 Les vulnérabilités et les enjeux	
4.3 Implantation des structures de commandement	
4.4 Les principales mesures à prendre	
4.5 Les principales dispositions opérationnelles	16
4.6 L'évacuation anticipée du secteur de Cheval-Blanc à Avignon	19

4.1 Présentation du secteur aval de Cheval-Blanc à Avignon

Le secteur aval débute au niveau de la commune de Cheval-Blanc où la Durance quitte les contreforts du Lubéron pour arriver dans la plaine.

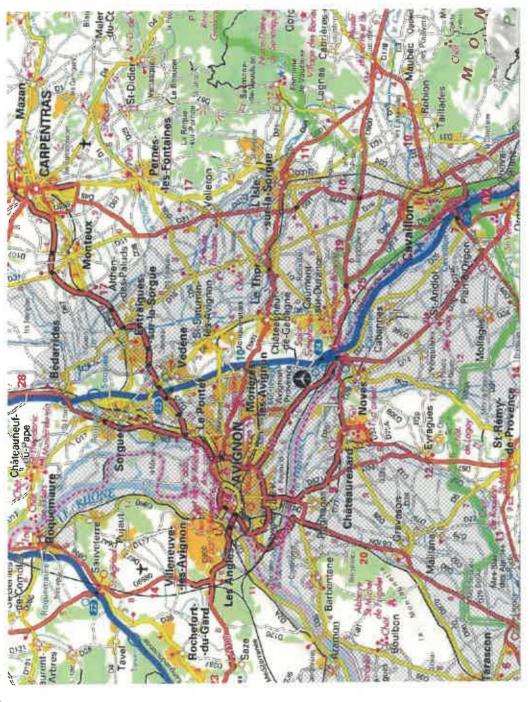
L'onde de submersion va ainsi pouvoir s'étendre largement sur le territoire de 22 communes, en inonder totalement 5, dont le chef-lieu du département.

Nombre de communes	22
Population impactée	213 500 hab.
Superficie inondée	321 km ²

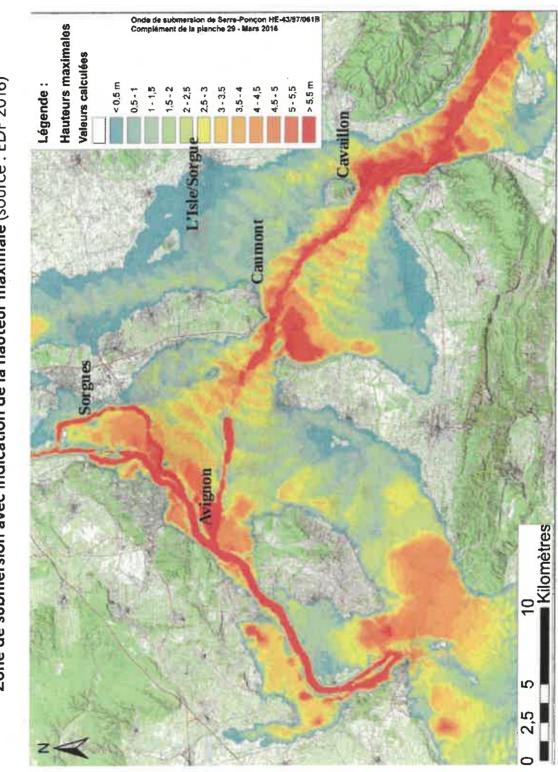
4.1.1 Détermination de la zone inondée

La modélisation des conséquences d'une rupture de barrage est basée sur de nombreux paramètres : définition de la géométrie (profil) de la vallée, caractéristiques hydrologique de la zone d'étude, mode de rupture du barrage, conditions hydrologiques (rupture sur crue ?), comportement des barrages, ponts, ouvrages (rupture, totale ou partielle, embâcle ?)...

Au regard du nombre importants d'hypothèses à réaliser et à leurs impacts sur les résultats, le choix des hypothèses conservatrices est retenue pour fournir des résultats « sécuritaires » en termes de niveau d'eau et de temps d'arrivée de l'onde. C'est pourquoi, parmi les deux études d'EDF (l'étude initiale de 1992 et l'étude portant sur la zone aval de 2015) c'est l'étude de 1992 validée par le Comité Technique Permanent des Barrages (CTPB), présentant le périmètre le plus étendu, qui est retenue pour la détermination de la zone du PPI.



S



Zone de submersion avec indication de la hauteur maximale (source : EDF 2016)

Arrivée de l'onde de submersion après la rupture du barrage JONQUERETTES + 16 h 00 min + 16 h 00 min LE THOR +:14 h 00 min VELLERON PERNES-LES-FONTAINES CAUMONT-SUR-DURANCE + 11 h 00 min + 27 h 00 min SARRIANS + 18 h 00 min BEDARRIDES + 22 h 00 min LE PONTET + 13 h 00 min SORGUES + 17 h 00 min +12 h 00 min AVIGNON CHATEAUNEUF-DU-PAPE + 17 h 00 min

Temps d'arrivée de la vague de submersion après la rupture du barrage

MERINDOL PUGET + 08 h 47 min + 08 h 30 min

CHEVAL-BLAN + 10 h 00 min

CAVAILLON + 10 h 15 min

Communes	Heure d'arrivée de l'onde après la submersion du barrage *	
Cheval-Blanc	10h00	10 h
Cavaillon	10h15	
Taillades	11h00	
Caumont-sur-Durance	11h00	
Avignon	12h00	12 h
Le Pontet	13h00	
Morières-les-Avignon	13h00	
L'Isle-sur-la-Sorgue	14h00	14 h
Le Thor	14h00	
Vedène	14h30	
Chateauneuf-de-Gadagne	15h00	
Jonquerettes	16h00	16 h
Saint-Saturnin-les-Avignon	16h00	
Velleron	16h00	
Chateauneuf-du-Pape	17h00	
Sorgues	17h00	
Althen-des-Paluds	18h00	18 h
Entraigues-sur-la-Sorgue	18h00	
Pernes-les-Fontaines	18h00	
Monteux	20h00	20 h
Bédarrides	22h00	
Sarrians	27h00	

Population résidant dans la zone du PPI et superficie inondée par commune

Commune	Population dans la zone du PPI	% de la population résidant dans la zone du PPI	% superficie inondée
Althen-des-Paluds	2633	95,80 %	100,00 %
Avignon	90416	98,14 %	97,86 %
Bédarrides	3405	67,43 %	47,06 %
Caumont-sur-Durance	2947	61,76 %	75,60 %
Cavaillon	26123	97,82 %	85,44 %
Chateauneuf-de-Gadagne	1335	40,41 %	43,77 %
Chateauneuf-du-Pape	0	0,00 %	3,92 %
Cheval-Blanc	3528	84,95 %	27,66 %
Entraigues-sur-la-Sorgue	8399	100,00 %	100,00 %
Jonquerettes	173	11,87 %	62,87 %
L'Isle-sur-la-Sorgue *	15375	78,92 %	55,16 %
Le Pontet	16928	96,39 %	99,25 %
Le Thor	8486	95,58 %	98,75 %
Monteux	430	3,40 %	28,41 %
Morières-les-Avignon *	5651	68,94 %	42,59 %
Pernes-les-Fontaines	1104	11,56 %	26,28 %
Saint-Saturnin-les-Avignon	1681	34,89 %	67,78 %
Sarrians	17	0,30 %	5,03 %
Sorgues *	13738	75,44 %	68,30 %
Taillades	162	8,38 %	6,61 %
Vedène *	8888	79,13 %	48,93 %
Velleron	2130	72,40 %	62,50 %

^{*} Pour l'estimation de la population résidant dans la zone du PPI, l'étude initiale d'EDF qui présente un périmètre plus important a été retenue.

4.2 Les vulnérabilités et les enjeux

Populations impactées

213 500 habitants résident dans la zone aval du PPI (40 % de la population du département)

37 000 habitants devraient être évacués par des transports collectifs.

Infrastructures touchées

Toutes les entreprises commerciales et industrielles

Administrations

Toutes les administrations situées au chef-lieu seront hors-service

→ nécessité d'un repli des centres de décisions

Sécurité publique

Police nationale: direction départementale et commissariats d'Avignon et de

Cavaillon hors service

Gendarmerie: Groupement et les casernes du Pontet, d'Entraigues et de Saint-

Saturnin hors service

Établissement pénitentiaire

Centre de détention du Pontet

→ près de 900 détenus à évacuer en fourgon pénitentiaire

Transmissions et communication

Communications électroniques et téléphoniques fortement impactées Réseau Antarès impacté

Établissements de santé

4 centres hospitaliers 5 cliniques → transport sanitaire pour 1700 patients 20 EHPAD → transport sanitaire pour 1 400 personnes âgées Total → 3 100 patients en transport sanitaire

Établissements d'enseignement

1er degré 35 000 – collèges et lycées 21 500 Total 56 500

Université: 7 000

Infrastructures de transport

L'axe international de communication entre l'Europe du Nord et du Sud fortement impacté

Routes : coupure de l'A7, de la RN 7

Voies ferrées : coupure de la ligne LGV Lyon Marseille et de la ligne classique PLM Plusieurs canalisations de transport de produits pétroliers et de gaz impactées

Réseaux

Électricité

Perte totale d'électricité dans la plupart des communes

• Eau potable captage d'eau potable hors service dans les communes les plus impactées en superficie

Installations industrielles

Deux établissements Seveso seuil haut impactées : Eurenco et CAPL à Sorgues

Surfaces inondées : 5 totalement -11 à plus de 40 %

1 024 ERP des catégories 2 à 5

79 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

4 établissements Seveso dont 2 « seuil haut » Eurenco et CAPL à Sorgues)

8 établissements hospitaliers, 3 centres hospitaliers et 5 cliniques

25 EHPAD

204 établissements d'enseignement des 1er et 2e degrés 56 000 élèves

1 université 7 000 étudiants

Les directions des services de l'État, du Conseil départemental, des organismes sociaux, des mairies de la plupart des communes les sièges des

Transports sanitaires 1700 personnes en structures hospitalières et 1 400 en EHPAD

Au regard de la superficie de la zone inondée et de sa forte urbanisation, on ne peut établir une liste de toutes les vulnérabilités, ni définir avec exactitude tous les enjeux.

En effet, sont dans la zone inondée et seront hors service pour un temps plus ou moins long, les structures suivantes: 1 024 ERP des catégories 2 à 5, 204 établissements d'enseignements, 79 installations classées pour l'environnement, 8 structures hospitalières, 25 EHPAD ainsi que les directions des services de l'État, du Conseil départemental, de la plupart des mairies, les sièges de nombreuses entreprises et des organismes sociaux.

Les plans de continuité d'activité doivent être mis en œuvre, avec notamment une solution de repli pour tous les organes de décision.

La mise en sécurité des établissements industriels devra être assurée. Parmi les 79 ICPE, 55 sont soumis à autorisation et 4 établissements sont classés SEVESO dont 2 à seuil haut (Eurenco et CAPL à Sorgues).

Pour l'organisation de l'évacuation quelques points d'attention

L'évacuation des personnes hospitalisées ou en EHPAD concernent 1 700 personnes pour les structures hospitalières et 1 400 pour les EHPAD, soit 3 100 patients. Des transports sanitaires importants devront être mobilisés.

Le nombre important d'enfants scolarisés (56 000) montre la nécessité d'organiser l'évacuation en dehors des heures scolaires.

Une zone inondée très urbanisée densité 655 (moyenne de la France 230) qui concentre les centres de décisions départementaux et un grand nombre d'établissements administratifs, de santé, d'enseignements, commerciaux et industriels.

Nombre d'établissements recevant du public (ERP) situés dans la zone d'inondation spécifique

Catégorie	Nombre
Administrations, banques, bureaux (W)	7
Bibliothèques, centres de documentation et de consultation d'archives (S)	3
Chapiteaux, tentes et structures (CTS)	1
Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement (R)	198
Etablissements de culte (V)	15
Etablissements de plein air (PA)	34
Etablissements de soins (U)	37
Etablissements sportifs couverts (X)	48
Gares accessibles au public (GA)	8
Hôtels et autres établissements d'hébergement (O)	90
Magasins, centres commerciaux (M)	334
Musées (Y)	5
Parcs de stationnement couverts (PS)	6
Restaurants et débits de boissons (N)	53
Salles d'auditions, conférences, réunions, spectacles, à usages multiples (L)	141
Salles d'expositions á ocation commerciale) (T)	2
Salles de danse et salles de jeux (P)	11
Structures d'accueil pour personnes agées et personnes handicapées (J)	31
Total Résultat	1024

4.3 Implantation des structures de commandement

<u>Le centre opérationnel départemental (COD)</u> Le COD assure la gestion générale de l'évènement.

<u>Implantation</u>: En cas d'activation du PPI du barrage de Serre-Ponçon le centre opérationnel départemental sera délocalisé, au déclenchement de la phase de préoccupations sérieuses à la sous-préfecture de Carpentras.

Les postes de commandement opérationnel (PCO)

Le PCO est dirigé par un membre du corps préfectoral désigné par le préfet. Le directeur du SDIS ou son représentant assure les fonctions de commandant des opérations de secours.

Implantation:

le PCO est situé au plus près de la zone affectée, mais à l'extérieur du périmètre de danger retenu dans la mise en œuvre du P.P.I. Il est destiné à remplir les missions de terrain et de rendre compte au préfet de la situation.

Les PCO pourront être activés dès la phase de préoccupations sérieuses.

Sites possibles d'implantation des PCO:

Pour le secteur 2 aval (de Cheval-Blanc à Avignon) commune de l'Isle sur la Sorgue.

4.4 Les principales mesures à prendre

Choisir le moment de l'évacuation

(en 1995 aux Pays-Bas l'évacuation des 240 000 habitants, menacés par la crue du Rhin, a été estimée à 36 heures environ)

Zonage, axes d'évacuation circulation

Définir les priorités populationnelles pour l'évacuation

Définir le séquençage de l'évacuation

Identifier les modes de transport pouvant être utilisés

Lister les points de ramassage des populations ne disposant pas de moyens de locomotion¹

Préparer les cartes indiquant les axes à utiliser

Sécurisation

Sécurisation et contrôle des accès de la zone évacuées

Protéger les points devant faire l'objet d'une surveillance particulièrement

Les populations

Identifier les populations vulnérables

Identifier les points d'hébergement²

Mettre en œuvre le recensement de la population³

La communication

Expliquer les raisons de l'évacuation, la stratégie retenue et les priorités d'évacuation

Informer des mesures prises

¹ En liaison avec les communes

² Action réalisée au niveau supra-départemental

³ Action réalisée au niveau supra-départementa

4.5 Les principales dispositions opérationnelles

1. La mise en sécurité des populations par anticipation

La prise en compte des délais d'anticipation :

<u>- si le délai d'anticipation est de 48 h</u> (phase de préoccupation sérieuse) La mise en sécurité par évacuation est organisée vers des zones éloignées (extradépartementales pour la plupart);

- s<u>i le délai d'anticipation est de 24h</u> cas d'exception mode réflexe La mise en sécurité est immédiate sur les points hauts naturels de proximité ou les immeubles de hauteur à partir du 2^e étage ou du 3^e dans les zones les exposées hauteur d'eau supérieure à 5m.

La mise en sécurité des populations impose le respect des mesures d'organisation :

Intégration du dispositif d'ensemble dans les plans communaux de sauvegarde ;

 Participation active des communes à l'identification des personnes vulnérables et à la détermination des points de rassemblement;

- les axes d'évacuation identifiés font l'objet d'une organisation spécifique de circulation ;
- des voies pénétrantes dans les zones du PPI, réservées aux services de sécurité et de secours, sont définies par les autorités de police et de gendarmerie;

les différents moyens de transport en commun sont mobilisés.

2. Le bouclage de la zone

Voir carte « secteur aval zone à boucler »

Il a pour objectif de permettre l'évacuation de la zone du PPI dans les meilleures conditions en limitant les entrées.

Dès l'activation de PPI, seuls les véhicules utilisés pour l'évacuation et les services de secours et de sécurité pourront pénétrer dans la zone.

Au stade de <u>rupture constatée</u> (arrivée de la vague de submersion à Cavaillon à T + 5h), les services de secours et de sécurité ne rentrent plus dans la zone et appliquent les consignes visant leur propre mise en sécurité.

Au nord et à l'est, les moyens humains et matériels nécessaires au bouclage seront importants.

Au sud et à l'ouest, le bouclage est organisé respectivement dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Gard.

La fermeture des grands axes routiers, autoroutiers et ferrés (RN7 – A7, ligne LGV) implique la mise en œuvre de mesures de gestion du trafic aux niveaux zonal et interzonal.

3. Les principes de l'évacuation routière

Pour assurer l'évacuation totale de la population en moins de <u>48 heures</u>, la stratégie d'évacuation de la population autonome (VL et TC) doit respecter les deux conditions suivantes :

1. Déroulé général de l'évacuation et durée maximale d'évacuation

L'évacuation de la <u>population vulnérable</u>, préparée pendant le stade de vigilance renforcée, est mise en œuvre <u>dès</u> le passage au stade de préoccupation sérieuse (48 heures, a minima avant une possible rupture du barrage).

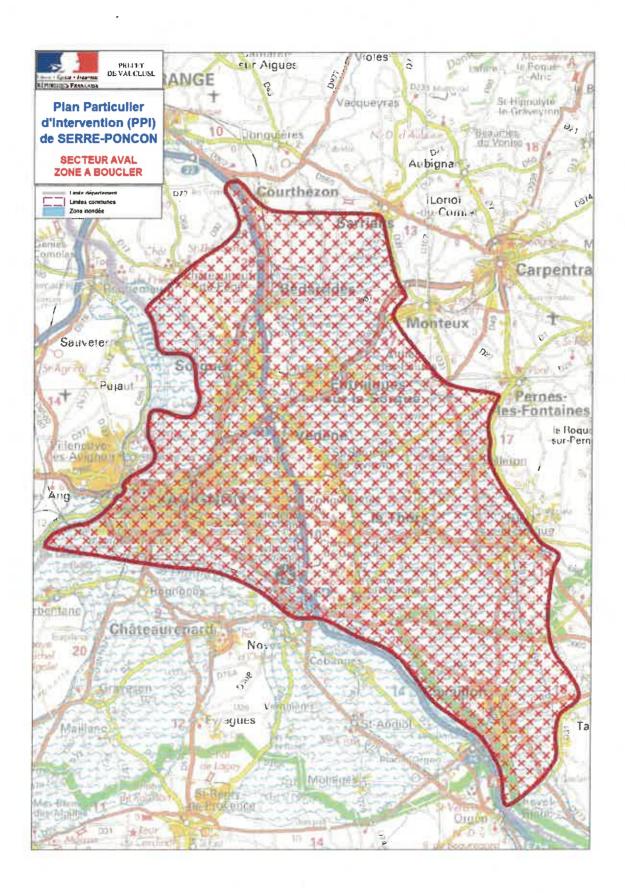
L'évacuation de la <u>population autonome</u> sera mise en œuvre <u>à la suite</u> et devrait être réalisée en <u>24 heures</u>.

2. Axe utilisés pour l'évacuation Voir cartes « évacuation des populations »

L'évacuation sera réalisée par le réseau autoroutier (A7 nord, A7 sud et A9) depuis les grands axes urbains et les axes structurants départementaux.

Les consignes d'évacuation seront fixées aux sorties des communes selon une direction donnée pour éviter de faire croiser les flux.

Pour éviter la congestion des échangeurs d'Avignon Nord et Sud et de Cavaillon ainsi que des routes y conduisant, les entrées sur le réseau autoroutier seront aussi effectuées par les échangeurs plus éloignés (Sénas et Salon au sud Orange et Bollène au nord).



4.6 L'évacuation anticipée du secteur de Cheval-Blanc à Avignon

L'objectif essentiel du plan est de réaliser l'évacuation de l'ensemble de la population résidant dans la zone de submersion dans le temps maximum de 48 heures, qui correspond à la durée minimale de la phase de préoccupation sérieuse avant une possible rupture ou submersion du barrage.

La réussite d'une évacuation massive dans un court délai et dans de bonnes conditions de sécurité demande de s'appuyer sur une stratégie déjà définie et sur des documents opérationnels qui soient réalisables et précis.

C'est pourquoi le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), établissement public, expert technique de l'État, notamment dans les domaines des infrastructures, des transports et des risques, a été missionné pour réaliser la stratégie d'évacuation du secteur de Cheval-Blanc à Avignon du PPI, secteur où l'évacuation concernerait environ 230 000 personnes.

L'objectif de la mission confiée au Cerema Méditerranée était de s'assurer de la faisabilité de l'évacuation complète de la population dans le délai de 24 heures , d'en définir les moyens, les axes et d'identifier les points de difficulté.

L'étude du Cerema est présentée dans le point IV du plan.



ORSEC PPI SERRE-PONCON

Département de Vaucluse

Stratégie d'évacuation anticipée du secteur de Cheval-Blanc à Avignon

Étude du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement Méditerranée (Cerema)





Note d'information méthodologique

1- Stratégie d'évacuation anticipée

Secteur II d'Avignon dans le cadre du PPI de Serre-Ponçon

Volet déplacement Mars 2021 – V4.4 - V16

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est un dispositif local d'anticipation mis en place par les préfectures en coordination avec l'exploitant concerné, les communes et l'ensemble des services d'urgence de l'État, pour faire face aux risques technologiques liés à la présence d'un barrage ou d'un site industriel. Il permet entre autre d'identifier les sites sensibles et les populations fragiles, d'alerter, d'informer et de mettre en place des mesures de protection de la population.

En mars 2019, la préfecture de Vaucluse a élaboré un Plan Particulier d'Intervention (PPI) relatif à la rupture potentielle du barrage de Serre-Ponçon. Même si cet évènement semble peu probable, la préfecture de Vaucluse souhaite compléter ce plan par un document précisant les modalités d'évacuation de l'ensemble de la population concernée (environ 234 166 habitants pour le secteur II). En effet, en cas de risque avéré de rupture du barrage l'État doit être prêt et organisé pour mettre en œuvre une évacuation anticipée. La durée de l'événement et de sa décrue, son ampleur, l'impact sur les réseaux de communication ne permettent pas de maintenir la population en place.

Le Vaucluse est le premier des départements concernés par ce PPI à élaborer un volet évacuation. Les autres départements limitrophes concernés n'ont pas à ce jour engagé de démarche. En cas d'événement, le niveau zonal sera de toute façon sollicité pour permettre une gestion globale et cohérente à l'échelle interdépartementale voire interzonale.

La présente note décrit la méthodologie élaborée par le Cerema Méditerranée permettant d'évaluer la faisabilité d'une évacuation anticipée de la population par le réseau routier et par le réseau ferroviaire en 24h.

Elle vient en chapeau de deux autres documents :

- -2: Fiches réflexes d'évacuation spécifiques aux mesures et principes à mettre en place
- 3 : Analyse et résultats de l'étude correspondant à la faisabilité des scénarios étudiés.

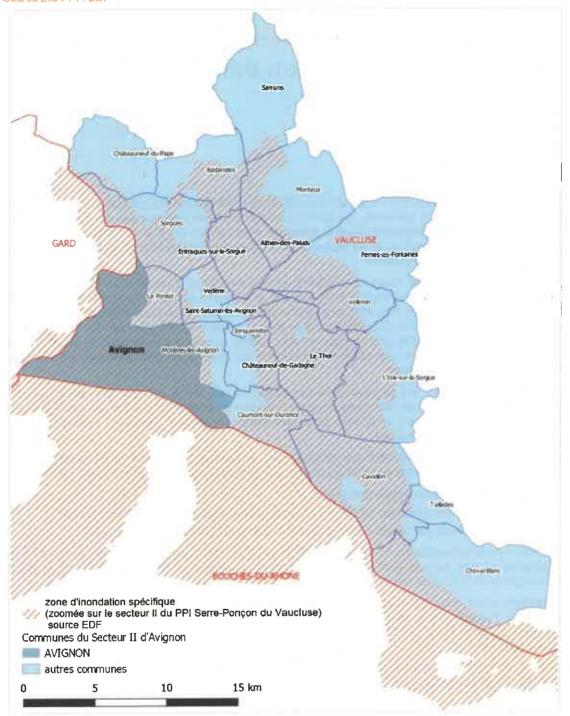
La population étudiée correspond au secteur II définie par le PPI du département de Vaucluse regroupant les 22 communes situées dans la zone d'inondation spécifique, comprises entre Cheval-Blanc et Sarrians (la plaine d'Avignon et du Comtat Venaissin).

Les stratégies et les choix qui résultent de cette méthodologie sont issus d'un groupe de travail concertatif piloté par la Préfecture de Vaucluse et regroupant l'ensemble des acteurs concernés par le volet déplacement de cette crise : la DDT84, le Conseil Départemental de Vaucluse, Vinci Autoroute, la SNCF et les forces de l'ordre.

Aujourd'hui, l'objectif de la préfecture est de présenter les principes d'évacuation aux communes impactées pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

1 LES DONNÉES

1.1 Zone d'Inondation Spécifique du PPI de Serre-Ponçon limitée au Secteur II du département 84 Source ZIS PPI: EDF



12 Documents de référence

En France, les dispositifs d'évacuation massive de populations sont rares ; il n'existe pas de modèle ou de procédure prédéfinis. On peut toutefois trouver des éléments intéressants dans les différents documents de référence suivants :

- → Guide méthodologique « Évacuation<u>»</u> Ministère de L'Intérieur = 2014
- Guide «L'évacuation massive des populations Les territoires face à l'inondation» CEPRI 2004
- Méthodologie établie par le Cerema Centre-Est pour l'étude de l'évacuation de Grenoble et de Tricastin - Cerema Centre-Est - Mai 2014 et Juin 2017

1.3 Les données recensées pour le Département de Vaucluse

Les données ont été préalablement recensées par les différents partenaires listés ci-dessous.



Données Population: Année 2015

Données Routières



Données ferroviaires

CD84: Définir les grands d'évacuation possibles selon la carte du

réseau structurant du département.

CEREMA:

Recenser les capacités théoriques et effectives des différentes voiries issues de l'étude de trafic Cerema sur l'agglomération d'Avianon.

Recenser les itinéraires alternatifs établis dans les PGT du secteur (déviation, BIS).

SNCF: Évaluer le nombre de trains « réquisitionnables » et cibler les gares d'accueil et recenser leurs capacités.

- INSEE:

- Données IRIS : Quantifier par commune et même par « quartier » de commune le nombre d'habitants (maillage plus fin que les données INSEE)
- Compléter les données IRIS en recensant par commune le pourcentage des ménages motorisés et par conséquent le nombre de ménages non motorisés.
- EDF: Recenser par commune le pourcentage de surface submersible et le pourcentage de population résidant dans la zone du PPI.

IRIS: Îlots Regroupés pour l'Information Statistique

2 MÉTHODOLOGIE

L'ensemble des hypothèses préalables et les choix qui en découlent ont été validés par la préfecture et le groupe de travail, et restent conformes aux documents de référence en vigueur.

2.1 Évaluation des différentes populations à évacuer

3	types de p	oopulation sont prises en considérat	ion	Types d'évacuation retenus
P1	企	Population des établissements hospitaliers et des EHPAD	\rightarrow	Hors champs de la présente étude. Cette évacuation est planifiée au travers les plans Blancs et Bleus, et le plan zonal de mobilisation sanitaire. Elle est prioritaire et organisée avant l'évacuation des personnes autonomes.
P2	-	Population autonome et motorisée	\rightarrow	Évacuation organisée par les axes routiers.
P3	-	Population autonome mais non motorisée	\rightarrow	Évacuation organisée par transport ferroviaire avec un acheminement vers les gares par voies pédestres ou Bus.

L'évacuation par transport aérien et fluvial n'a pas été retenue ; ces moyens sont considérés comme moins efficaces en termes de capacité et de mise en œuvre. De même, une évacuation longue distance par BUS a été écartée, par faute de moyens et aussi pour ne pas engorger encore plus le réseau routier. Avec les données de population recensées plus haut, des croisements sont effectués pour dimensionner les populations à évacuer.



Les populations à évacuer sont les populations de type P2 et P3 incluses dans la zone du PPI territoire inondé) et dans les zones dites « isolées » (non inondées mais encerclées par la ZPPI).

2.2 Évaluation de la répartition dans le temps de l'évacuation



- → Alerte EDF : donnée 48h00 à minima avant une rupture possible du barrage auprès des autorités (phase de préoccupation sérieuse (Cf PPI Serre-Ponçon)
- → Arrivée prévisionnelle de la vague : +10h à +12h après la rupture (Cf PPI et étude de risque EDF)

Hypothèses

→ Alerte évacuation : « Top départ » de l'information et des consignes auprès des usagers donné lorsque les populations sont regroupées à leur domicile choisi le matin ou soir (cf Guide CEPRI) Tenir compte de ces éléments pour définir une durée d'évacuation anticipée inclue dans la phase de



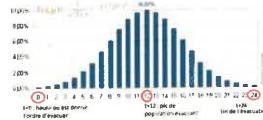
Cette durée, incluse dans le délai d'alerte de 48h00, doit laisser du temps à la préparation des moyens matériels et humains et une Problematique marge de sécurité pour la poursuite de l'évacuation et de la prise en compte des aléas.



Il en résulte le choix d'organiser l'évacuation en 24h00 pour les populations de type P2 et P3 (inondées et isolées). L'heure retenue pour alerter les populations a été fixée soit à 8h00 soit à 21h00 en fonction de l'alerte EDF

Pour évaluer le comportement aléatoire des usagers face à l'ordre d'évacuation, l'étude Cerema s'appuie sur la méthode gaussienne (dite « loi de la courbe de Gauss » ci-contre : Le maximum de la population (9,97 %) évacuera à partir t+12 dès l'ordre

Cette loi empirique (issue de retour d'expérience aux USA) permet d'évaluer sur une durée fixée (ici 24H00) la part d'usagers évacuant par tranche horaire.



2.3 Évaluation du trafic routier et choix des itinéraires d'évacuation

→ Conditions nécessaires et préalables à l'évacuation (Compétence zonale et interzonale)



- -- Trafic de transit interdit dans le département de Vaucluse : des itinéraires de délestage devront être mis en œuvre ;
- → Autoroute A7 et routes d'accès au département 84 fermées à la circulation

Ces mesures, conformément au quide d'évacuation massive, doivent permettre de rendre le réseau du Département 84 viable pour l'évacuation.

→ Évaluation du trafic d'évacuation :

Le nombre d'habitants à évacuer est converti en nombre de véhicules évacuant selon les critères Cerema



- → 80 % des ménages motorisés évacueront avec 1 seul véhicule :
- → 20 % des ménages motorisés utiliseront 2 véhicules ,
- aucun covoiturage n'est pris en compte, l'évacuation se fait par ménage.

→ Choix des itinéraires d'évacuation :



- → Évacuation en « étoile » hors du département du Vaucluse.
- linéraires « logiques » et « compréhensibles » pour les usagers (Issu de PGT existants)
- Itinéraires à grande capacité pour évacuer le plus d'usagers (issu de données Cerema)
- → Itinéraires « confortables » : sans points durs ralentissement, .

→ Sectorisation pour une évacuation en étoile :

Une fois les axes retenus et validés. conformément au quide pour une évacuation anticipée, un découpage en secteur est réalisé de façon à répartir le plus efficacement les communes sur les différents axes locaux.

Cette sectorisation s'est faite de façon itérative en fonction des résultats successifs obtenus (plusieurs scénarios ont été testés).

Elle est un élément clé de l'organisation d'une évacuation anticipée.

→ Vérification de la viabilité des axes lors de l'évacuation (Méthode Cerema) :



Afin d'être au plus proche de la réalité, la capacité des réseaux (nombre maximum de véhicules pouvant circuler sur une voie en une heure part nfra) est prise en compte avec les minorations suivantes

- - 25 % : pour représenter la rupture de capacité dès l'apparition d'une congestion.



La viabilité de ces axes (niveau de trafic) a été vérifiée en croisant le nombre de véhicules répartis dans le temps (la demande issue de la courbe de Gauss) et la capacité résiduelle de l'axe concerné (l'offre des infrastructures routières) - Méthode dite « des débits cumulés ».

On peut ainsi évaluer l'apparition des congestions par tranche horaire, et dimensionner le nombre de véhicules dits en stock, c'est-à-dire la longueur approximative de bouchon.

Cette methode de calcul macroscopique et statique, permet ainsi d'être interopérable sur d'autres territoires et réseaux

2.4 Évaluation de la population non motorisée el principe de l'évacuation ferroviaire.

L'objectif est de permettre l'évacuation de la population non motorisée par le réseau ferroviaire dans le délai de 24h00 dès l'ordre donné. Ce moyen reste efficace dans le cas d'une évacuation anticipée si une planification départementale et zonale a été menée.

→Conditions préalables à l'évacuation (Compétence interzonale) :



La circulation des trains devra être interdite et libérée sur les lignes retenues pour l'évacuation

\rightarrow Choix des lignes et gares ferroviaires :

Les critères suivants ont été pris en compte lors des réunions :

- → Type de Ligne : TGV ou TER
- → Localisation des gares
- → Capacité des trains (nombre de places assises)
- → Capacité d'accueil des gares



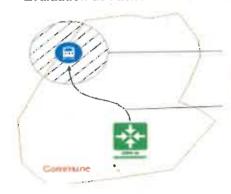
→ Évaluation de la population non motorisée :

Tout comme pour l'évacuation routière, la méthode de calcul prend en compte les différents facteurs et choix suivants ::



- → L'arrivée des usagers selon la courbe de Gauss
- → Une minoration de l'ordre de 20 % de la capacite des trains :pour tenir compte des bagages, animaux de compagnie, ... (cf guide évacuation massive)
- Jun départ à train complet : éviter les départs à vide
- → Sectorisation : proximité des communes par rapport aux différentes gares.

→ Évaluation de l'acheminement de la population non motorisée vers les gares



2 modes d'acheminement ont été retenus :

- → un acheminement pédestre : pour les usagers situés à moins de 1 km des gares ciblées :
- → un acheminement par BUS , pour les autres usagers.

→ Évaluation du nombre de trains et bus nécessaires et répartition horaire des départs :



- Le dimensionnement de la population correspondante est effectué, ainsi que le nombre maximal de bus nécessaire (sans et avec rotation) par commune
- → La répartition horaire du nombre d'usager à évacuer suit la courbe de Gauss En fonction de la capacité d'accueil des trains, il en résulte le nombre de train nécessaire.

3 RÉSULTATS ET CHOIX RETENUS

Ces résultats démontrent la faisabilité d'une évacuation anticipée en 24h00 du secteur II (agglomération avignonnaise élargie) concernée par le PPI de Serre-Poncon (indépendamment des autres départements concernés).

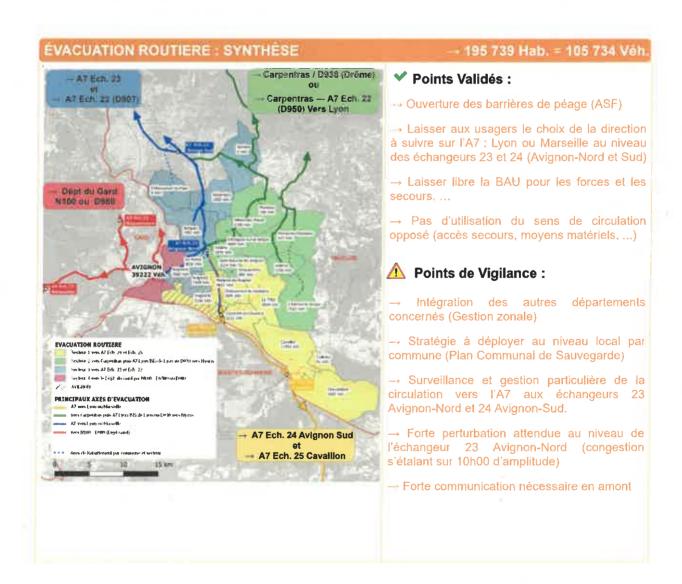
Ils mettent en exergues les limites et les points de vigilance.

L'évacuation routière par l'A7 par l'échangeur n°23 Avignon-Nord constitue le point noir de ce dispositif (fortes perturbations attendues) auquel il faudra porter une attention particulière durant l'événement.

La faisabilité de ces dispositifs reposera avant tout sur :

- la déclinaison locale de ces mesures, dans le cadre des PCS des communes ;
- la déclinaison de ces mesures au sein des services en charge de leur mise en œuvre : Vinci Autoroutes, SNCF, Forces de l'ordre, Régie des Transports en commun ,
- la participation de la population (respect des consignes / solidarité) et sur l'enjeu de l'information et de la communication de la part des autorités.

Elle reste toutefois fortement dépendante de la gestion zonale de l'événement, et notamment de l'évacuation en parallèle des départements limitrophes.



EVACUATION FERROVIAIRE: SYNTHESE

39 027 Hab.Non Motorisés

Points Validés :

- → Évacuation de l'ensemble de la population autonome non motorisée par voie ferroviaire.
- → Acheminement vers les gares d'évacuation :
- par voie pédestre (-usagers à moins d'1 km)
 - par bus pour les autres
- Choix des gares : Avignon-TGV / Avignon-Centre Sorgues / Cavaillon
- Pas d'utilisation du sens de circulation opposé (problèmes de faisabilité)

Points de Vigilance :

- → Intégration des autres départements concernés
- → Stratégie à déployer au niveau local par commune (Plan Communal de Sauvegarde)
- Intégrer l'ensemble des gestionnaires « gare » et régie des transports
- → Moyens humains nécessaires à dimensionner (chauffeurs, accueil, ...)
- → Vérifier l'accessibilité des PMR
- → Forte communication nécessaire en amont







Stratégies d'évacuation anticipée 2- FICHES RÉFLEXES d'ÉVACUATION

Secteur II d'Avignon dans le cadre du PPI de Serre-Ponçon

Volet déplacement Mars 2021 V1 / V16

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est un dispositif local d'anticipation mis en place par les préfectures en coordination avec l'exploitant concerné, les communes et l'ensemble des services d'urgence de l'État, pour faire face aux risques technologiques liés à la présence d'un barrage ou d'un site industriel. Il permet entre autre d'identifier les sites sensibles et les populations fragiles, d'alerter, d'informer et de mettre en place des mesures de protection de la population.

En mars 2019, la préfecture de Vaucluse a élaboré un Plan Particulier d'Intervention (PPI) relatif à la rupture potentielle du barrage de Serre-Ponçon. Même si cet évènement semble peu probable, la préfecture de Vaucluse doit compléter ce plan par un document précisant les modalités d'évacuation de l'ensemble de la population concernée (environ 234 166 habitants pour le secteur II). En effet, en cas de risque avéré de rupture du barrage l'État doit être prêt et organisé pour mettre en œuvre une évacuation anticipée. La durée de l'événement et de sa décrue, son ampleur, l'impact sur les réseaux de communication ne permettent pas de maintenir la population en place.

Le Vaucluse est le premier des départements concernés par ce PPI à élaborer un volet évacuation. Les autres départements limitrophes concernés n'ont pas à ce jour engagé de démarche. En cas d'événement, le niveau zonal sera de toute façon sollicité pour permettre une gestion globale et cohérente à l'échelle interdépartementale voire interzonale.

Le présent document présente, sous forme de fiche, les différents principes retenus au niveau départemental (Vaucluse) pour une évacuation anticipée routière et ferroviaire en 24h, en cas de rupture du barrage de Serre-Ponçon.

Ces principes résultent de la méthodologie et de l'étude réalisée par le Cerema

- 1 : Note d'information méthodologique / Stratégie d'évacuation anticipée : synthétisant la méthodologie adoptée
- 3 : Analyse et résultats de l'étude correspondant à la faisabilité des scénarios étudiés.

La population étudiée correspond au secteur II définie par le PPI du département du Vaucluse : à savoir les 22 communes situées dans la zone d'inondation spécifique, comprises entre Cheval-Blanc et Sarrians (la plaine d'Avignon et du Comtat Venaissin).

Les stratégies et les choix présentés sont issus d'un groupe de travail concertatif piloté par la Préfecture de Vaucluse et regroupant l'ensemble des principaux acteurs concernés par le volet déplacement de cette crise : la DDT84, le Conseil Départemental de Vaucluse, Vinci Autoroute, la SNCF et les forces de l'ordre.

Aujourd'hui, l'objectif de la préfecture est de présenter ces principes d'évacuation aux communes impactées pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le présent document constituera le volet évacuation du PPI du Département du Vaucluse.

Partenaire(s) de l'étude



Stratégies d'évacuation anticipée 2 - FICHES RÉFLEXES d'ÉVACUATION

Secteur II d'Avignon dans le cadre du PPI de Serre-Ponçon Volet déplacement

Mars 2021 - V1 - V16

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V1	Mars. 2021	Ébauche et livraison du document sur demande de la Préfecture (janvier 2021) Prise en compte des données numériques suite à l'intégration des territoires isolés à évacuer : → augmentation de la population totale à évacuer de 10 % , soit environ 20 000 hab. en plus ; → augmentation des durées de congestion existantes et apparition de nouvelles perturbations ; → augmentation mineure du nombre de rames SNCF et de BUS d'acheminement nécessaires Mise à jour des points de vigilances et actions recommandées induits par cette augmentation de population : → présence des forces de l'ordre nécessaires aux points critiques mentionnés → fermeture de voiries afin d'éviter le croisement des flux et limiter l'aggravation des congestions Secteur 2 : D942 et D950 au niveau de Carpentras Secteur 3 : D907 au niveau de l'échangeur 22
		→ fermeture de voiries afin d'éviter le croisement des flux et limiter l'aggravation des c Secteur 2 : D942 et D950 au niveau de Carpentras

Affaire suivie par

Xavier GODET - Departement Mobilité - Unité SRAI

Tél.: +33(0)4 42 24 77 24

Courrier: xavier.godet@cerema.fr

Pôle d'activités Les Milles avenue Albert Einstein

EN-PROVENCE CEDEX 3 13593

Références

n° d'affaire : XXXXXXXXX

Rapport	Nom	Date	Visa
Établi par	Marion LABAINVILLE Responsables Études Risques et Territoires	Jan 2021	
Avec la	Xavier GODET Charué d'opération Sécurité Routière	Fév.2021	
participation de	Silvio ROUSIC Chargé d'opération en géomatique	Fév.2021	

Table des matières

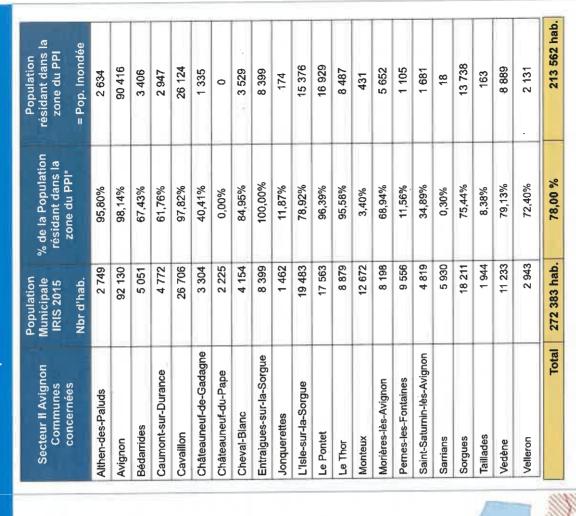
DONNÉES GÉNÉRALES	5
Localisation et périmètre de l'étude	6
Population Totale à évacuer (Territoires inondés et isolés)	
Population Totale à évacuer (Territoires inondés + isolés)	8
ÉVACUATION ROUTIÈRE	9
SECTORISATION RETENUE / Nbr de véhicules à évacuer	10
SECTORISATION Retenue → Nbr de véhicules à évacuer	
→ Zoom sur Avignon	
AXES PRINCIPAUX D'ÉVACUATION PAR SECTEUR	
ZOOM SECTEUR 1:	
→ A7 Ech. 24 Avignon Sud → Lyon / Marseille	13
→ A7 Ech. 25 Avignon Sud → Marseille	14
ZOOM SECTEUR 2 Vers Carpentras / A7 Ech. 22 / BIS de Lyon et Nyons Dépt 26	15
ZOOM SECTEUR 3 → Vers A7 Ech. 23 ou A7 Ech. 22	16
→ A7 Ech. 23 Avignon Nord → Lyon / Marseille	
→ A7 Ech. 22 Orange Sud → Lyon (D907)	
ZOOM SECTEUR 4 → Vers le département du Gard	
→ Vers la N100/D6100 (Dépt. 30) via le Pont de l'Europe	
→ D980 par le Pont Daladier	21
→ Gestion zonale	22
EVACUATION FERROVIAIRE	23
Population totale non motorisée à évacuer et gares d'évacuation retenues	
Population totale non motorisée à évacuer : Zoom sur Avignon	
Gares d'évacuation - Sectorisation	
Gares d'évacuation – Évaluation du nombre de train	27
Principes d'acheminement vers les gares d'évacuation	
Estimation du Nombre de BUS nécessaires	
Zoom sur la Gare de CAVAILLON	30
Zoom sur la Gare de Sorgues	31
Zoom sur la gare d'Avignon-Centre	32
Zoom sur la gare d'Avignon-TGV	

DONNÉES GÉNÉRALES

Concernant la méthodologie de calcul, les référentiels utilisés , les zones du PPI : consulter la note d'information méthodologique « 1. Stratégie d'évacuation anticipée – Secteur II Avignon – PPI de Serre-Ponçon »

Localisation et périmètre de l'étude

DONNÉES GÉNÉRALES



AUCI USF

Cheval-Blanc



15 km

2

autres communes AVIGNON

Communes du Secteur II d'Avignon Zone du PPI de Serre-Ponçon

^{*} source: Projet ORSEC PPI Serre-Ponçon - Mars 2019

en

DONNÉES GÉNÉRALES

146

Millerton 4000 hate 74 JA G.

Sorgues 17780 Path 94.78 %

CAARD

Population Totale à évacuer (Territoires inondés et isolés)



VAUCLUSE

Sonacristres 1462 hab. 147797 100,63 100,59

> AVIGNON 92130 hab. 100 %

Châlteaunesf-de-Gadagne 1304 hab. 100 %

Points validés :

Chevaller 2529 Nats 19 95 %

Covalida 25641 hab 99.76 %

Population totale à évacuer

(inondée + isolée) Répartition par commune

20 - 40 %

0-20%

40 - 60 %

 Évacuation des territoires isolés (territoires non inondés mais inclus dans le périmètre global du PPI).

A Points de vigilance :

15 km

PERIMETRE ZPPI(inclus les territoires isolés)

89 - 100 %

% 08 - 09

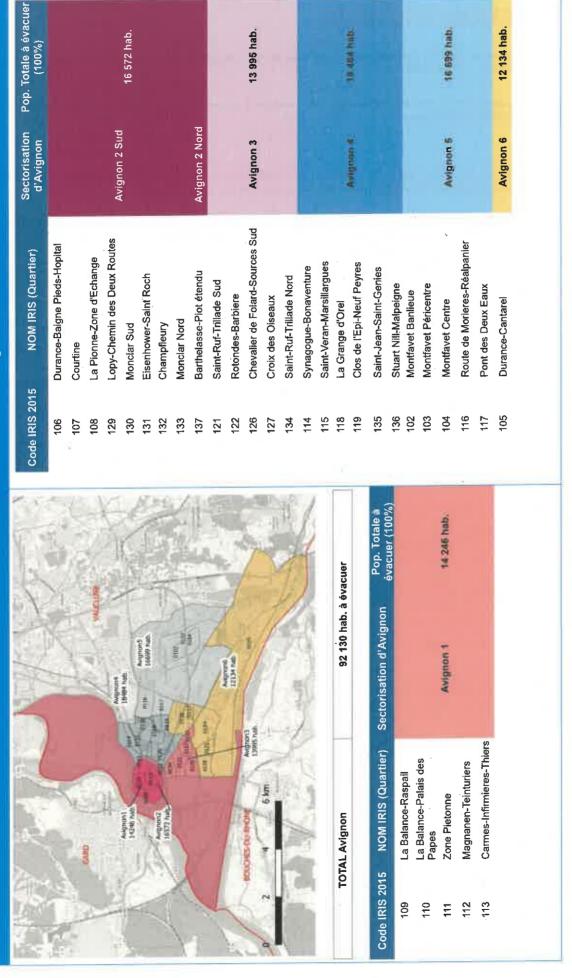
Agglomération d'Avignon

→ Évacuation des Départements limitrophes concernés (30 et 13) non pris compte (absence de données).



DONNÉES GÉNÉRALES

Population Totale à évacuer (Territoires inondés + isolés) → Zoom sur Avignon





ÉVACUATION ROUTIÈRE

Concernant la méthodologie de calcul, les référentiels utilisés : les zones du PPI : consulter la note d'information «1- Stratégie d'évacuation anticipée - Secteur II Avignon - PPI de Serre-Ponçon »

Concernant les critères de choix et résultats des différents scénario : consulter le document «3- Stratégie d'évacuation anticipée - Résultats - Secteur II Avignon - PPI de Serre-Ponçon »

Cette partie décrit les principes au niveau départemental pour l'exécution d'une évacuation routière du département de Vaucluse dans le cadre du PPI de Serre-Ponçons :

- le nombre d'hab, concernés par commune pour l'évacuation routière et le nombre de véhicules correspondant (= population autonome motorisée : inondée et isolée)
- la sectorisation des communes par axe
- les axes principaux d'évacuation et leur direction
- les points de vigilance pour la mise en œuvre

68.637 hab.

39 221 véh.

195 139 hab.

5 958

12 346 10 613 10 426

15 403

12 441

7 109 8 036 7 055 9 0 0 9

3 696

10 391

5 195 1 929 0 ø

389

1 430

7 761

1 003 4 429 2 028 2 595

547

2 214 1 106 1 298 4 049 989 194

13 392

7 653

8

4 021

14 982

7 491

13 771

7 869

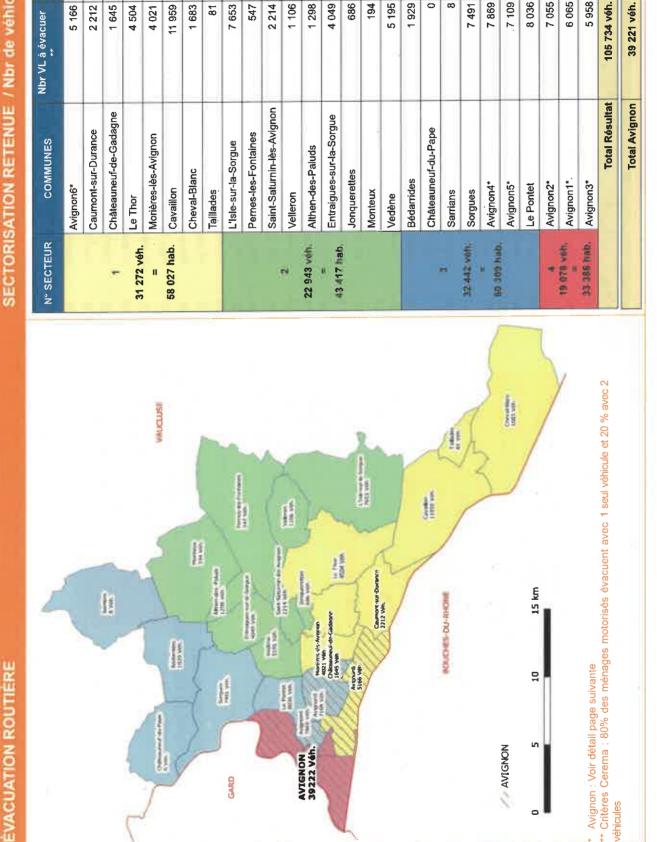
SECTORISATION RETENUE / Nbr de véhicules à évacuer

9 040 4 424 3 152 8 257 7 706 21 925 3 366

> 2 2 1 2 1 645

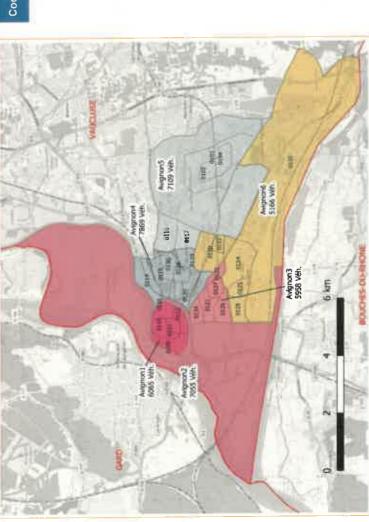
4 504

Nbr total d'hab.





SECTORISATION Retenue - Nbr de véhicules à évacuer Zoom sur Avignon **ÉVACUATION ROUTIÈRE**



	nab.	
ven. motorisés	Nbr Véh. et d'hab. à évacuer	6 065 Véh.,
59 ZZ1 Ven. 68 637 hab. motorisés	Code IRIS 2015 NOM IRIS (Quartier) Sectorisation d'Avignon	Avignon 1
TOTAL Avignon	NOM IRIS (Quartier)	La Balance-Raspall La Balance-Palais des Papes Zone Pietonne Magnanen-Teinturiers Carmes-Infirmieres-Thiers
TO.	Code IRIS 2015	109 110 112 113

39 221 Véh.

ode IRIS 2015	NOM IRIS (Quartier)	Sectorisation d'Avignon	Nbr Véh. et d'hab. à évacuer
106	Durance-Baigne Pieds-Hopital		
107	Courtine		
108	La Pionne-Zone d'Echange		
129	Lopy-Chemin des Deux Routes		7 055 Véh.
130	Monclar Sud	Avignon 2	
131	Eisenhower-Saint Roch		12 346 hab. motorisės
132	Champfleury		
133	Monclar Nord		
137	Barthelasse-Piot étendu		
121	Saint-Ruf-Trillade Sud		
122	Rotondes-Barbiere		5 958 Véh.
126	Chevalier de Folard-Sources Sud	Avignon 3	10 426 hab. motorisés
127	Croix des Oiseaux		
134	Saint-Ruf-Trillade Nord		
114	Synagogue-Bonaventure		
115	Saint-Veran-Marsillargues		
118	La Grange d'Orel		T NEW YAN
119	Clos de l'Epi-Neuf Peyres	Avignan 4	13 774 hab motorises
135	Saint-Jean-Saint-Genies		
136	Stuart Nill-Malpeigne		
102	Montfavet Banlieue		
103	Montfavet Péricentre		T 400 WALL
104	Montfavet Centre	Avignon 5	TOP VOIL
116	Route de Morieres-Réalpanier		12 441 hab, motorisés
117	Pont des Deux Eaux		
105	Durance-Cantarel		
120	Fontcouverte		
123	Saint-Chamand	1	5 166 Véh.
124	Saint-Gabriel-Croix de Noves	Avignon o	9 040 hab. motorisés
125	Saint-Gabriel-Clos de la Murette		
128	Rocade Sud-Cabrière		



Les axes routiers retenus pour l'évacuation prennent en compte les critères suivants:

→ axes structurants à fortes capacités

Carpentras | D938

(Drome)

Sectionra

A7 Ech. 22 **Drange-Sud** par is D950

AT Ech 22

Coar ta D507)

A7 Ech. 23

Sections 7

Internal North

Et Jou

Bedaritte

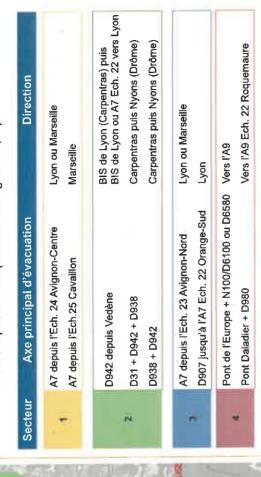
A7 Ech 2

N100 ou D980

A9 Ech. 22

Southurs - Gard AVIGNON

- → jalonnement déjà existant
- → éviter les points durs (restriction de gabarits, ...)



Points validés :

Chiesto-b-Sorger

Le Thor

aumont-sur-Durance

Chullitra

BOUCHES-DIVINOR

Secteur 2 years Carpentias puls A7 Lyon BIS de Lyon ou £938 years Nyons

Secteur 1 vers A7 Ech. 24 of Ech. 25

EVACUATION ROUTIERE

Secteur 4 vers le Dépt. du Gard par NIOR : D6580 ou D980

Secteur 3 vers A7 Ech. 23 et Ech. 22

- → Évacuation en étoile en dehors du Département de Vaucluse (vers les Départements 13, 30 et 26)
- impacté par le PPI). De plus l'axe structurant D931 est « réservé » pour → Pas d'évacuation vers le Département 04 (Hautes Alpes) : lui-même 'évacuation du secteur I du PPI 84 (la Vallée de la Durance),
- Pas d'évacuation vers les Alpilles et la Carmargues (N1007 / D570, ...) car le secteur est impacté par l'inondation dans les Bouches du Rhône

Chevatelland

⚠ Points de vigilance :

Gestion de niveau zonal:

Secteur 1 → A7 Ech. 24

Yers Carpenta's puts A7 Lyon-BIS de Lyon ou D938 vers Nyons

PRINCIPAUX AXES D'EVACUATION

AVIGNON

A? vers Lyon ou Maiselle

Avignon-Sud

A7 Ech. 25

Cavallion

20 km

12

2

- - - Axes de Rebattenent par commune et secteur

Vers N100 / D980 (Dépt Gard)

A? Vers Lyon ou Marseille

Les PPI des départements 30 / 13 et 04 non pris en compte dans cette étude (absence de données) : Nécessité d'une gestion zonale

L'Ech. 25 Cavaillon de l'autoroute A7 se trouve dans le Dépt. 13



EVACUATION ROUTIÈRE

1

ZOOM SECTEUR 1 : A7 Ech. 24 Avignon Sud → Lyon / Marseille

Communes	A) vers l'i	Axes de rabattement vers l'A7 Ech. 24 Avignon Sud	Nbr de VL à Nbr d'hab. évacuer motorisès	Nbr d'hab. motorisès
Avignon 6: Durance-Cantarel / Fontcouverte / St-Chamand Saint-Gabriel-Croix de Noves / Saint-Gabriel- Clos de la Murette / Rocade Sud-Cabriere		N107 → N7 Rte de Marsellie → N129	5 166	9 040
Caumont-sur-Durance	2	Av Jean Moulin → D900 → N129	2 212	4 424
Châteauneuf-de-Gadagne	A D67,	D6 / Av Jean Moulin → D900 → N129	1 645	3 152
Le Thor	Rte du	Rte du Thor → Av Jean Moulin → D900 → N129	4 504	8 257
Morières-lès-Avignon	A Rte	Rte de Château Blanc → N7 → N129	4 021	7 706
		Total	17 548 Véh. 32 579 hab.	32 579 hab

Points validés :

Vers. A7 Ech. 24 Avignan-Centhe: Univerting Lyon. Marsaille

Evacuation routiers: Secteur 1

A7 Ect., 25 Cavallon : Obection Marselle Ares de rabaldement par combume 9

Bch.24 Avignon Sud Capacités des routes (Veh.In)

Const.

- → Ouvrir les barrières de péage de l'A7 Ech. 24 Avignon Sud (Vinci Autoroutes)
- → Laisser aux usagers le choix de la direction à suivre (Lyon ou Marseille) au niveau de l'A7 Ech. 24 Avignon Sud :
- → Laisser libre la BAU pour les forces de l'ordre et les secours....

🗥 Points de Vigilance :

- --- Congestions attendues sur les accès au carrefour de Bonpas : N7, D900. ... (entre 08h00 et 17h00; pic vers 12h00)
- → Surveillance et gestion de la circulation au niveau du carrefour de Bonpas (présence des forces de l'ordre nécessaire)



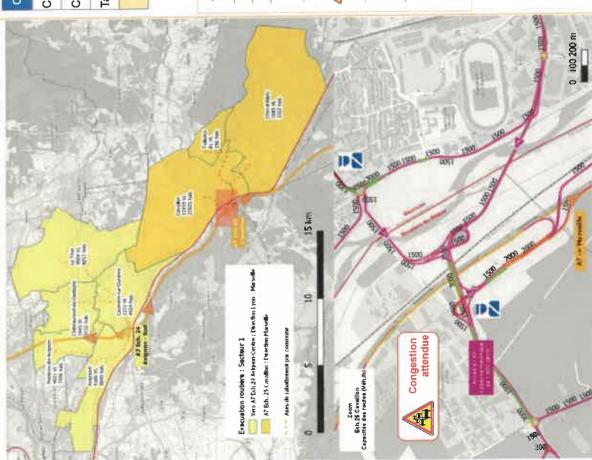
100 200 m

IDS

Bonpas

Congestion niveau du carrefour de

EVACUATION ROUTIÈRE



ZOOM SECTEUR 1 : A7 Ech. 25 Avignon Sud → Marseille

Communes	Axes de rabattement vers l'A7 Ech. 25 Cavaillon (Dépt. 13)	Nbr de VL à évacuer	Nbr d'hab. motorisés
Cavaillon	A Av. du Pont → D938A → D99 → A7 Ech25	11 959	21 925
Cheval-Blanc	2 D31 → D2 → D99c → D99 → A7Ech.25	1 683	3 366
Taillades	a D31 → D234 → D2 → D99c → D99 → A7Ech.25	81	156
	Total	Total 13 724 Véh.	25 448 Hab.

Points validés :

- → Gestion de niveau Zonal (impacts avec le département des Bouches du Rhône)
 - → Ouvrir les barrières de péage de l'A7 Ech. 25 Cavaillon (Vinci Autoroutes)
- → Orienter l'évacuation uniquement en direction du Sud (→ Aix / Marseille) au niveau de l'A7 ech. 25 Cavaillon
- → Laisser libre la BAU pour les forces de l'ordre et les secours. ...

Points de Vigilance :

- → Surveillance et gestion de la circulation à Cavaillon en amont du Pont (Vaucluse) (présence des forces de l'ordre nécessaire)
- → Gestion de niveau Zonal :
- Faisabilité sous réserve de l'évacuation parallèle des Bouches du Rhône.)
- Congestion attendue pour l'accès à l'A7 Ech. 25 Cavaillon (surveillance et gestion de la circulation - présence des forces de l'ordre nécessaire)

ZOOM SECTEUR 2 - Vers Carpentras / A7 Ech. 22 / BIS de Lyon et Nyons (Dépt. 26)

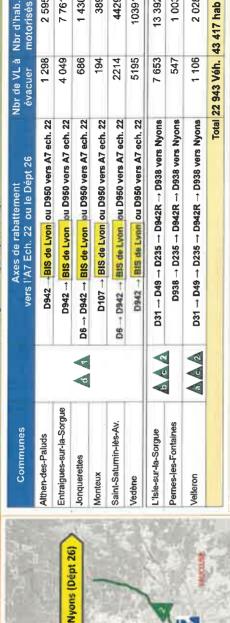
2 595

7 761

1 430

4429 10391 13 392 1 003 2 028

389



BES de Lyon

Points validés :

Marie returns

BIS de Lyon

Cembers or to Soyal Got year 77st felt, retinants

Attention to hitch

ID S

à 1 voie

Congestion au passage à la D107

ar.

- Jonquerettes vers Carpentras (pour éviter d'engorger l'accès à l'A7 Ech.23 reservé au Évacuer les communes de Vedène / Entraîgues s/ Sorgues ; St Saturnin les Av./ secteur 3)
- Ouvrir le BIS de Lyon comme itinéraire d'évacuation (niveau zonal)
 - Séparer les flux d'usagers de la façon suivante :

Ou D950 vers A7 Ech. 22 Avignon-Nord Entraigues sur la Sorgue St Saturnin Lès Avignon Vedène Althen Les Paluds BIS de LYON Jonguerettes Monteux

D938 vers Nyons (Dépt. de la Drôme)

Pernes les Fontaines Isle sur la Sorgue

Actions nécessaires / Conseillées :

1100 kg

SZDA VIII.

Pour prévenir des congestions et éviter la convergence des usagers vers une même direction :

→ Fermeture de l'axe Monteux ↔ Carpentras par la D942

With the Samuel

Setteur 2 wes 815 de Lyon et ou A7 Ech. 22

Patraphan Anna di vacuation AXES D'EVACUATION

Section 2 wers Carpentian prib Myces Evacuation routière: Secteur 2

- → Fermeture de l'axe Carpentras → Sarrians par la D950 (au carrefour D942 / D950)
- Surveillance de ces points de fermeture (présence des forces de l'ordre nécessaire)
- → Gestion de la circulation au niveau des points de congestion : attention de passage de la D942 à la D107 provoquera des remontées de queue de bouchon.
- -- Information Radio pour orienter les usagers du BIS de Lyon et sur l'A7 en fonction du trafic (niveau zonal)

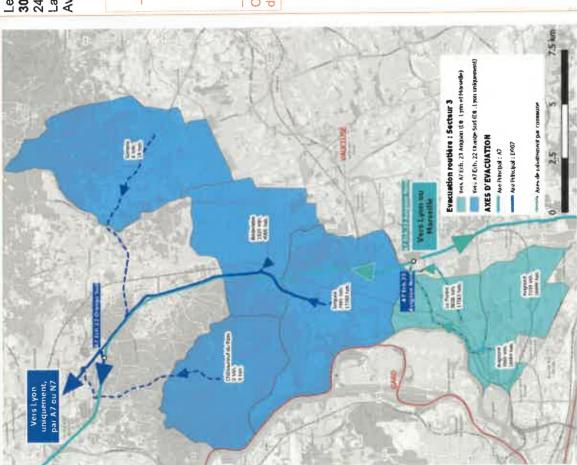
4

55

mem Axes de rabaltoment par commune

Bik De Lyon

EVACUATION ROUTIERE



* Avignon 4 : Synagogue-Bonaventure / Saint-Veran-Marsillargues / La Grange d'Orel / Clos de l'Epi-Neuf Peyres / Saint-Jean-Saint-Genies / Stuart Nill-Malpeigne ** Avignon 5 : Montfavet Pericentre / Montfavet Centre / Route de Morieres-Réalpanier / Pont des Deux Eaux

ZOOM SECTEUR $3 \rightarrow \text{Vers} \ \text{A7 Ech. } 23 \ \text{ou A7 Ech. } 22$

Le secteur 3 constitue le plus gros secteur à évacuer par voie routière avec un total de **60 309 hab. motorisés** , ce qui représente **32 442 véhicules** répartis sur une durée de 24h00.

La population la plus dense est concentrée sur les communes du Pontet, Avignon 4* et Avignon 5**.

Scénario Validé:

→ Évacuer le secteur 3 en 2 points :

→ A7 Ech. 23 Avignon-Nord (Vers Lyon / Marseille)	Sorgues Avignon 5 Le Pontet Avignon 5
→ A7 Ech. 22 Orange Sud	Chateauneuf du Pape Sc
(Vers Lyon)	Sarrians Béc

Carpentras (Secteur 2). Une évacuation vers l'A7 Ech. 23 provoquerait un blocage total → Évacuer les communes de Vedène, St Saturnin, Jonquerettes et Entraigues vers des accès à ce secteur.

ÉVACUATION ROUTIÈRE

ZOOM SECTEUR 3 -> A7 Ech. 23 Avignon Nord -> Lyon / Marseille

15 403	200	167 → 1353 → 1342 → A/ Ech. 23 Avighon-Nord	4	I o Dontot
		Avignon-Ivord		
12 441	7 109	Wilding of Deep Control of the Contr	Ø	Avianon5**
		Dt Morières D007 - D225 - D042 - 47 Ech 23		
2			4	t of Six
13 771	7 869	Dan7 - D225 - D942 - A7 Ech 23 Avianon-Nord	<	Δνίσηση Α*
motorisės	évacuer			
Nbr d'hab.	Nbr de VL à Nbr d'hab.	A year of a refreshment war 11.87 Ech 99		

* Avignon 4 : Synagogue-Bonaventure / St-Veran-Marsillargues / La Grange d'Orel / Clos de l'Epi-Neuf Peyres / St-Jean-St-Genies / Stuart Nill-Malpeigne

** Avignon 5 : Montfavet Pericentre / Montfavet Centre / Route de Morières-Réalpanier / Pont des Deux Eaux

✓ Points validés :

Œ

Evacuation routière Sectaur 3 : A7 Ech. 23

AXES D'EVACUATION

5 km

---- Axes de rabattement par commune A7 Ech. 23 vers Lyon ou Marseille

1000

e Ne réserver l'accès à l'éch. 23 Avignon Nord uniquement aux usagers provenance d'Avignon 5, Avignon 4 et Le Pontet les communes situées à l'Est de l'Ech. 23 (Vedène. Entraigues, ...) doivent être évacués en direction de Carpentras (cf Secteur 2).

- 23 Avignon Nord (Vinci Ech. Ouvrir les barrières de péage au niveau de l'A7 Autoroutes)
- → Laisser aux usagers le choix de la direction à suivre (Lyon ou Marseille) au niveau de l'A7 Ech. 23 Avignon Nord
- → Laisser libre la BAU pour les forces de l'ordre et les secours.

1 Points de Vigilance / Actions complémentaires et conseillées :

→ Congestions attendues sur la D225 (jusqu'à Avignon) et la D53 entre 10h00 et 19h00 (si départ à 21h00)

3000

DŠ

Ech. 23 Avignon Nord Capacité des routes

Zoot

→ Surveillance et gestion de la circulation au niveau du giratoire d'accès l'A7 (présence des forces de l'ordre nécessaire)



sur l'ensemble du secteur d'accès à l'A7 Congestion attendue

200 m

100

0

EVACUATION ROUTIERE

ZOOM SECTEUR 3 → A7 Ech. 22 Orange Sud → Lyon (D907)

Axe Principal: D907 vers A7 Ech.22 ou N7 vers Lyon -- Axes de rabattement par commune Evacuation routhin Sectour 3: A7 Ech. 22 - A7 Ech. 22 vers Lyon uniquement AXES D'EVACUATION H M N7 Orange Iyon Œ

motorisés 18 695 Hab. 14 982 Nbr d'hab. 3 696 16 0 Total 9 428 Véh. évacuer Nbr de VL à 1 929 7 491 0 ∞ Av. du Pont de la Gare → D907 → A7 Ech. 22 Orange – Sud ou N7 D68 → D72 → A7 Ech. 22 Orange – Sud ou N7 D950 → D977 → D950D → A7 Ech. 22 Orange – Sud ou N7 D907 → A7 Ech. 22 Orange – Sud ou N7 Axes de rabattement vers l'A7 Ech. 22 en direction du Nord 2 **6** 4 Châteauneuf-du-Pape Communes Bedarrides Sorgues Sarrians

Points validés :

- → Orienter l'évacuation uniquement en direction du Nord (→ Orange / Lyon), soit par : - l'A7 Ech. 22 Orange Sud
- la N7

N/ - Orange 1 you

Zoom . Ech. 22 Orange Sud Capacité des routes

- Ouvrir les barrières de péage vers Lyon (Vinci Autoroutes) et fermer les accès à l'A7 vers Marseille au niveau de l'A7 Ech. 22 Orange Sud
- → Laisser libre la BAU pour les forces de l'ordre et les secours,

A Points de Vigilance :

- 1
- cas d'approche de la saturation Surveillance du convergent D907 / D950 en (croisement du flux avec l'évacuation du secteur 2)

PΝ

A7 > LYON

→ Gestion de la circulation au niveau du giratoire en cas apparition de congestion

200

200

Evacuation routhère : Zoom Secteur 4

Vers in twent just in Posst rin (Energy Ves to Gard par le Pont Dakoffer Axe prix hal devacuation; par la N100 - 16580

Routes d'évacuation

Axe principale dievacambou par la E080

ZOOM SECTEUR 4 → Vers le département du Gard

Le secteur 4 concerne l'agglomération d'Avignon dans sa quasi-majorité (Avignon 4 et 5 étant répartis sur le secteur 3). Cela représente une population motorisée de 33 986 habitants, soit 19 078 véhicules à évacuer.

Communes	Axes de rabattement vers l'A9	Nbr de VL à évacuer	Nbr d'hab. motorisés
Avignon 1	Pont Daladier → D980 vers l'A9 Ech. 22	6 065	10 613
Avignon 2 Nord	2	331	581
Avignon 2 Sud	Pont de l'Eurone - N100/D6100 vers 49	6 724	11766
Avignon 3	7	5 958	10 426
	Total	19 078 Véh.	33 386 hab.

Scénario Validé

10 km

Azes de (abaltement vers le Pont de fitsospe - As de Labattement vers le Pont Dashaller

Routes d'évacuation

Zoom Secteur 4

- Pas d'évacuation vers les Alpilles et la Carmargues (N1007 / D570, ...) car le secteur est impacté par l'inondation dans les Bouches du Rhône.
- Évacuation vers le Gard par les 2 franchissements du Rhône le Pont Daladier et le Pont de l'Europe
- Découpage du secteur Avignon 2 de la façon suivante

TANKE OF THE PARTY OF THE PARTY

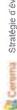
- Avignon 2 Nord qui correspond à l'île de la Barthelasse
 - Avignon 2 Sud qui correspond aux quartiers de

La Courtine / Durance-Baigne Pieds-Hopital / La Pionne-Zone d'Echange / Lopy-Chemin des Deux Routes / Monclar Sud et Nord / Eisenhower-Saint Roch / Champfleury

Points de vigilance / Actions conseillées :

Gestion zonale:

- → Les PPI des départements 30 / 13 et 04 non pris en compte dans cette étude (absence de données)
- → Accompagner les usagers sur les directions à suivre dans le département 30 voir fiches Gestion zonale



5 km

ZOOM SECTEUR 4 → Vers la N100/D6100 (Dépt. 30) Evacuation routière: Zoom Secteur 4 EVACUATION ROUTIERE

Vers la N100/D6100 par le pont de l'Europe

IDS

Axes d'évacuation

— Axe de rabattement vers le Pont Daladier

vacuation vers le Dept 30

Capacite reduite a 1 500 v



* Avignon 2 Sud : La Courtine / Durance-Balgne Pleds-Hopital / La Plonne-Zone d'Echange / Lopy-Chemin des Deux Routes / Monclar Sud et Nord / Eisenhower-Saint Roch / Champfleury
** Avignon 3 : Saint-Ruf-Trillade Sud / Rotondes-Barbiere / Chevalier de Folard-Sources Sud / Croix des Oiseaux / Saint-Ruf-Trillade Nord

Points validés :

⇒ Évacuation uniquement par le Pont de l'Europe.

4 km

Pont de L'Europe Capacité des routes Zoom

> Accès au pont de l'Europ par le Bd C. de Gaulle Capacité de la bretelle

Points de vigilance / Actions nécessaires :

- → Surveillance et gestion de la circulation au niveau du Pont de l'Europe (présence des forces de l'ordre nécessaires)
- empêcher les usagers de s'orienter vers le Nord (Pont Daladier ou A7 Ech. 23 Avignon → Actions à mener au niveau de l'accès au pont de l'Europe (côté Vaucluse) pour Nord): Forces de l'ordre / gestionnaire.
- Gestion de niveau zonal (impacts avec le département du Gard également concerné)
- Surveillance du giratoire des Angles en tant que point sensible (dans le Dépt 30)
- Séparation conseillée du trafic après le giratoire des Angles (gestion zonale) soit par la D680 vers l'Ech. 22 de Roquemaure soit par la N100 vers l'Ech. 23 de Remoulins

cès au pont de l'Europ par la NS70 Capacite de 900 v/h

2600

PS

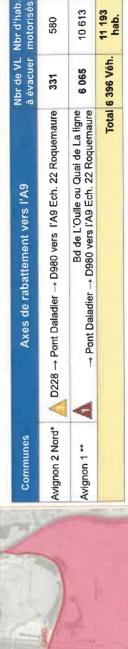
Voir fiche Gestion zonale



Evacuation vers is Dept. 30 par le Pont du Gard puis la

N100/D6100

ZOOM SECTEUR 4 → D980 par le Pont Daladier



Axe principal par le Pont Daladier et la D980

Axes d'evacuation

-- Axe de rabattement par quartier

Vers la N100/D6100 par le pont de l'Europe

Evacuation par le Pont Daladier

EVACUATION ROUTIERE

Secteur 3: Zoom Pont Daladier

* Avignon 2 Nord : La Barthelasse Plot étendue ** Avignon 1 : La Balance-Raspail / La Balance-Palais des Papes / Zone Pietonne / Magnanen-Teinturiers / Carmes-Infirmieres-Thiers

AND STREET

✓ Points validés :

→ Évacuation par le pont Daladier

Points de vigilance / Actions nécessaires :

empêcher les usagers de s'orienter vers le Sud (Pont de l'Europe) : Forces de l'ordre / → Actions à mener au niveau de l'accès au pont Daladier (côté Vaucluse) pour gestionnaire.

Pont Daladier Capacité des routes

retelle de sortie a 800v/ Capacite de 1 400 v/h

Sortic Pont Daladier vers la D980

- -- Gestion de niveau zonal (impacts avec le département du Gard également concerné) : - Surveillance et gestion de la circulation au niveau des accès au pont Daladier
- Actions conseillées dans le Gard
- ➡ Interdire aux usagers de rejoindre la N100 en sortie du Pont Daladier (éviter le croisement des flux).

Voir fiche Gestion zonale

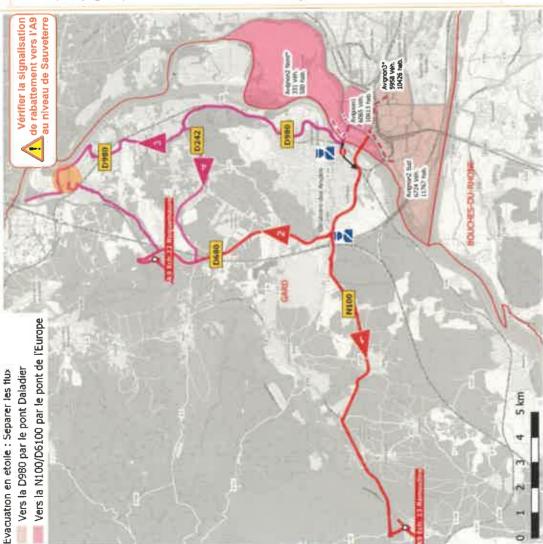


2 km

enthin still

EVACUATION ROUTIERE

Vers la N100/D6100 par le pont de l'Europe



ZOOM SECTEUR 4 → Gestion zonale

Points validés :

- → Évacuation par le pont de l'Europe et le pont Daladier
- → Séparation obligatoire du trafic vers la N100 / D6100 (sortant du Pont de l'Europe) et la D980 (sortant du Pont Daladier)
- → Laisser libre aux usagers la direction à suivre au niveau
- du giratoire des Angles :

soit par la N100 vers l'Ech. 23 de Remoulins 🧥 soit par la D680 vers l'Ech. 22 de Roquemaure

de Pujaut:

soit vers la D242 (traversée de Pujaut) vers l'A9 Ech. 22 : 4 soit vers la D980 vers Sauveterre (liaison officielle vers l'A9) (itinéraire généré par Waze)

Points de vigilance / Actions zonales nécessaires :

- → Gestion de niveau Zonal :
- Faisabilité sous réserve de l'évacuation parallèle du Gard
- · Actions conseillées dans le Gard :
- → Interdire Ia circulation vers la N100 en sortie du Pont Daladier. Présence des forces de l'ordre si nécessaire.
- → Surveillance et gestion de la circulation au niveau du giratoire des Angles (point sensible)
- → Revoir la signalisation de rabattement vers l'A9 par l'itinéraire 3 (en particulier niveau de Sauveterre : centre-ville à éviter)
- → Information Radio pour orienter les usagers dans le Département du Gard vers l'autoroute A9 (niveau zonal)

ÉVACUATION FERROVIAIRE

Concernant la méthodologie de calcul, les référentiels utilisés , les zones du PPI : consulter la note d'information « 1- Stratégie d'évacuation anticipée - Secteur II Avignon - PPI de Serre-Ponçon »

Concernant les critères de choix et résultats des différents scénario : consulter le document «3- Stratégie d'évacuation anticipée - Résultats - Secteur II Avignon - PPI de Serre-Ponçon »

Cette partie décrit les principes au niveau départemental pour l'exécution d'une évacuation ferroviaire du département de Vaucluse dans le cadre du PPI de Serre-Ponçons :

- le nombre d'hab, concernés par commune pour l'évacuation routière et le nombre de véhicule correspondant (= population autonome non motorisée : inondée et isolée)
- les gares choisies pour l'évacuation
- la sectorisation des communes par gare
- le mode d'acheminement vers les Gares : à pied ou par Bus organisés
- les modalités d'accueil au niveau de chacune des gares
- les points de vigilance pour la mise en œuvre

2 278

102

842

39 027 hab. Non motorisés Pop. Totale à évacuer = population des territoires mondés et des territoires isolés Population Totale* non motorisée à évacuer Population totale non motorisée à évacuer 2 943 19 483 17 563 8 879 8 198 4 819 5 930 18 211 1944 11 233 272 383 hab. 4 772 2 225 4 154 8 399 1462 12 672 9 556 2 749 92 130 26 706 3 304 5 051 Population Municipale IRIS 2015 Nbr d'hab. of gares d'evacuation retenues Châteauneuf-de-Gadagne Saint-Saturnin-lès-Avignon Entraigues-sur-la-Sorgue voir détail fiche suivante Châteauneuf-du-Pape Caumont-sur-Durance Communes concernées Pernes-les-Fontaines Morières-lès-Avignon L'Isle-sur-la-Sorgue Althen-des-Paluds Cheval-Blanc Jonquerettes Bédarrides Cavaillon Le Pontet Taillades Monteux Sarrians Sorgues Velleron Le Thor Vedène Total Cherokilland VAUCLUSE L'Isle-sur-la-Sorgue Pernes-es-Fontaines Veleron Le Thor Capacité moyenne Gare de Cavaillon d'une rame TER = 750 Passagers Athen-des-Paluds Sambre Le Pontet Vedène Sant-Setumin-ès-Avignos Sorgues Atthe Entragues-sur-in-Sorgue BOUCHES-DU-RHONE **Bédamides** Capacité moyenne d'une rame TER Gare de Sorgues Train - TER 15 km Avignon Châteauneuf-du-Pape **EVACUATION FERROVIAIRE EVACUATION_FERROVIAIRE** 10 Gares routières retenues Communes concernées AVIGNON autres communes Gare d'Avignon-Centre Gare D'Avignon TGV Train - TGV duplex Capacité moyenne De 2 rames duplex = 2 000 Passagers Capacité moyenne d'une rame TER = 750 Passagers Gare TGV Gare TER

1 984

32

492 102 390

42

23 493

7

4 715

152

0

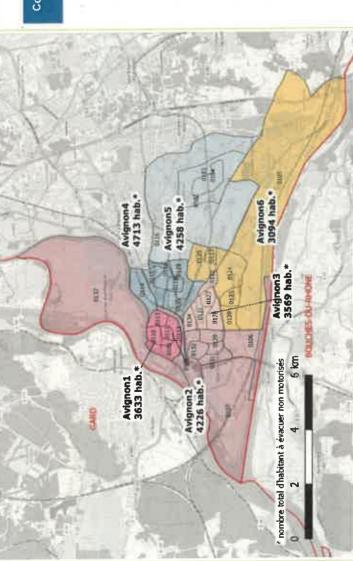
162 638

348

308



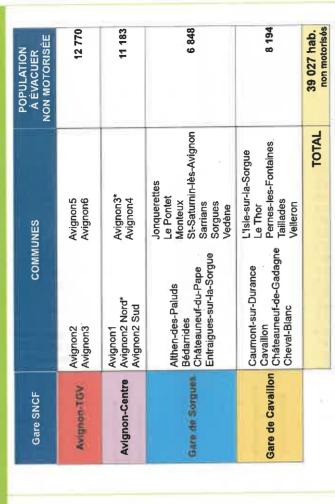
Population totale non motorisée à évacuer Zoom sur Avignon **EVACUATION FERROVIAIRE**



TO	TOTAL Avignon	23 493 hat à	23 493 hab. Non motorisés à évacuer
ode IRIS 2015	NOM IRIS (Quartier)	Sectorisation d'Avignon	Nbr Total d'hab. Non Motorisé à évacuer
109	La Balance-Raspail		
110	La Balance-Palais des Papes		
111	Zone Pietonne	Avignon 1	3 533 hab, non motorisés.
112	Magnanen-Teinturiers		
113	Carmes-Infirmieres-Thiers		

Nbr Total* d'hab. Non Motorisé à évacuer					4 226 hab.					3 569 hab.				473346.						4 256 hab.				3 094 hab.			
Sectorisation d'Avignon					Avignon 2	Avignon 2			Avignon 3				Avimon 4						Avignon 5				Avignon 6				
NOM IRIS (Quartier)	Durance-Baigne Pieds-Hopital	Courtine	La Pionne-Zone d'Echange	Lopy-Chemin des Deux Routes	Monclar Sud	Eisenhower-Saint Roch	Champfleury	Monclar Nord	Barthelasse-Piot étendu	Saint-Ruf-Trillade Sud	Rotondes-Barbiere	Chevalier de Folard-Sources Sud	Croix des Oiseaux	Saint-Ruf-Trillade Nord	Synagogue-Bonaventure	Saint-Veran-Marsillargues	La Grange d'Orel	Clos de l'Epi-Neuf Peyres	Saint-Jean-Saint-Genies	Stuart Nill-Malpeigne	Montfavet Banlieue	Montfavet Péricentre	Montfavet Centre	Route de Morieres-Réalpanier	Pont des Deux Eaux	Durance-Cantarel	
Code IRIS 2015	106	107	108	129	130	131	132	133	137	121	122	126	127	134	114	115	118	119	135	136	102	103	104	116	117	105	

Pop. Totale a évacuer = population des territoires Inondés et des territoires isolés



* uniquement que les personnes situées à moins de 1 km de la gare (acheminement à pied) voir fiche « Principe d'acheminement »

Chale sur-fa-forgar men hals

Otherwork-te-Cadagna 152 hab.*

Country Sur Dura He has "

La Dior GZZ hall.*

Myribres 492 hatt.*

Sare Amanon Centre OK

Gare Avignon

VAUCUISE

Veferon: US take

M42 hph.*

CARD AVIGNON Le harden

Boderides 3th No. •

Sthan .

Serpans CIK

Estraques-tu-

✓ Points validés :

- -- Les 4 gares sélectionnées et la repartition des communes
- -- Réduction de 20 % des capacités maximum des trains (tenir compte des aléas → Arrivée des passagers suivant la courbe de Gauss (répartition temporelle)
- 800 passagers pour 2 rames Duplex TGV 600 passagers pour 1 rame TER → Départ à train complet soit

Chevil Same 162 hab.*

15 km

9

'n

bagages, animaux de compagnie. ...)

Taffades Theta

0

Gare Avignon-Centre: 11, 183 hab, non motorites a evacuer

Gare de Cavailon : 8 194 hab, non motorisés à évacuer

Gene de Sorgues : 6 848 hab, non motorisés à évacuer

AGO AVIGNON

Gare Avignon-TGV : 12 803 hab. non motorisés à évacuer

Gare retenue pour l'évacuation

(territoires inondés et isolés)

Cheldon 4713 has 1

* Population totale non motorisée à évacuer

BOUCHES-DU-RHONE

A Point de vigilance / Actions nécessaires :

- → Surveillance et gestion des zones d'accueil en gare
- Personnels nécessaires sur les gares de Sorgues et Cavaillon

EVACUATION FERROVIAIRE

(E) *

rayon de 1 km des Gares d'évacuation Usagers non motorisés situés dans un

Usagers non motorisés non acheminés par Bus

Points validés :

Principes d'acheminement vers les gares d'évacuation

- -- Acheminement pédestre pour les usagers non motorisés situés dans un rayon de 1 km de la gare
- → Acheminement par BUS pour les autres usagers non motorisés

A Point de vigilance / Actions nécessaires :

- →Identifier les voies pédestres et la sécurité des itinéraires pour les piétons franchissement des voies rapides,
- → Personnels nécessaires sur les gares de Sorgues et Cavaillon



Gare d'Avignon-TGV

32 Hab.

Avignon 2 Sud : Durance Pieds-Hôpital / Courtine



Avignon 2 / Avignon 3 / Avignon 5 / Avignon 6 / Morières Ls Av.

12 770 Hab.



Gare TER d'Avignon-Centre

⊀

5 939 Hab. Avignon 1 / Avignon 4



Avignon 1 / Avignon 2 / Avignon 3 St Ruff / Avignon 4 ST Génies

5 243 Hab.





Gare TER de Sorgues

1 137hab.

Sorgues

5 711 Hab.

Sorgues / Althen L. P / Bédarrides / Châteauneuf d. P /Entraigues / Jonquerettes Le Pontet / Monteux / St Saturnin / Sarrians / Vedène (BUS)

Gare TER de Cavaillon

2 404 Hab.

Cavaillon

5 791 Hab.

Cavaillon / Caumont s/ D. / Chateaneuf de G. / Cheval-Blanc / L'Isle s : Sorgues / Le Thor / Pernes les Fontaines / Taillades / Velleron

(BUS)



Estimation du Nombre de BUS nécessaires **EVACUATION FERROVIAIRE**

Avignon1 Avignon2 Avignon2 Avignon3 Avignon4 Avignon4 Avignon4 Avignon4 Avignon5 Avignon-Centre Avignon3 Avignon-Centre Avignon5 Avignon-Centre Avignon5 Avignon-Centre Avignon5 Avignon-Centre Avignon6 Gare de Sorgues Gare de Cavaillon Gare de Cavaillon Gare de Cavaillon Gare de Sorgues	COMMUNE	Destination BUS	Nbr D'hab, it	Nbc Bus Maxi	Nbr Bus avec
Sorgue adagne appe appe appe appe appe appe appe ap			E A STATE OF	was black	1 rotation / 2500
wignon1 wignon2 wignon3 wignon4 wignon5 wignon6 ut-de-Gadagne ut-de-Gadagne nc -sur-la-Sorgue es -sorgue -ss-Avignon -rin-lès-Avignon	nen-des-Paluds	Gare de Sorgues	154	4	-
wignon2 wignon3 wignon4 wignon5 wignon6 ur-Durance uf-de-Gadagne uf-du-Pape nc -sur-la-Sorgue esSorgue	Avignon1	Avignon-Centre	1 256	31	8
vignon3 vignon4 vignon5 vignon5 vignon6 uf-de-Gadagne uf-de-Pape nc -sur-la-Sorgue es a-Sorgue -Fontaines min-lès-Avignon	Avignon2	Avignon-TGV.	2 164	53	5
wignon4 wignon5 wignon6 ur-Durance uf-de-Gadagne nc nc -sur-ta-Sorgue es a-Sorgue -sar-Avignon -Fontaines	Avignon3	Avignon-TGV	2 762	68	9
vignon5 vignon6 ur-de-Gadagne ur-du-Pape nc sur-la-Sorgue esSorgueSorgue	Avignon4	Avignon-Centre	4 683	115	.10
ur-Durance uf-de-Gadagne uf-du-Pape nc -sur-la-Sorgue es a-Sorgue -Fontaines min-lès-Avignon	Avignon5	Avignori-TGV	4 258	104	0
uf-de-Gadagne uf-de-Gadagne nc nc -sur-ta-Sorgue es a-Sorgue rnin-lès-Avignon	Avignon6	Avignon-TGV.	3 094	92	7
	darrides	Gare de Sorgues	308	8	-
	umont-sur-Durance	Gare de Cavaillon	348	6	-
	vaillon	Gare de Cavaillon	2 312	57	S
	âteauneuf-de-Gadagne	Gare de Cavaillon	152	4	-
	åteauneuf-du-Pape	Gare de Sorgues	0	0	0
	eval-Blanc	Gare de Cavaillon	162	4	_
	traigues-sur-ta-Sorgue	Gare de Sorgues	638	16	2
	nquerettes	Gare de Sorgues	32	-	-
	ste-sur-la-Sorgue	Gare de Cavaillon	1 984	49	ហ
	Pontet	Gare de Sorgues	2 160	53	S
	Thor	Gare de Cavaillon	622	16	2
	inteux	Gare de Sorgues	42	2	_
	vrières-lès-Avignon	ANGTION-TGV	492	12	1
	rnes-les-Fontaines	Gare de Cavaillon	102	ო	.51
	int-Satumin-lès-Avignon	Gare de Sorgues	390	10	-
	mans	Gare de Sorgues	1	-	-
	sendu	Gare de Sorgues	1 142	28	3
Taillades Gavaillon	illades	Gare de Cavaillon	7	-	-

ncipe validé:

- e en compte des bagages, animaux de compagnie. ... uction de 20 % de la capacité théorique des BUS n passe de 62 places à 41 places disponibles.
- tion estimée à 2h00 : temps de remplissage trajet et retour.

ints de vigilance :

- nir les points de regroupement dans chaque commune fier l'accessibilité des PMR pour les BUS
- nir les axes d'acheminement vers les gares
- er de croiser les flux avec les itinéraires d'évacuation des véhicules ndre en compte le nombre de rotation maximale des chauffeurs ps de repos,)

77 BUS

749 BUS

30 211 hab.

TOTAL

N

7 က

842 102

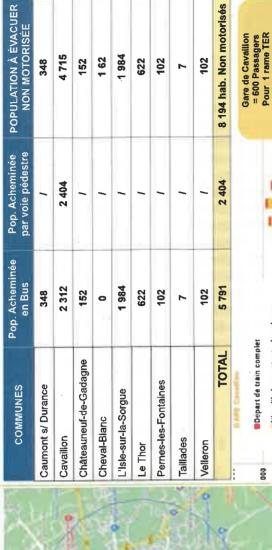
Gare de Cavaillon Gare de Sorgues

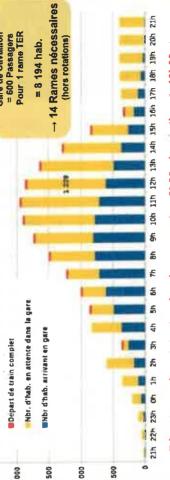
Velleron Vedène

EVACUATION FERROVIAIRE

Zoom sur la Gare de CAVAILLON

VALICUSE Chesis Says Farmers des Fundamen 103 Fath F 7.5 10 km Common of the contract of the hafstants non motonsés à évacuer Vetonos 101 mas -BOUCHES OU PARONS īυ Committee Millering * Otherson 152 Nati 2.5 0





→ Départ quasiment toutes les heures entre 3h00 du matin et 16h00 (pour une évacuation donnée à 21h00)

20h 21h

A Points de vigilance / Actions complémentaires

→ Identifier les itinéraires BUS

Au pic 1 229 hab.

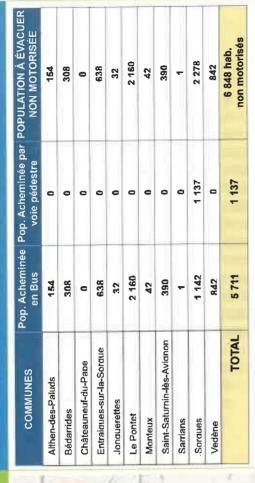
Gare Cavaillon Capacité d'accueil

90 pers.

- → Associer l'ensemble des gestionnaires de la zone ; gestionnaire parking, sncf, commune, ... pour :
- Organiser le stockage de la population en dehors de la gare d'accueil.
- personnels supplémentaires nécessaires 1 - Gérer des flux d'usagers SNCF, forces de l'ordre, ...

Arrêt de BUS

Zoom sur la Gare de Sorgues



Entrance Sorgue

-5. 7,5 km

2.5

habitants non motorisés à évacuer

2100 Neb.

CAME de sorgues Départ de train complet	Nbr. d'hab. en attente dans la gare	BNbr c'hab, arrivant en gare	-				21h 22h 23h 0h 1h 2h 3h 4h	→ Départs quasiment toutes les heures entre 04h00 et 16h00 (pour une évacuation donnée à
			ľ	11		Ī	## & ## & ## &	s heures en
		1					5	itre 04h
				ı			10h 11h	100 et
	1		-		"		12h 13h	16h00
				1		-	14h 15h 16	(pour une
Gare de Sorgues	= 600 Passagers	Pour 1 rame	6 848 hab.	12 Rames nécessaires	(Hors rotations)		11 22 31 41 55 64 76 88 94 100 110 120 130 140 155 160 170 180 200 210	évacuation donne

Passerolle à traverser

à la voie de départ

Pour accéder

Principe validé:

- Sens d'évacuation uniquement par la voie de droite (direction Sud)

A Points de vigilance / Actions complémentaires :

Traversée de la passerelle nécessaire : moyens en personnel supplémentaire (gestion des bagages, personnes non autonomes, ...)

Organisation du stockage de la population en dehors de la gare d'accueil.

→ Gestion des flux d'usagers : personnels nécessaires : SNCF forces de l'ordre.

→ Associer l'ensemble des gestionnaires de la zone gestionnaire parking, sncf. commune. ...

4713

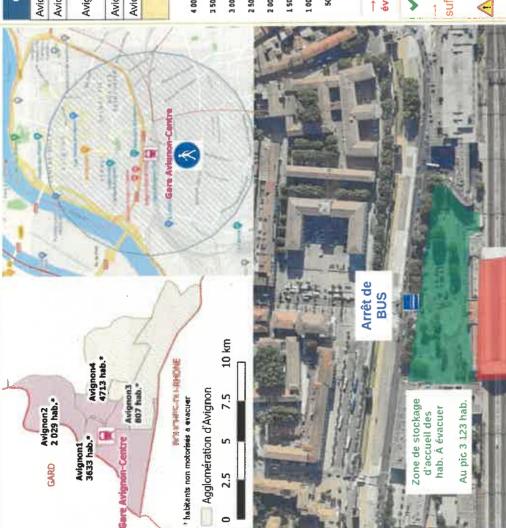
Sens de départ

60 pers. Spacifé d'accueil Gare Sorgues

g ensene

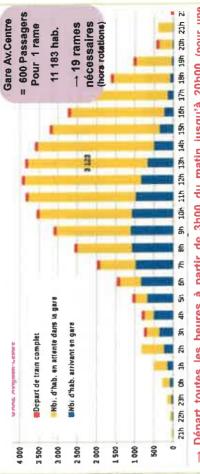
🕌 Commis Stratégie d'évacuation dans le cadre du PPI de Serre-Poncon : Fiches Évacuation – Mars 2021 VI V16

EVACUATION FERROVIAIRE



Zoom sur la gare d'Avignon-Centre

COMMUNES	Pop. Acheminée en Bus	Pop. Acheminée par voie pédestre	POPULATION À ÉVACUER NON MOTORISÉE
Avignon1	1 256	2 376	3633
Avignon2 Nord	Vers gare Av. TGV	0	0
Avignon2 Sud	Vers gare Av. TGV	2 029 Champfleury / Eisenhower/ La Pionne / Lopv / Monclar NS	2029
Avignon3*	Vers gare Av. TGV	807	807
Avianon4	4 683	31	4713
TOTAL	5 939	5 243	11 183 hab.



→ Départ toutes les heures à partir de 3h00 du matin jusqu'à 20h00 (pour une évacuation donnée à 21h00).

Principe validé

→ Pas de « sas » de stockage nécessaire pour remplir le train : la gare d'accueil suffit à accueillir le nombre d'usagers possibles par train.

⚠ Points de vigilance / Actions complémentaires :

→ Gestion de la circulation sur la N570, entre l'arrivée des BUS et l'évacuation des véhicules vers le Pont de l'Europe → Prévoir un arrêt du BUS en toute sécurité et exempt de manœuvre pour les rotations:

Capacité d'accueil 800 pers, > capacité du TER 600

Gare Cavaillon

→ Associer l'ensemble des gestionnaires de la zone : gestionnaire parking, sncf, commune ...

Zoom sur la gare d'Avignon-TGV

EVACUATION FERROVIAIRE



O

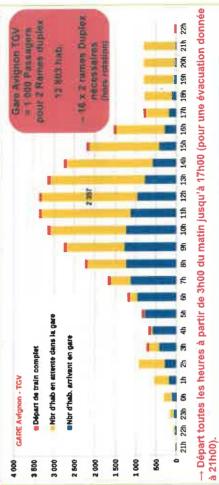
GARD

12 803 hab.

1 998 2 762 4 258 3 094 492

POPULATION À ÉVACUER

NON MOTORISÉE



o

2.5

Arrêt de BUS

Zone de stockage d'accueil des hab. À évacuer

Au pic 2 357 hab.

Principe validé:

→ Pas de « sas » de stockage nécessaire pour remplir le train ; la gare d'accueil suffit à accueillir le nombre d'usagers possibles par train.

⚠ Points de vigilance :

800 pers. > capacité 800 p.

Capacité d'accueil

Gare TGV

Gestion des flux d'usagers → personnels nécessaires : SNCF, forces de l'ordre,

gestionnaire parking, sncf, - Associer l'ensemble des gestionnaires de la zone : commune, ...











ÉTUDE DE FAISABILITE

Stratégies d'évacuation anticipée 3 - ANALYSE ET RÉSULTATS

Secteur II d'Avignon dans le cadre du PPI de Serre-Ponçon

> Volet déplacement Mars 2021 V3.3 / V16



Www.grandAvignon.fr

Guide évacuation massive - CEPRI

Partenaire(s) de l'étude



Stratégies d'évacuation anticipée 3 - ANALYSE ET RÉSULTATS

Secteur II d'Avignon dans le cadre du PPIde Serre-Ponçon Volet déplacement

Mars 2021 - V4 - V16

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V4	01/03/21	Livraison
V3.3	Fév. 2021	Mise à jour des données numériques suite à l'intégration des territoires isolés à évacuer : → augmentation de la population totale à évacuer de 10 % , soit environ 20 000 hab. en plus ; → augmentation des durées de congestion existantes et apparition de nouvelles perturbations ; - augmentation mineure du nombre de rames SNCF et de BUS d'acheminement nécessaires. Mise à jour des points de vigilances et actions recommandées induits par cette augmentation de population : → présence des forces de l'ordre nécessaires aux points critiques mentionnés. → fermeture de voiries afin d'éviter le croisement des flux et limiter l'aggravation des congestions : Secteur 2 : D942 et D950 au niveau de Carpentras Secteur 3 : D907 au niveau de l'échangeur 22 Secteur 4 : D900 en sortie du pont Daladier et en direction de la N100
V3	Nov. 2020	Mise à jour sommaire suite à la réunion GTIE / EST
V2	Oct. 2020	Consolidation du document

Affaire suivie par

Tél.: +33(0)4 42 24 77 24

Courrier: xavier.godet@cerema.fr

Pole d'activités Les Milles avenue Albert Einstein CS 70499 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3 13593

Références

n° d'affaire : XXXXXXXXX

Rapport	Nom	Date	Visa
Établi par	Marion LABAINVILLE Responsables Études Risques et Territoires	Jan 2021	
A In a subinity of a	Xavier GODET Chargé d'opération Sécurité Routière	01/02/21	
Avec la participation de	Silvio ROUSIC Chargé d'opération en géomatique	01/02/2	

Résumé de l'étude :

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est un dispositif local d'anticipation mis en place par les préfectures en coordination avec l'exploitant concerné, les communes et l'ensemble des services d'urgence de l'État, pour faire face aux risques technologiques liés à la présence d'un barrage ou d'un site industriel. Il permet entre autre d'identifier les sites sensibles et les populations fragiles, d'alerter, d'informer et de mettre en place des mesures de protection de la population.

En mars 2019, la préfecture de Vaucluse a élaboré un Plan Particulier d'Intervention (PPI) relatif à la rupture potentielle du barrage de Serre-Ponçon. Même si cet évènement semble peu probable, la préfecture de Vaucluse doit compléter ce plan par un document précisant les modalités d'évacuation de l'ensemble de la population concernée (environ 234 166 habitants pour le secteur II). En effet, en cas de risque avéré de rupture du barrage l'État doit être prêt et organisé pour mettre en œuvre une évacuation anticipée. La durée de l'événement et de sa décrue, son ampleur, l'impact sur les réseaux de communication ne permettent pas de maintenir la population en place.

Le Vaucluse est le premier des départements concernés par ce PPI à élaborer un volet évacuation. Les autres départements limitrophes concernés n'ont pas à ce jour engagé de démarche. En cas d'événement, le niveau zonal sera de toute façon sollicité pour permettre une gestion globale et cohérente à l'échelle interdépartementale voire interzonale.

Le présent document présente les différents résultats et les principes d'évacuation retenus pour le département de Vaucluse. Il résulte de la méthodologie Cerema permettant d'évaluer la faisabilité d'une évacuation anticipée de la population par le réseau routier et par le réseau ferroviaire en 24h.

Il vient en compléments de deux autres documents :

- 1 : Note d'information / Stratégie d'évacuation anticipée : synthétisant la méthodologie adoptée
- 2 : Fiches réflexes d'évacuation spécifiques aux mesures et principes à mettre en place

Les stratégies et les choix présentés sont issus d'un groupe de travail concertatif piloté par la Préfecture de Vaucluse et regroupant l'ensemble des acteurs concernés par le volet déplacement de cette crise : la DDT84, le Conseil Départemental de Vaucluse, Vinci Autoroute, la SNCF et les forces de l'ordre.

Aujourd'hui, l'objectif de la préfecture est de présenter les principes d'évacuation aux communes impactées pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Table des matières

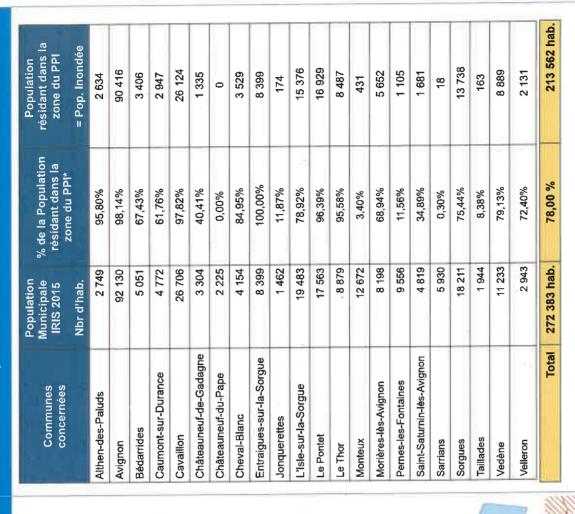
DONNÉES GÉNÉRALES	6
Localisation et périmètre de l'étude	
Population Totale à évacuer (Territoires inondés + isolés)	
Population Totale à évacuer (Territoires inondés + isolés)	
ÉVACUATION ROUTIÈRE	
SECTORISATION RETENUE / Nbr de véhicules à évacuer	
SECTORISATION Retenue → Nbr de véhicules à évacuer → Zoom sur Avignon	12
AXES D'ÉVACUATION PAR SECTEUR	13
ZOOM SECTEUR 1 : A7 Ech. 24 Avignon Sud → Lyon / Marseille	
ZOOM SECTEUR 1: A7 Ech. 24 Avignon Sud → Lyon / Warseille	15
ZOOM SECTEUR 1: A7 Ech. 25 Avignor 3ud → Marseine	
ZOOM SECTEUR 2 → Vers Carpentras / A/ Edit. 22 / Bis de Lyon et Nyons (Bopt. 25)	
ZOOM SECTEUR 3 → Vers A7 Ech. 23 ou A7 Ech. 22	18
ZOOM SECTEUR 3 → A7 Ech. 23 Avignon Nord → Lyon / Marseille	19
ZOOM SECTEUR 3 → A7 Ech. 23 Avignon Nord → Lyon / Marseille	
ZOOM SECTEUR 3 → D907 → A7 Ech. 22 Orange Sud → Lyon	21
ZOOM SECTEUR 4 → Vers le département du Gard	22
ZOOM SECTEUR 4 → Vers la N100/D6100 (Dépt. 30) via le pont de l'Europe	23
ZOOM SECTEUR 4 → D980 par le Pont Daladier	24
ZOOM SECTEUR 4 → Conclusions	
ÉVACUATION FERROVIAIRE	26
Population totale non motorisée à évacuer et gares d'évacuation retenues	
Population totale non motorisée à évacuer → Zoom sur Avignon	28
Gares d'évacuation - Sectorisation	
Gares d'évacuation – Évaluation du nombre de train	
Principes d'acheminement vers les gares d'évacuation	
Estimation du Nombre de BUS nécessaires	32
Zoom sur la Gare de CAVAILLON	
Zoom sur la Gare de Sorgues	
Zoom sur la gare d'Avignon-Centre	
Zoom sur la gare d Avignon-16V	

DONNÉES GÉNÉRALES



DONNÉES GÉNÉRALES

Localisation et périmètre de l'étude



GARD





Zone du PPI de Serre-Ponçon Communes du Secteur II d'Avignon

AVIGNON autres communes

eН

%00.00I 72.40%

11 233

163

2 131

% 98'0

100,001

4819

100,00% 11.56%

8 198 1 105

3,40%

100.00%

17 260

8

8.38%

0.30%

Population Totale à évacuer (Territoires inondés + isolés) DONNÉES GÉNÉRALES

% Pop. Totale

évacuer

100,00% %00,001 100,001 %00'001 100.00%

92 130

2 749

100,001

26 641

3 304

%00'00 78,92%

84,95% %00'001

0.00%

100,00%

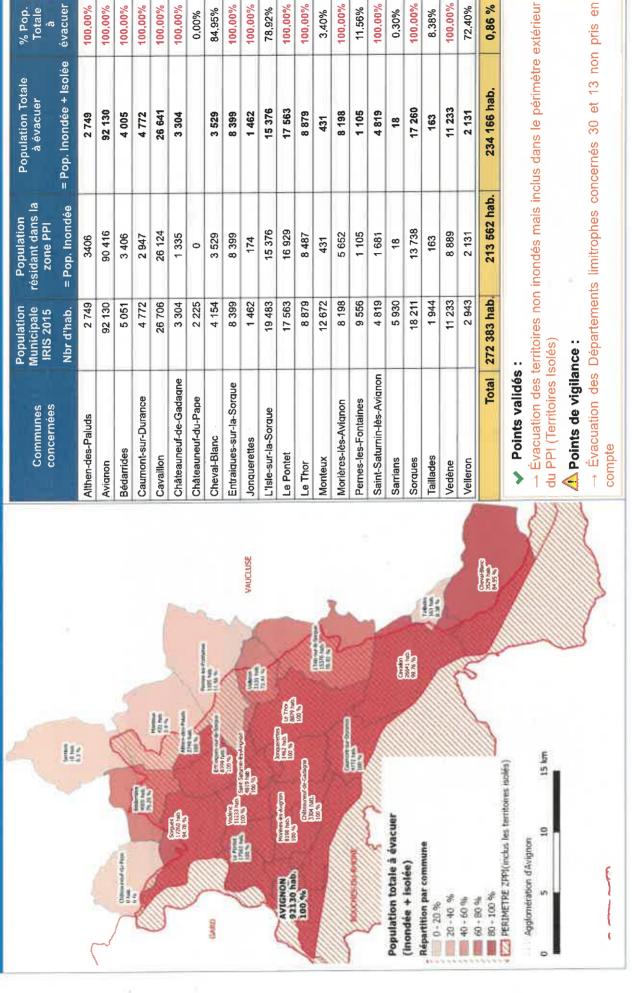
8 879 431

00'001

8 399

1 462

3 529

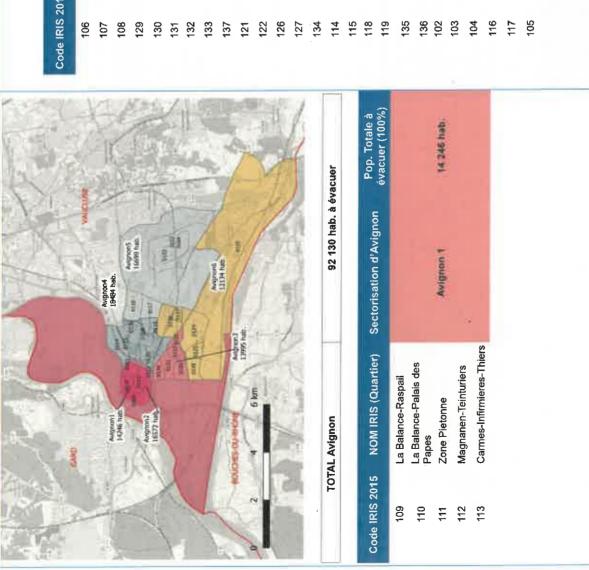




Communa Communa

DONNÉES GÉNÉRALES

Population Totale à évacuer (Territoires inondés + isolés)



NOM IRIS (Quartier) Durance-Baigne Pieds-Hopital Courtine
La Pionne-Zone d'Echange Lopy-Chemin des Deux Routes Monclar Sud Eisenhower-Saint Roch
Champfleury Monclar Nord Barthelasse-Piot étendu Saint-Ruf-Trillade Sud
Software Control of the Color o
Synagogue-Bonaventure Saint-Veran-Marsillargues La Grange d'Orei Glos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Stuart Nill-Malpeigne
Montfavet Banileue Montfavet Péricentre Montfavet Centre Route de Morieres-Réalpanier Pont des Deux Eaux
Durance-Cantarel



ÉVACUATION ROUTIÈRE

Concernant la méthodologie de calcul, les référentiels utilisés , les zones du PPI : consulter la note d'information «1- Stratégie d'évacuation anticipée – Secteur !! Avignon – PPI de Serre-Ponçon »

14 982

3 696

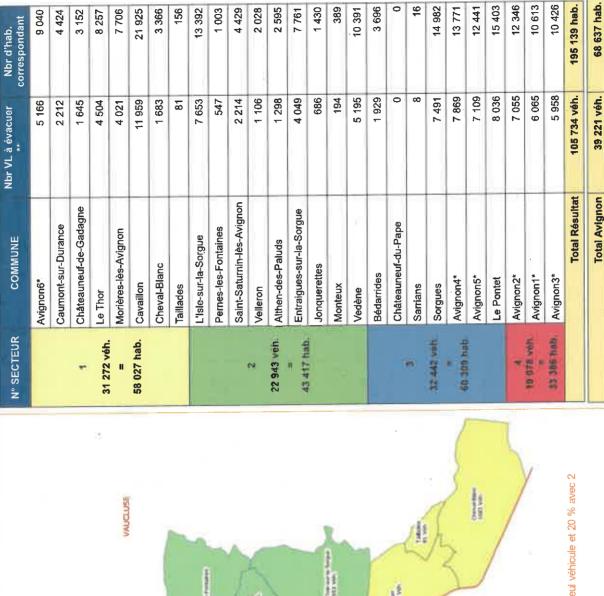
10 391

12 441 15 403 12 346

13 771

SECTORISATION RETENUE / Nbr de véhicules à évacuer

EVACUATION ROUTIÈRE



1 003

13 392

156

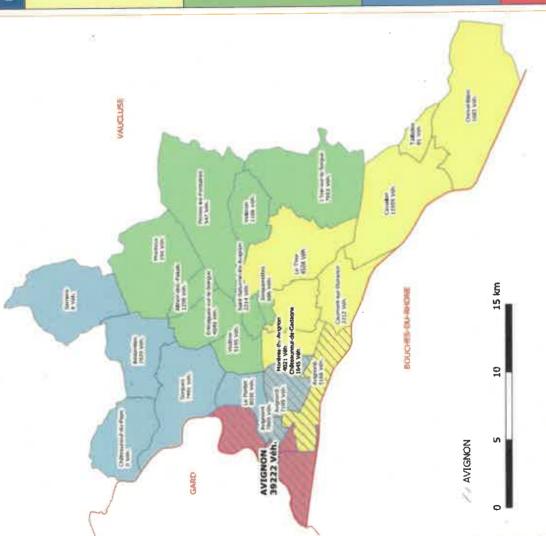
7 706 21 925 3 366

9 040 4 424 3 152 8 257 2 028 2 595

4 429

1 430 389

7 761



Voir détail page suivante

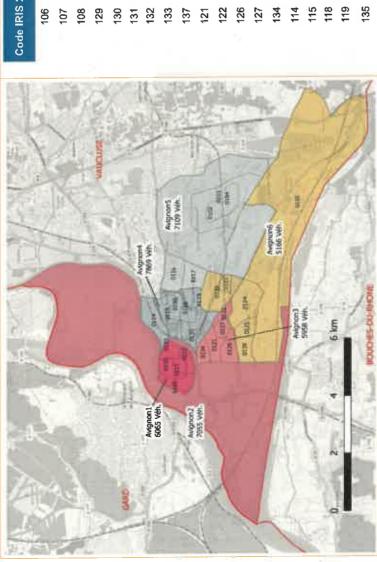
^{**} Critères Cerema : 80% des ménages motorisés évacuent avec 1 seul véhicule et 20 % avec 2 véhicules



ÉVACUATION ROUTIÈRE

SECTORISATION Retenue -- Nbr de véhicules à évacuer

Zoom sur Avignon



ode IRIS 2015	NOM IRIS (Quartier)	Code IRIS 2015 NOM IRIS (Quartier) Sectorisation d'Avignon	Nbr Véh. et d'hab. à évacuer
109	La Balance-Raspail		
110	La Balance-Palais des Papes		6 GES VAN
111	Zone Pietonne	Avignon 1	317.00
112	Magnanen-Teinturiers		Serie mad
113	Carmes-Infirmieres-Thiers		

68 637 hab. motorisés 39 221 Véh.

TOTAL Avignon

Durance-Baigne Pieds-Hopital Courtine La Pionne-Zone d'Echange Lopy-Chemin des Deux Routes Monclar Sud Eisenhower-Saint Roch Champfleury Monclar Nord Barthelasse-Piot étendu Saint-Ruf-Trillade Sud Rotondes-Barbiere Chevalier de Folard-Sources Sud Croix des Oiseaux Saint-Ruf-Trillade Nord Synagogue-Bonaventure Saint-Veran-Marsillargues La Grange d'Orel Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Stuart Nill-Malpeigne Montfavet Banlieue Montfavet Banlieue Montfavet Banlieue Montfavet Centre Route de Morieres-Réalpanier Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte	Avignon 2	7 055 Véh. 12 346 hab. motorisés 10 426 hab. motorisés
Courtine La Pionne-Zone d'Echange Lopy-Chemin des Deux Routes Monclar Sud Eisenhower-Saint Roch Champfleury Monclar Nord Barthelasse-Piot étendu Saint-Ruf-Trillade Sud Rotondes-Barbiere Chevalier de Folard-Sources Suc Croix des Oiseaux Saint-Ruf-Trillade Nord Synagogue-Bonaventure Saint-Veran-Marsillargues La Grange d'Orel Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Stuart Nill-Malpeigne Montfavet Banlieue Montfavet Centre Route de Morieres-Réalpanier Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte	1 1	7 055 Véh. 12 346 hab. motorisés 5 958 Véh. 10 426 hab. motorisés
-a Pionne-Zone d'Echange -opy-Chemin des Deux Routes Monclar Sud Eisenhower-Saint Roch Champfleury Monclar Nord Barthelasse-Piot étendu Saint-Ruf-Trillade Sud Rotondes-Barbiere Chevalier de Folard-Sources Sud Croix des Oiseaux Saint-Ruf-Trillade Nord Synagogue-Bonaventure Saint-Veran-Marsillargues La Grange d'Orel Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Saint-Jean-Saint-Genies Stuart Nill-Malpeigne Montfavet Péricentre Montfavet Centre Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte	1 1 10 11	7 055 Véh. 12 346 hab. motorisés 5 958 Véh. 10 426 hab. motorisés
opy-Chemin des Deux Routes Monclar Sud Eisenhower-Saint Roch Champfleury Monclar Nord Barthelasse-Piot étendu Saint-Ruf-Trillade Sud Rotondes-Barbiere Chevalier de Folard-Sources Sud Croix des Oiseaux Saint-Ruf-Trillade Nord Synagogue-Bonaventure Saint-Veran-Marsillargues La Grange d'Orel Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Saint-Jean-Saint-Genies Stuart Nill-Malpeigne Montfavet Banlieue Montfavet Centre Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Font des Deux Eaux	**	7 055 Véh. 12 346 hab. motorisés 5 958 Véh. 10 426 hab. motorisés
Monclar Sud Eisenhower-Saint Roch Champfleury Monclar Nord Barthelasse-Piot étendu Saint-Ruf-Trillade Sud Rotondes-Barbiere Chevalier de Folard-Sources Sud Croix des Oiseaux Saint-Ruf-Trillade Nord Synagogue-Bonaventure Saint-Veran-Marsillargues La Grange d'Orel Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Saint-Jean-Saint-Genies Montfavet Banlieue Montfavet Centre Montfavet Centre Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte	-	12 346 hab. motorisés 5 958 Véh. 10 426 hab. motorisés
Eisenhower-Saint Roch Champfleury Monclar Nord Barthelasse-Piot étendu Saint-Ruf-Trillade Sud Rotondes-Barbiere Chevalier de Folard-Sources Sud Storondes-Barbiere Choix des Oiseaux Saint-Ruf-Trillade Nord Synagogue-Bonaventure Saint-Veran-Marsillargues a Grange d'Orel Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Saint-Jean-Saint-Genies Sourt Nill-Malpeigne Montfavet Banlieue Montfavet Centre Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte		12 346 hab. motorises 5 958 Véh. 10 426 hab. motorisés
Champfleury Monclar Nord Barthelasse-Piot étendu Saint-Ruf-Trillade Sud Actondes-Barbiere Chevalier de Folard-Sources Sud Croix des Oiseaux Saint-Ruf-Trillade Nord Synagogue-Bonaventure Saint-Veran-Marsillargues La Grange d'Orel Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Stuart Nill-Malpeigne Montfavet Banlieue Montfavet Péricentre Montfavet Centre Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte		5 958 Véh. 10 426 hab. motorisés
Monclar Nord Barthelasse-Piot étendu Saint-Ruf-Trillade Sud Rotondes-Barbiere Chevalier de Folard-Sources Suc Croix des Oiseaux Saint-Ruf-Trillade Nord Synagogue-Bonaventure Saint-Veran-Marsillargues La Grange d'Orel Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Stuart Nill-Malpeigne Montfavet Banlieue Montfavet Péricentre Montfavet Centre Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte		5 958 Véh. 10 426 hab. motorisés
Sarthelasse-Piot étendu Saint-Ruf-Trillade Sud Actondes-Barbiere Chevalier de Folard-Sources Sud Croix des Oiseaux Saint-Ruf-Trillade Nord Synagogue-Bonaventure Saint-Veran-Marsillargues La Grange d'Orel Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Stuart Nill-Malpeigne Montfavet Banlieue Montfavet Centre Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte		5 958 Véh. 10 426 hab. motorisés
Saint-Ruf-Trillade Sud Rotondes-Barbiere Chevalier de Folard-Sources Sud Croix des Oiseaux Saint-Ruf-Trillade Nord Synagogue-Bonaventure Saint-Veran-Marsillargues La Grange d'Orel Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Stuart Nill-Malpeigne Montfavet Banlieue Montfavet Centre Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Font couverte		5 958 Véh. 10 426 hab. motorisés
Actondes-Barbiere Chevalier de Folard-Sources Suc Croix des Oiseaux Saint-Ruf-Trillade Nord Synagogue-Bonaventure Saint-Veran-Marsillargues La Grange d'Orel Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Stuart Nill-Malpeigne Montfavet Banlieue Montfavet Péricentre Montfavet Centre Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte		5 958 Véh. 10 426 hab. motorisés
Chevalier de Folard-Sources Sur Croix des Oiseaux Saint-Ruf-Trillade Nord Synagogue-Bonaventure Saint-Veran-Marsillargues La Grange d'Orel Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Saint-Jean-Saint-Genies Montfavet Banlieue Montfavet Centre Montfavet Centre Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel		10 426 hab, motorisés
Croix des Oiseaux Saint-Ruf-Trillade Nord Synagogue-Bonaventure Saint-Veran-Marsillargues La Grange d'Orel Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Saint-Jean-Saint-Genies Montfavet Banlieue Montfavet Péricentre Montfavet Centre Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte		
Saint-Ruf-Trillade Nord Synagogue-Bonaventure Saint-Veran-Marsillargues La Grange d'Orel Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Stuart Nill-Malpeigne Montfavet Banlieue Montfavet Péricentre Montfavet Centre Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte		
Synagogue-Bonaventure Saint-Veran-Marsillargues La Grange d'Orel Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Stuart Nill-Malpeigne Montfavet Banlieue Montfavet Péricentre Montfavet Centre Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte		
Saint-Veran-Marsillargues La Grange d'Orel Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Stuart Nill-Malpeigne Montfavet Banlieue Montfavet Péricentre Montfavet Centre Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte		
La Grange d'Orel Clos de l'Epi-Neuf Peyres Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Stuart Nill-Malpeigne Montfavet Banlieue Montfavet Péricentre Montfavet Centre Route de Morieres-Réalpanier Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte		
Clos de l'Epi-Neuf Peyres Saint-Jean-Saint-Genies Stuart Nill-Malpeigne Montfavet Banlieue Montfavet Centre Route de Morieres-Réalpanier Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel	A Commence	Table Web.
Saint-Jean-Saint-Genies Stuart Nill-Malpeigne Montfavet Banlieue Montfavet Péricentre Montfavet Centre Route de Morieres-Réalpanier Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel	Avignor 4	13 FTF nati motoristis
Stuart Nill-Malpeigne Montfavet Banlieue Montfavet Péricentre Montfavet Centre Route de Morieres-Réalpanier Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte		
Montfavet Banlieue Montfavet Péricentre Montfavet Centre Route de Morieres-Réalpanier Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte		
Montfavet Péricentre Montfavet Centre Route de Morieres-Réalpanier Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte		
Montfavet Centre Route de Morieres-Réalpanier Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte		Control Control
Route de Morieres-Réalpanier Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte	Avignon 5	Civil ven.
Pont des Deux Eaux Durance-Cantarel Fontcouverte	g	12 441 hab, motorisés
Durance-Cantarel Fontcouverte		
Fontcouverte		
Sallit-Citation	A constitution	5 166 Véh.
Saint-Gabriel-Croix de Noves	A HOHBIAN	9 040 hab. motorisés
Saint-Gabriel-Clos de la Murette		
Rocade Sud-Cabrière		



ATECH, 23

Section 1

AT Ech. 22 Crampe - Sud-

Et/ou

Les axes routiers retenus pour l'évacuation prennent en compte les critères suivants:

→ axes structurants à fortes capacités

Carpentras / D938 (Dróme)

Secteor 2

A7 Ech. 22 Orange-Sud

Sentens

90

- → jalonnement déjà existant
- → éviter les points durs (restriction de gabarits, ...)



ATTINED

NYOR OU DIESE

Suctions 4 Pall 5 NONDIA

Points validés :

Charles de Sargue C

Le Thor

Cavadon

BOMPING-ZHOUS

Secteur 2 vers Carpentias pale A7 Lyon BIS de Lyon ou D938 vers Nyons

Secteur 1 yers A7 Ech. 24 et Ech. 25

EVACUATION ROUTIERE

Secteur 4 vers le Dépt, du Gard par N100 / D6590 ou D980

Secteur 3 yers A7 Ech. 23 et Ech. 22

- → Évacuation en étoile en dehors du Département de Vaucluse (vers les Départements 13, 30 et 26).
- impacté par le PPI). De plus l'axe structurant D931 est « réservé » pour → Pas d'évacuation vers le Département 04 (Hautes Alpes) : lui-même l'évacuation du secteur I du PPI 84 (la Vallée de la Durance)
- Pas d'évacuation vers les Alpilles et la Carmargues (N1007 / D570, ...) car le secteur est impacté par l'inondation dans les Bouches du Rhône

Chevatellera

⚠ Points de vigilance :

Gestion de niveau zonal:

Avignon-Sud

Secteur 1

Vers Carpentas pub A7 Lyon.BIS de Lyon or 13938 vers Nyons

PRINCIPAUX AXES D'EVACUATION

AVIGNON

A7 vers Lyon ou Marselle A? Vers Lyon ou Marseille A7 Ech. 25

Cavallon

20 km

12

10

Axes de Rabattement par commune et secteur

Vers N100 D980 (Dépt Gard)

Les PPI des départements 30 / 13 et 04 non pris en compte dans cette étude (absence de données) : Nécessité d'une gestion zonale

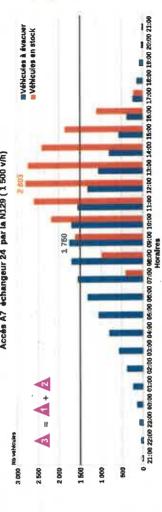
L'Ech. 25 Cavaillon de l'autoroute A7 se trouve dans le Dépt. 13



ZOOM SECTEUR 1 : A7 Ech. 24 Avignon Sud → Lyon / Marseille

Communes	Axes	Axes de rabattement vers l'A7 Ech. 24 Avignon Sud	Nbr de VL à Nbr d'hab. évacuer motorisés	Nbr d'hab. motorisés	
Avignon 6: Durance-Cantarel / Fontcouverte / St-Chamand Saint-Cabriel-Croix de Noves / Saint-Cabriel- Clos de la Murette / Rocade Sud-Cabriere	4	N107 → N7 Rte de Marseille → N129	5 166	9 040	
Caumont-sur-Durance	N	Av Jean Moulin → D900 → N129	2 212	4 424	
Châteauneuf-de-Gadagne	Q	D6 / Av Jean Moulin → D900 → N129	1 645	3 152	
Le Thor	N	Rte du Thor → Av Jean Moulin → D900 → N129	4 504	8 257	
Morières-lès-Avignon	4	Rte de Château Blanc → N7 → N129	4 021	7 706	
1.0		Total	17 548 Véh.	32 579 hab.	

Calcul de congestion au niveau de la convergence N7 + D900 (carrefour de Bonpas):
Accès A7 échangeur 24 par la N129 (1500 v/h)



M

Yess AZ Ech.24 Avignon-Centre: Direction Lyon Marseille

Evacuation routiere: Secteur 1

A7 Ech. 25 (availlon : Direction Marseille Axes de rabaldement par commune 15 km

91

Sch.24 Arignon Bud Capacites des routes (Veh.ft)

SAN PERSONAL PROPERTY AND PERSONAL PROPERTY

N129 limitée à 1 voie impliquera des congestions sur le réseau N7 et D900 sur environ 1,3 km chacun. Pas de congestion sur les bretelles Nord et Sud de l'A7 (sous réserve que les usagers se répartissent uniformément sur les 2 axes).

Points validés :

- → Ouvrir les barrières de péage de l'A7 Ech. 24 Avignon Sud (Vinci Autoroutes)
 - → Laisser aux usagers le choix de la direction sur l'A7 : Lyon ou Marseille
 - → Laisser libre la BAU pour les forces de l'ordre et les secours.

DŽ

niveau du carrefour de

Bonpas Congestion

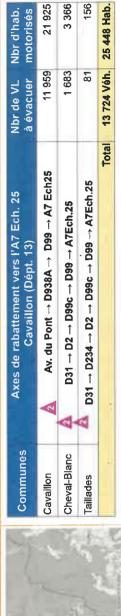
NB : aucun élargissement de la N129 n'est possible pour augmenter la capacité. Le projet d'aménagement du carrefour de Bonpas pourrait réduire les perturbations attendues

A Points de Vigilance :

100 200 m

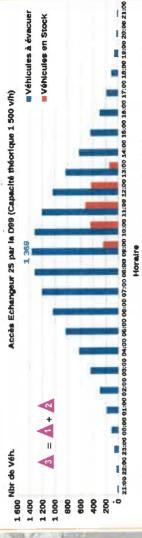
- → Congestion attendue (sur une
- Surveillance et gestion de la circulation au niveau du carrefour de Bonpas présence des forces de l'ordre recommandée)

ZOOM SECTEUR 1 : A7 Ech. 25 Avignon Sud → Marseille



100

Calcul de congestion au niveau de l'accès à l'A7 Ech. 25



→ Une légère congestion apparaît au niveau de l'accès à l'A7 (bretelle et le pont) qui s'étendra au cœur de Cavaillon.

H

Yers A7 Ech.24 Avignmy Centre: The thon tyon. Maryelle

Evacuation routiere: Secteur 1

A7 Ech. 25 (availon: Direction Maselle

Axes de iabattement par commune

15 km

9

Ech.26 Cavallon Capacites des reutes (Véh.fb)

NB:L'A7 reste fluide en section courante (3 voies) fors de la convergence de ces communes et des usagers provenant de l'éch. 24 Avignon Sud.)

Points validés :

- → Gestion de niveau Zonal (impacts avec le département des Bouches du Rhône)
- → Ouvrir les barrières de péage de l'A7 Ech. 25 Cavaillon (Vinci Autoroutes)
- → Orienter l'évacuation uniquement en direction du Sud (→ Aix / Marseille) au niveau de l'A7 ech. 25 Cavaillon
- Laisser libre la BAU pour les forces de l'ordre et les secours, ...

A Points de Vigilance :

- Surveillance et gestion de la circulation à Cavaillon en amont du Pont (Vaucluse) (présence des forces de l'ordre recommandée)
- Gestion de niveau Zonal:

- Faisabilité sous réserve de l'évacuation parallèle des Bouches du Rhône.)
- Congestion attendue pour l'accès à l'A7 Ech. 25 Cavaillon (surveillance et gestion de la circulation - présence des forces de l'ordre recommandée)



Communes	Axes de rabattement vers l'A7 Ech. 22 ou le Dépt 26	Nbr de VL à évacuer	Nbr d'hab. motorisés
Althen-des-Paluds	A D942 -BIS de Lyon ou D950 vers A7 ech. 22	1 298	2 595
Entraigues-sur-la-Sorgue		4 049	7 761
Jonquerettes	1 D6 → D942 → BIS de Lyon ou D950 vers A7 ech. 22	989	1 430
L'Isle-sur-la-Sorgue	2 D31 → D49 → D235 → D942R → D938 vers Nyons	7 653	13 392
Monteux	A D107 → BIS de Lyon ou D950 vers A7 ech. 22	194	389
Pemes-les-Fontaines	D938 → D235 → D942R → D938 vers Nyons	547	1 003
Saint-Satumin-lès-Avignon	2 D6 → D942 → BIS de Lyon pu D960 vers A7 ech. 22	2 2 1 4	4 429
Vedène	A D942 → BIS de Lyon ou D950 vers A7 ech. 22	5 195	10 391
Velleron	2 D31 → D49 → D235 → D942R → D938 vers Nyons	1 106	2 028
	Total	Total 22 943 Véh.	43 417 Hab.

Nyons (Dépt 26)

815 de Lyon

Plusieurs scénarios d'évacuation ont été testés. Il a été acté en réunion d'orienter les communes de Vedène, St Saturnin, Jonquerettes et Althen vers Carpentras et non vers l'Ech.23 de l'A7 Avignon-Nord, afin de décongestionner l'accès à l'autoroute (réservé au secteur 3).

Ather dos 198 MA

BTS 中国 Lyo

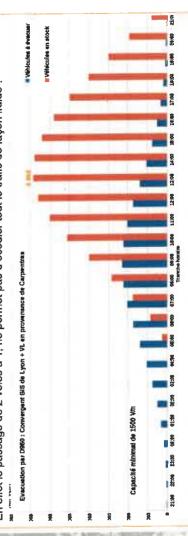
sur la D938 🧥et sur leur convergence au niveau de la rocade Sud de Carpentras (D235) 🛦 Sur l'ensemble de ces scénarios, il n'y aurait pas de congestion apparente sur la D31/D49

De même, la D942 🛦 resterait fluide lors de l'évacuation des communes de Vedène, Entraigues, St Saturnin, Althen et Monteux. Par contre, la convergence de l'ensemble des usagers (📤+ 🖾) vers une direction unique (Orange ou Nyons) dépassera largement la capacité du réseau suivant : D950 ou D938(AA) En effet le passage de 2 voies à 1, ne permet pas d'écouler tout le trafic de façon fluide :

Maleran 1106 Web 2115 Web

1714 V

A7 Ech 23





7.5

25

with m. Axes do rabattement par commune

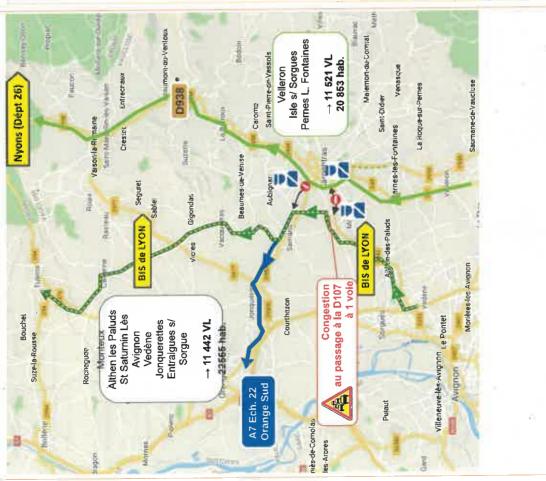
Blk 15e Lyon

Section 2 years BIS de Lyon et. ou AZ Ech. 22 Section 2 week Campenhale late Myche Evacuation routière : Secteur 2

- Pirchan Ares devanation

AXES D'EVACUATION

EVACUATION ROUTIÈRE



ZOOM SECTEUR 2 - CONCLUSIONS

✓ Points validés :

- Évacuer les communes de Vedène / Entraîgues s/ la Sorgue / St Saturnin lès Avignon / Jonquerettes vers Carpentras (pour éviter d'engorger l'accès à PA7 Ech.23 reservé au secteur 3)
- Ouvrir le BIS de Lyon comme itinéraire d'évacuation (niveau zonal)
- → Orienter les usagers vers de la façon suivante :

Entraîgues sur la Sorgue St Saturnin Lès Avignon Althen Les Paluds Jonquerettes Vedène

BIS de LYON

D938 vers Nyons (Dépt. de la Drôme) Pernes les Fontaines Isle sur la Sorgue

Velleron

D950 vers A7 Ech. 22 Avignon-Nord

Actions nécessaires / Conseillées : :

Pour prévenir des congestions et éviter la convergence des usagers vers une même direction:

- ⇒ → Fermeture de l'axe Monteux ← Carpentras par la D942
- → Fermeture de l'axe Carpentras → Sarrians par la D950 (au carrefour D942 / D950)
- Surveillance de ces points de fermeture : D942 / D107 et D942/D950 (présence des forces de l'ordre recommandée)
- Gestion de la circulation au niveau des points de congestion : attention de passage de D942 à la D107 provoquera des remontées de queue de bouchon.
- → Information Radio pour orienter les usagers du BIS de Lyon et sur l'A7 en fonction du trafic (niveau zonal)

Vers A7 Ech. 23 Avignon (int. Lyce of Markelle) Yers AZEGN, 22 Grange Sud (DR. Lyon unliquen Evacuation roubline: Secteur 3 Ave. de saluitement per coumun AXES D'EVACUATION I Ase Principal: 0967 , Aue fight pal: A7 100 H

- * Avignon 4 : Synagogue-Bonaventure / Saint-Veran-Marsillarguss / La Grange d'Orel / Clos de l'Epi-Neuf Peyres / Saint-Jean-Saint-Genies / Stuart Nill-Malpeigne
- ** Avignon 5 : Montfavet Pericentre / Montfavet Centre / Route de Morieres-Réalpanier / Pont des Deux Eaux

ZOOM SECTEUR 3 → Vers A7 Ech. 23 ou A7 Ech. 22

Le secteur 3 constitue le plus gros secteur à évacuer par voie routière avec un total de **60 309 hab.** motorisés, ce qui représente 32 442 véhicules répartis sur une durée de 24h00.

La population la plus dense est concentrée sur les communes du Pontet, Avignon 4* et Avignon 5**

2 axes principaux sont identifiés pour répartir le trafic dans l'espace et éviter le croisement des flux :

→ l'accès à l'autoroute A7 dès l'échangeur 23 Avignon-Nord

→ la Départementale D907 (itinéraire alternatif à l'autoroute) permettant de rejoindre l'A7 au niveau de l'échangeur 22 Orange Sud, ou de continuer sur la N7 en direction de Lyon. Cet axe permet d'évacuer Sorgues, Bédarrides et Sarrians directement vers le Nord.

Au niveau de l'échangeur 23 Avignon-Nord, plusieurs scénarios itératifs ont été étudiés afin d'évaluer les problématiques déjà existantes en ce point.

De ces différents scénarios, il résulte les conclusions suivantes :

ar ar on ar in		
 Scénarlo initial intégrant des communes du secteur situées à l'Est du giratoire d'accès à l'éch. 23: Scénarlo temporel comprenant l'intégration des communes cl-dessus au niveau de l'Ech. 23: Scénarlo temporel comprenant l'intégration des communes cl-dessus au niveau de l'Ech. 23: Ce scénarlo propose d'évacuer en 3 temps : 1: Avignon 4 / Avignon 5 / Le Pontet : évacuation en 8h00 dès 21h00 2: Entraigues : évacuation en 8h00 dès 21h00 3: Vedène / Jonquerettes / St Saturnin : évacuation en 8h00 dès 13h00 - Scénarlos restrictif réservant l'évacuation par l'échangeur 23 Avignon-Nord uniquement aux communes : - du Pontet par la D62 et D53 - d'Avignon 4 et 5 par la D225 Les communes situées à l'Est de l'Echangeur 23 sont l'accès au péage Congestions tout de même à prévoir au nitaccès au péage Congestions integratif réservée au Ponchageur 23 sont l'accès au péage 	Scénarios	Résultats
ation des cuation en h00 evacuation ation par ent aux ur 23 sont cteur 2).	 Scénarlo initial intégrant des communes du secteur 2 (Vedène, Entraigues, St Saturnin et Jonquerettes), situées à l'Est du giratoire d'accès à féch. 23: 	 Fortes congestions identifiées paralysant le secteur et remontant sur la D225 jusqu'à Avignon. Évacuation limite dans les 24H00
	- Scénario temporel comprenant l'intégration des communes ci-dessus au niveau de l'Ech. 23. Ce scénario propose d'évacuer en 3 temps: 1: Avignon 4 / Avignon 5 / Le Pontet: évacuation en 24H00 des 21h00 2: Entraigues: évacuation en 8h00 dès 21h00 3: Vedène / Jonquerettes / St Saturnin: évacuation en 8h00 dès 13h00	 Congestions réduites et réparties dans le temps, mais toujours fortement problématiques. Consignes difficiles à faire accepter et respecter pa les usagers.
	- Scénarlos restrictif réservant l'évacuation par l'échangeur 23 Avignon-Nord uniquement aux communes : - du Pontet par la D62 et D53 - d'Avignon 4 et 5 par la D225 Les communes situées à l'Est de l'Echangeur 23 sont évacuées en direction de Carpentras (voir Secteur 2).	- Congestions réduites sur la D225 (4 km environ) et résorbée dans les 24h00. - Trafic fluide sur la D53 (si réservée au Pontet seul) - Congestions tout de même à prévoir au niveau de l'accès au péage

ä

Scénario Validé :

Après étude. le scénario suivant a été acté :

- → Évacuer les communes de Vedène, St Saturnin, Jonquerettes et Entraigues vers Carpentras Secteur 2)
- Évacuer les communes situées au Nord du secteur 3 vers l'A7 échangeur 22 Orange Sud par la D907 et les orienter uniquement en direction du Nord (Lyon)
- → Réserver l'évacuation par l'A7 échangeur 23 Avignon-Nord uniquement pour les communes du Pontet, Avignon 4 et Avignon 5. Et leur laisser libre le choix de la direction à suivre entre Lyon ou Marseille (permettant d'éviter les congestions au niveau des bretelles de l'autoroute).

ZOOM SECTEUR 3 → A7 Ech. 23 Avignon Nord → Lyon / Marseille

Communes	Axes de rabattement vers l'A7 Ech. 22	Nbr de VL à évacuer	Nbr d'hab. motorisés
Avignon4*		7869	13 771
Avignon5**	Rt Morières → D907 → D225 → D942 → A7 Ech. 23 Avignon-Nord	7 109	12 441
Le Pontet	Av. Sorgues → D225 → D942 → A7 Ech. 23 Avignon-Nord	8 036	15 403
	Total	23 014 Véh.	23 014 Véh. 41 614 Hab.

Avignon 4: Synagogue-Bonaventure / St-Veran-Marsillargues / La Grange d'Orel / Clos de l'Epi-Neuf Peyres / St-Jean-St-Genies / Stuart Nill-

** Avignon 5 ; Montfavet Pericentre / Montfayet Centre / Route de Morières-Réalpanier / Pont des Deux Eaux

L'accès à l'autoroute A7 est déjà connu comme le point dur par ses congestions récurrentes. L'évacuation n'outrepassera pas ses difficultés car elles sont principalement générées par la réduction du nombre de voie au niveau des points suivants : la sortie du giratoire sur le péage d'entrée à l'A7 (passage de 3 voies dans le giratoire à 1 voie avant l'élargissement des voies de péage) :

H

Evacuation routière Secteur 3 : A7 Ech. 23

AXES D'EVACUATION

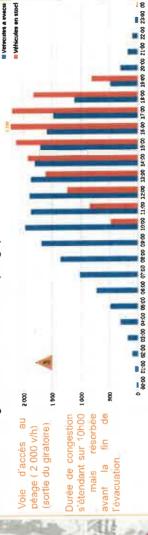
5 km

--- Axes de rabattement par commune - A7 Ech. 23 vers Lyon ou Marseille

Ech, 23 Avignon Nord Capacité des routes

Zoom

Megazya Ngg sign pepersu



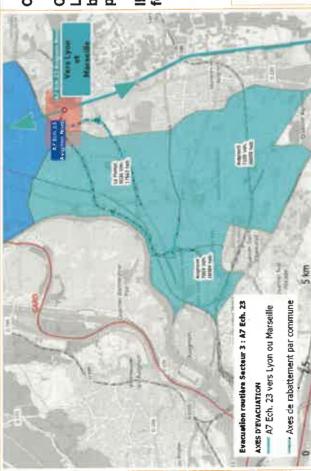
la bretelle de sortie de la D225 sur le giratoire d'accès à l'A7 (passage de 3 voies à 1 voie) Evacuation per C235 . Acces & I'AT Both. 23 L 400 PER VICE 2 400 congestion de plus générerait à elle D225 (1500 v/h) seule une

amplitude de 7h00 de 4 km sur une

et par conséquent l'ensemble des voies d'accès : la D225 déjà congestionnée de par Le point dur avant le péage suffit à lui seul à bloquer le fonctionnement du giratoire, son profil, et la D53.



100 200 m



Skm



secteur d'accès à l'A7 sur l'ensemble du Congestion attendue 100 200 m

Conclusions:

bouchons sera à prévoir. Malgré ces difficultés l'évacuation resterait possible dans le délai de 24h00. L'objectif de fluidité ne pourra être atteint, de fortes remontées de Cet échangeur reste le point dur de l'ensemble de la stratégie d'évacuation.

Il faudra chercher des actions plus fines, pour essayer d'améliorer le

fonctionnement en ce point :

- étudier la possibilité de réalisation d'un shunt entre la D53 et le péage - étudier par exemple l'élargissement de la voie d'accès au péage

Points validés :

→ Ne réserver l'accès à l'éch. 23 Avignon Nord uniquement aux usagers provenance d'Avignon 5, Avignon 4 et Le Pontet (les communes situées à l'Est de l'Ech. 23 (Vedène. Entraigues. ...) doivent être évacués en direction de Carpentras (cf Secteur 2).

23 Avignon Nord (Vinci Ouvrir les barrières de péage au niveau de l'A7 Ech. Autoroutes) → Laisser aux usagers le choix de la direction à suivre (Lyon ou Marseille) au niveau de l'A7 Ech. 23 Avignon Nord

→ Laisser libre la BAU pour les forces de l'ordre et les secours,

⊖r Points de Vigilance / Actions complémentaires conseillées :

— Congestions attendues sur la D225 (jusqu'à Avignon) et la D53 entre 10h00 et 19h00 (si départ à 21h00) → Surveillance et gestion de la circulation au niveau du giratoire d'accès l'A7 (présence des forces de l'ordre recommandée)

ZOOM SECTEUR 3 → D907 → A7 Ech. 22 Orange Sud → Lyon **EVACUATION ROUTIÈRE**

motorisés

Nbr de VL à évacuer 3 696

1929

N No

Av. du Pont de la Gare → D907 → A7 Ech. 22 Orange - Sud

2

Axes de rabattement vers l'A7 Ech. 22 en direction du Nord

0

0

D68 → D72 → A7 Ech. 22 Orange – Sud ou N7

18 695 Hab.

9 428 Véh.

Total

14 982

7 491

D907 → A7 Ech. 22 Orange – Sud ou N7

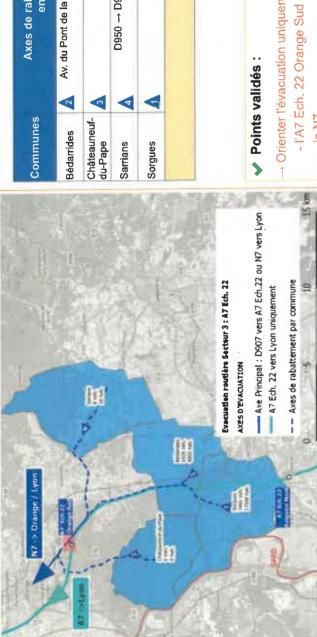
9

ω

D950 → D977 → D950D → A7 Ech. 22 Orange – Sud ou N7

4

3



Points validés :

- Orienter l'évacuation uniquement en direction du Nord (→ Orange / Lyon), soit par :
- la N7

N7 - Orange I you

Zoom Ech. 22 Orange Sud Capacité des routes

- Ouvrir les barrières de péage vers Lyon (Vinci Autoroutes) et fermer les accès à l'A7 vers Marseille au niveau de l'A7 Ech. 22 Orange Sud
- -- Laisser libre la BAU pour les forces de l'ordre et les secours

⚠ Points de Vigilance :

- → Fermer l'accès vers la D907 Sud au niveau du giratoire d'accès à l'autoroute A7.
 - Fermer la sortie 22 de l' A7 vers la D907 (libre pour les secours?)
- Surveillance du convergent D907 / D950 en cas d'approche de la saturation (croisement du flux avec l'évacuation du secteur 2)

DS

A.V. > Lyon

-- Gestion de la circulation au niveau du giratoire en cas apparition de congestion



200

100

Evacuation routière: Zoom Secteur 4

Vers to Good had to Point the l'Enonpe Vers le Gard par le Pont Dalacher Axe principal devacables ; par la N100 | p6590

Routes d'evacuation

Aze priuctorie dévacuation par la DOBO

ZOOM SECTEUR 4 → Vers le département du Gard

-e secteur 4 concerne l'agglomération d'Avignon dans sa quasi-majorité (Avignon 4 et 5 étant répartis sur le secteur 3). Cela représente une population motorisée de 33 986 habitants, soit 19 078 véhicules à évacuer.

Communes	H	Axes de rabattement vers l'A9	Nbr de VL à évacuer	Nor d'hab. motorisés
Avignon 1	· ·	→ Pont Daladier → D980 vers l'A9 Ech. 22	6 065	10 613
Avignon 2 Nord	1		331	581
Avignon 2 Sud	4	→ Pont de l'Europe → N100/D6100 vers l'A9	6 724	11766
Avignon 3			5 958	10 426
		Total	19 078 Véh.	33 386 hab.

devacuation est axée vers le Département du Gard par le réseau routier suivant :

10 km

Axes de cabattement vers le Pont de lEsaque - Aza de Enhattement vars le Port Daktiler

Routes d'évacuation

Zoom Sectaur 4

- La N100/D6100 par le pont de l'Europe pour rejoindre l'Autoroute A9 à l'échangeur 23 de Remoulins.
- La D980 par le pont Daladier pour rejoindre l'A9 au niveau de l'échangeur 22 de Roquemaure.

Un 1° scénario utilisant uniquement le pont de l'Europe et la N100 (jusqu'à l' A9 Ech. 23) a été évalué, mais il générait des congestions très importantes à la fois :

AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF

→ au niveau des accès au Pont de L'Europe (côté Vaucluse)

→ et également au niveau du giratoire des Angles (due au rétrécissement de chaussée de la N100);

Ces congestions étant déjà connues aux heures de pointes.

Il était donc nécessaire de pouvoir séparer le trafic en amont du franchissement du Rhône, en évacuant également par le pont Daladier.

C'est ce scénario qui a été retenu, pour cela le secteur d'Avignon 2 a été re-divisé :

AND 100

2000

- → Avignon 2 Nord qui correspond à l'île de la Barthelasse
- → Avignon 2 Sud qui correspond aux quartiers de :

La Courtine / Durance-Baigne Pieds-Hopital / La Pionne-Zone d'Echange / Lopy-Chemin des Deux Routes / Monclar Sud et Nord / Eisenhower-Saint Roch / Champfleury



Stratégie d'évacuation dans le cadre du PPI de Serre-Poncon : Fiches Résultats - Mars 2021 V4 V16

Axe Prinicpal d'évacuation : Pont de l'Europe puis par la N100/ D6100 Vers la N100/D6100 par le pont de l'Europe Axe de rabattement vers le Pont Daladier Evacuation routière: Zoom Secteur 4 Axes d'évacuation 4 kms **ÉVACUATION ROUTIÈRE**

Communes	Axes de rabattement vers l'A9	Nbr de VL à évacuer	Nbr de VL a Nbr d'hab. évacuer motorisés
vignon 2 Sud *	Rocade C. de Gaulle → Pont de l'Europe → N100/D6100 → N100 jusqu'à l'A9 Ech. 23 Remoulins → ou D980 vers l'A9 Ech. 22 Roquemaure	6 724	11 766
vignon 3 **	N570 → Pont de l'Europe → N100/D6100 → N100 jusqu'à l'A9 Ech. 23 Remoulins → ou D980 vers l'A9 Ech. 22 Roquemaure	5 958	10 426
	Total	12 682 VL	Total 12 682 VL 22 192 hab.

* Avignon 2 Sud : La Courtine / Durance-Balgne Pieds-Hopital / La Pienne-Zone d'Echange / Lopy-Chemin des Deux Routes / Monclar Sud et Nord / Eisenhower-Saint Roch / Champfleury
** Avignon 3 : Saint-Ruf-Trillade Sud / Rotondes-Barbiere / Chevalier de Folard-Sources Sud / Croix des Oiseaux / Saint-Ruf-Trillade Nord

Rappel : L'évacuation vers le Dépt. 13 par la N1007 n'a pas été retenue, car ce secteur sera également fortement impacté en cas de rupture du barrage.

Dans le présent scénario, les résultats sont les suivants :

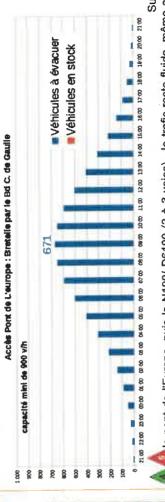
1. Par la Rocade Charles de Gaulle et la N570 supporteraient le trafic généré respectivement par l'évacuation d'Avignon 2 Sud et Avignon 3.

S. De même, au niveau de la bretelle d'accès au pont de l'Europe, où la capacité est beaucoup plus réduite (jusqu'à 900 v/h), aucune congestion ne semble apparaître, dans cette configuration.

Zoom Pont de L'Europe Capacité des routes

Acces au pont de || urop par le Bd C, de Gaulle

Capacité de la bretelle 900 v.h



Male pont de l'Europe, puis la N100/ D6100 (2 à 3 voies), le trafic reste fluide, même audelà du giratoire des Angles où la N100 se réduit à 1 voie.

cces au pont de l'Europ par la N570 Capacite de 900 v/h





Evacuation vers to Dept 30 par le Pont du Gard puis le N100/D6100

Capacité de 3 000 v/h

Nbr de VL Nbr d'hab. à évacuer motorisés Total 6 396 Véh. 6 065 331 Bd de L'Oulle ou Quai de La ligne → Pont Daladier → D980 vers l'A9 Ech. 22 Roquemaure Axes de rabattement vers l'A9 Avignon 2 Nord* Communes Avignon 1 ** — Axe principal par le Pont Daladier et la D980 Vers la N100/D6100 par le pont de l'Europe Secteur 3: Zoom Pont Daladier — Axe de rabattement par quartier Evacuation par te Pont Daladier

Axes d'évacuation

Avignon 2 Nord : La Barthelasse Piot étendue * Avignon 1 : La Balance-Raspail / La Balance-Palais des Papes / Zone Pietonne / Magnanen-Teinturiers / Carmes-Infirmieres-Thiers

Married Base Hilliam Married

10 613

580

11 193 hab.

Le trafic lors de l'évacuation reste fluide aux différents points suivants :

Accès au pont Daladier (côté Vaucluse : Avignon 1) :

la convergence des usagers provenant à la fois du Bd de L'Oulle (Sud) et du quai de La Ligne (Nord) ne génère pas de congestion.

'arrivée supplémentaire des usagers provenant de l'île de la Barthelasse/ Piot ne Convergence entre le Pont Daladier et la D228 (Avignon 2 Nord)

5 En sortie du Pont Daladier :

Zoom Pont Deladier Capacité des routes

retelle de sortie a 800v/l Capacite de 1 400 v/h

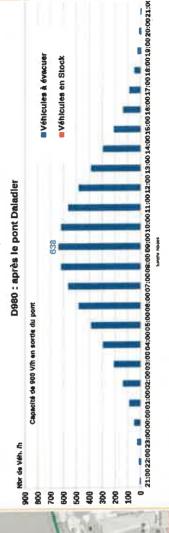
40

in Heis

STANIE

perturbe pas la fluidité de la circulation sur le pont.

La capacité due au rétrécissement de voie pour accéder ensuite à la D980 (900 V/h) reste supérieure au flux de véhicules attendu (au maximum de 638 véhicules).



Ech. 22 de Roquemaure), pour éviter ainsi de venir congestionner la N100 au niveau Il est ensuite conseillé aux usagers de continuer sur la D980 en direction du Nord (A9 des Angles.

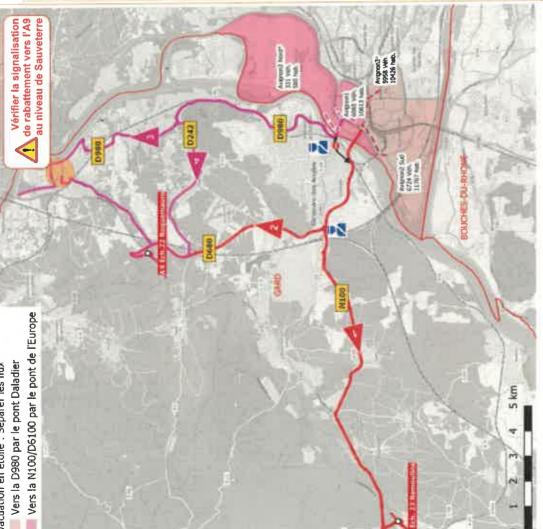
Ę

ZOOM SECTEUR 4 → Conclusions

Evacuation en étoile : Separer les flux

EVACUATION ROUTIERE

Vers la D980 par le pont Daladier



Points validés :

- → Évacuation par le pont de l'Europe et le pont Daladier
- → Séparation obligatoire du trafic vers la N100 / D6100 (sortant du Pont de l'Europe) et la D980 (sortant du Pont Daladier)
- → Laisser libre aux usagers la direction à suivre au niveau :
- du giratoire des Angles :

soit par la D680 vers l'Ech. 22 de Roquemaure soit par la N100 vers l'Ech. 23 de Remoulins

de Pujaut :

soit vers la D980 vers Sauveterre (liaison officielle vers l'A9)



Points de vigilance / Actions zonales nécessaires :

- → Gestion de niveau Zonal :
- Faisabilité sous réserve de l'évacuation parallèle du Gard
- · Actions conseillées dans le Gard :
- → Fermeture de la D900 en sortie du Pont Daladier en direction de la N100 (Présence des forces de l'ordre si nécessaire.)
- Surveillance et gestion de la circulation au niveau du giratoire des Angles (point sensible)
- → Revoir la signalisation de rabattement vers l'A9 par l'itinéraire 3 (en particulier niveau de Sauveterre ; centre-ville à éviter)
- → Information Radio pour orienter les usagers dans le Département du Gard vers l'auforoute A9 (niveau zonal)

ÉVACUATION FERROVIAIRE

Concernant la méthodologie de calcul, les référentiels utilisés , les zones du PPI : consulter la note d'information « 1- Stratégie d'évacuation anticipée – Secteur II Avignon – PPI de Serre-Ponçon »



Population totale non motorisée à évacuer et gares d'évacuation retenues

EVACUATION FERROVIAIRE

Population Totale*

non motorisée à évacuer

23 493

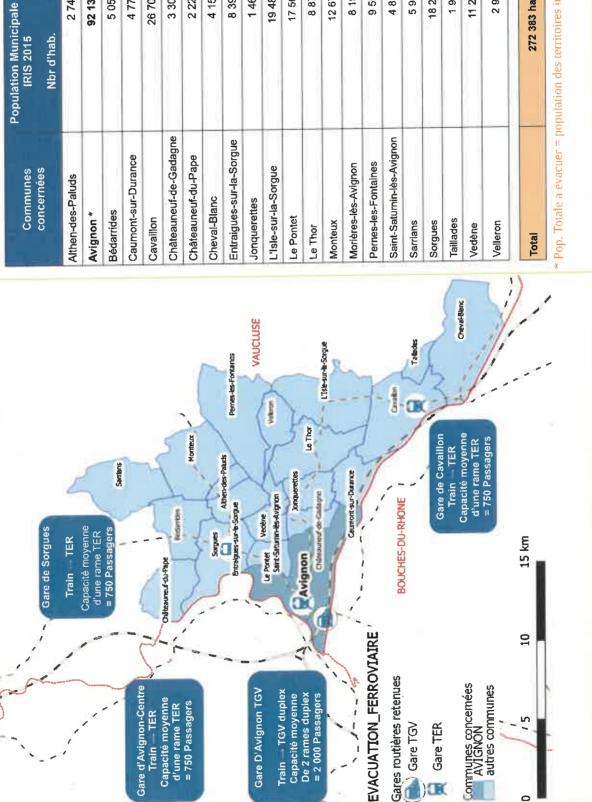
154

4 715

152

348

4 772 26 706 3 304 2 225 4 154



2 160 1984

638

8 399 1462 19 483 17 563 8 879 12 672 8 198 9 556

32

62

0

492 102 390

4 819

42



2 278

18 211

5 930

102

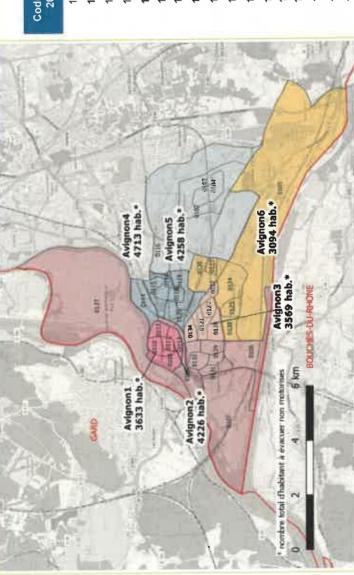
2 943

842

11 233

1944

Population totale non motorisée à évacuer Zoom sur Avignon EVACUATION FERROVIAIRE

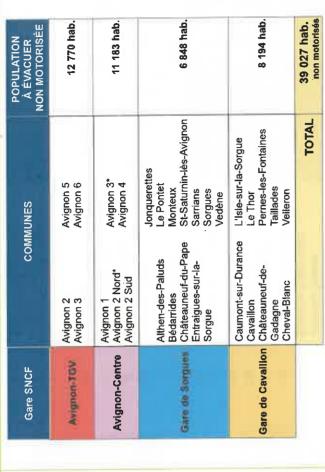


TO	TOTAL Avignon	23 493 hal	23 493 hab. Non motorisés à évacuer
Code IRIS 2015	NOM IRIS (Quartier)	Sectorisation d'Avignon	Nbr Total d'hab. Non Motorisé à évacuer
109	La Balance-Raspail		
110	La Balance-Palais des Papes		
111	Zone Pietonne	Avignen 1	3 633 hab, non motorisès
112	Magnanen-Teinturiers		
113	Carmes-Infirmieres-Thiers		

Nbr Total* d'hab. Non Motorisé à évacuer					4 226 hab.							3 569 hab.					A STATE AND A	The Late of the La					4 258 hab.			3 094 hab.
Sectorisation d'Avignon					Avignon 2							Avignon 3					A Comment						Avignon 5			Avignon 6
NOM IRIS (Quartier)	Durance-Baigne Pieds-Hopital	Courtine	La Pionne-Zone d'Echange	Lopy-Chemin des Deux Routes	Monclar Sud	Eisenhower-Saint Roch	Champfleury	Monclar Nord	Barthelasse-Piot étendu	Saint-Ruf-Trillade Sud	Rotondes-Barbiere	Chevalier de Folard-Sources Sud	Croix des Oiseaux	Saint-Ruf-Trillade Nord	Synagogue-Bonaventure	Saint-Veran-Marsillargues	La Grange d'Orei	Clos de l'Epi-Neuf Peyres	Saint-Jean-Saint-Genies	Stuart Nill-Malpeigne	Montfavet Banlieue	Montfavet Péricentre	Montfavet Centre	Route de Morieres-Réalpanier	Pont des Deux Eaux	Durance-Cantarel
Code IRIS 2015	106	107	108	129	130	131	132	133	137	121	122	126	127	134	114	115	118	119	135	136	102	103	104	116	117	105

p. Totale à évacuer = population des territoires nondés et des territoires isolés





* uniquement que les personnes situées à moins de 1 km de la gare (acheminement à pied) : voir fiche « Principe d'acheminement »

Chie sur in Sorgui 1994 hab

Chimosure 152 hoth

Le Thoy 622 has

Monthrea 452 hash

dire Arrangon Centre OK

Gare Avignon

Ē,

Country-sur-Durance 348 hab.

BOUCHES-DU-RHONE

VAUCLUSE

Welforter 302 hats

B42 heb.

AVIGNON Le Premet 23493 hab. 2100 num

Affine des Pillats 154 futs

CIK

Provensi C finiti

Magazides TR Nath

Series 1786

Entractions to City Stripus 638 to 6

saire de Sorgues

GARD

Points validés :

- Les 4 gares sélectionnées et la répartition des communes
- --- Réduction de 20 % des capacités maximum des trains (tenir compte des aléas → Arrivée des passagers suivant la courbe de Gauss (répartition temporelle) 800 passagers pour 2 rames Duplex TGV bagages, animaux de compagnie, ..., → Départ à train complet soit :

600 passagers pour 1 rame TER

Overstance 102 halt

15 km

9

Tallander 7700

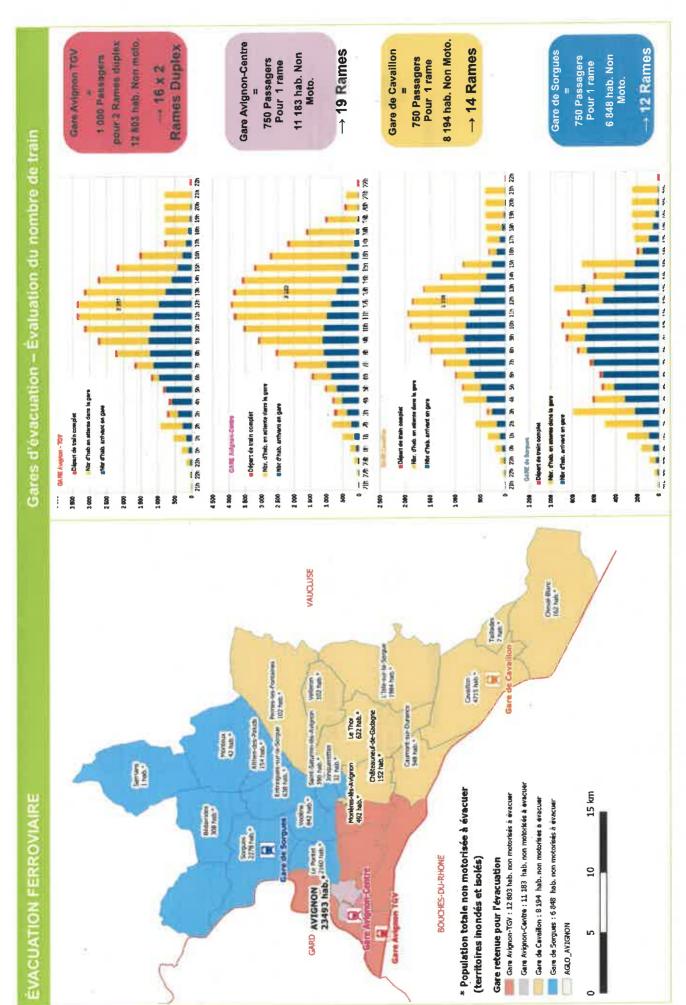
Population totale non motorisée à évacuer

Gara Avignon-Centra Gare Avignon-TGV

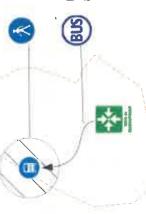
Gare de Cavaillon Gare de Sorgues AGLO_AVIGNON

Cheaffort 4715 hats. CH(

- A Point de vigilance / Actions nécessaires :
- → Personnels nécessaires sur les gares de Sorgues et Cavaillon - Surveillance et gestion des zones d'accueil en gare



Principes d'acheminement vers les gares d'evacuation



rayon de 1 km des Gares d'évacuation Usagers non motorisés situés dans un

Usagers non motorisés non acheminés par Bus

✓ Points validés :

- → Acheminement pédestre pour les usagers non motorisés situés dans un rayon de 1 km de la gare
- → Acheminement par BUS pour les autres usagers non motorisés

📤 Point de vigilance / Actions nécessaires :

- -Mentifier les voies pédestres et la sécurité des itinéraires pour les piétons franchissement des voies rapides,
- → Personnels nécessaires sur les gares de Sorgues et Cavaillon

Gare d'Avignon-TGV

32 Hab.

Avignon 2 Sud : Durance Pieds-Hôpital / Courtine



12 770 Hab.



Sorgues / Althen L. P / Bédarrides / Châteauneuf d. P /Entraigues / Jonquerettes Le Pontet / Monteux / St Saturnin / Sarrians / Vedène

(SOS)

5 711 Hab.

Gare TER de Sorgues

1 137hab. Sorgues

Avignon 2 / Avignon 3 / Avignon 5 / Avignon 6 / Morières Ls Av.

Gare TER d'Avignon-Centre



3 Avignon 1 / Avignon 2 / Avignon 3 St Ruff / Avignon 4 ST Génies

5 243 Hab.



Avignon 1 / Avignon 4

5 939 Hab.







Gare TER de Cavaillon

2 404 Hab.

Cavaillon

5 791 Hab.

Cavaillon / Caumont s/ D. / Chateaneuf de G. / Cheval-Blanc / L'Isle s : Sorgues / Le Thor / Pernes les Fontaines / Taillades / Velleron



EVACUATION FERROVIAIRE

Estimation du Nombre de BUS nécessaires

Bus week	,
Nor Bus Marci No	4
Nbr D'hab, à évacuer en Bus	154
Destination BUS	Gare de Sordues

COMMUNE	Destination BUS	Nbr D'hab, A	Nor Bus Maxi	Exemple Not Bus avisc
Inen-des-Paluds	Gare de Sorgues	154	4	4 minition / 2HOD
Avignon1	Avignon-Centre	1 256	31	က
Avignon	Avignon-TGV	2 164	53	ıc
Avignon3	Avignonitäv	2 762	89	9
Avignon	Avignon-Centre	4 683	115	10
Avianons	Avegnon-1GV	4 258	104	0
Avignon6	Avignon-TGV	3 094	92	7
edarrides	Gare de Sorgues	308	00	1

cipe validé :

- prise en compte des bagages, animaux de compagnie, Réduction de 20 % de la capacité théorique des BUS = On passe de 62 places à 41 places disponibles.
- Rotation estimée à 2h00 ; temps de remplissage, trajet et retour.

A Points de vigilance :

- → Définir les points de regroupement dans chaque commune
 - → Vérifier l'accessibilité des PMR pour les BUS
- Éviter de croiser les flux avec les itinéraires d'évacuation des véhicules Définir les axes d'acheminement vers les gares

0

S ~

2 312

152

Gare de Cavaillon

Châteauneuf-de-Gadagne

Châteauneuf-du-Pape

Cheval-Blond

Gare de Sorgues Gare de Cavaillon Gare de Sorgues Gare de Sorgues

σ 57 4

348

Gare de Cavaillon

Caumont-sur-Durance

Savaillon

Sedarrides

Gare de Cavaillon

N -

16 **~** 49

638

Entraigues-sur-la-Sorgue

162

Prendre en compte le nombre de rotation maximale des chauffeurs (temps de repos,)

> ம S N

> > 23 16

2 160

622

Gare de Cavaillon Gare de Sorgues

1 984

Gare de Cavaillon

"Iste-sur-la-Sorgue

e Pontat

lonquerettes

Gare de Sorgues

32

12

492 102 390

m

Gare de Cavallon Gare de Sorgues Gare de Sorgues Gare de Sorgues Gare de Cavaillon

Saint-Saturnin-lès-Avignon

Sarrians Sorgues aillades

Morières-lès- Vignon Jernes-les-Fontaines

Jonteux

e Thor

N

42

9

_

28

1 142

_

7

842 102

3

Gare de Cavaillon Gare de Sorgues

/elleron /edène



77 BUS

749 BUS

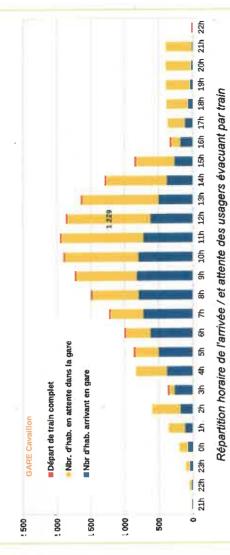
30 211 hab.

TOTAL

EVACUATION FERROVIAIRE

Stockage d'accueil des hab. À évacuer Au pic 1 229 hab. Capacité d'accueil Gare Cavaillon 90 pers. Arrêt de BUS d'accueil d'un ER 600 p Stockage SAS

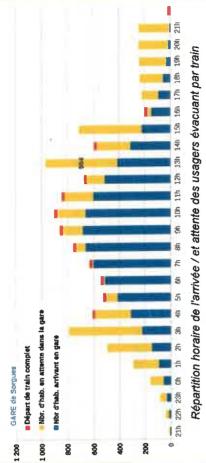
Zoom sur la Gare de CAVAILLON



→ Départ prévisible quasiment toutes les heures entre 3h00 du matin et 16h00 (pour une évacuation donnée à 21h00) → 14 rames nécessaires (hors rotations) pour évacuer 8 194 hab. non motorisés

A Points de vigilance / Actions complémentaires :

- Organisation du stockage de la population en dehors de la gare d'accueil.
- Gestion des flux d'usagers → personnels nécessaires : SNCF, forces de l'ordre, ...
- Associer l'ensemble des gestionnaires de la zone : gestionnaire parking, sncf. commune. ...



- → 12 rames nécessaires (hors rotations) pour évacuer 6 848 hab, non motorisés
- → Départs prévisible quasiment toutes les heures entre 04h00 et 16h00 (pour une évacuation donnée à 21h00)

Principe validé:

Passerelle à traverser Pour accéder à la voie de

départ

· Sens d'évacuation uniquement par la voie de droite (direction Sud)

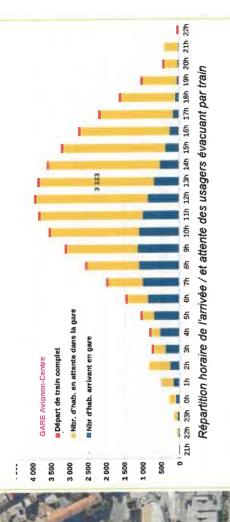
A Points de vigilance / Actions complémentaires :

- → Traversée de la passerelle nécessaire : moyens en personnel supplémentaire (gestion des bagages, personnes non autonomes, ...)
- → Organisation du stockage de la population en dehors de la gare d'accueil.
 → Gestion des flux d'usagers → personnels nécessaires : SNCF, forces de
- → Associer l'ensemble des gestionnaires de la zone gestionnaire parking, sncf, commune, ...

ordre. ...



Sens de départ



Arrêt de BUS

Zone de stockage

Au pic 3 123 hab. hab. À évacuer d'accueil des

- → 19 rames TER nécessaires (hors rotations) pour évacuer 11 183 hab. non motorisés
- → Départ prévisible toutes les heures à partir de 3h00 du matin jusqu'à 20h00 (pour une évacuation donnée à 21h00).

800 pers, > capacité du TER 600

Capacité d'accueil Gare Cavaillon

Principe validé:

--- Pas de « sas » de stockage nécessaire pour remplir le train : la gare d'accueil suffit à accueillir le nombre d'usagers possibles par train.

Points de vigilance :

→ Gestion de la circulation de la N570 entre l'arrivée des BUS et l'évacuation des véhicules vers le Pont de l'Europe → Prévoir un arrêt du BUS en toute sécurité, et exempt de manœuvre pour les

- → Associer l'ensemble des gestionnaires de la zone : rotations.
 - gestionnaire parking, sncf, commune,





7h 8h 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h 17h 18h 19h 20h 21h 22h Répartition horaire de l'arrivée / et attente des usagers évacuant par train 21h 22h 23h 0h 1h 2h 3h 4h 5h Nbr d'hab en attente dans la gare Nbr d'hab. arrivant en gare Départ de train complet GARE Avignon - TGV

→ 17x2 rames Duplex nécessaires (hors rotations) pour évacuer 12 803 hab. Non motorisés.

→ Départ prévisible toutes les heures à partir de 3h00 du matin jusqu'à 17h00 (pour une évacuation donnée à 21h00).

Principe validé:

→ Pas de « sas » de stockage nécessaire pour remplir le train : la gare d'accueil suffit à accueillir le nombre d'usagers possibles par train.

→ Gestion des flux d'usagers → personnels nécessaires: SNCF, forces de l'ordre, ...

→ Associer l'ensemble des gestionnaires de la zone (gestionnaire parking, sncf, commune, ...)



